

Les représentations des fonctions contemporaines de la peine de prison.

Enquête auprès d'étudiants de l'UCL.

Mémoire réalisé par
Noémie Ceola

Promoteur
Dan Kaminski

Année académique 2017-2018

Master en criminologie à finalité spécialisée : criminologie de l'intervention

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* À ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon promoteur Dan Kaminski pour sa grande disponibilité et ses nombreux conseils qui m'ont permis d'avancer et d'aboutir à la réalisation de ce travail. Il a été un guide tout au long du chemin parcouru.

Je tiens également à remercier les différents professeurs et élèves qui ont rendu possible la réalisation de ce mémoire par leur participation directe ou indirecte à l'enquête.

Enfin, je remercie mes parents pour le soutien qu'ils m'ont apporté et les relectures approfondies qu'ils ont réalisées, ce qui a contribué à l'amélioration de mon travail.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION GÉNÉRALE	7
PREMIÈRE PARTIE	10
REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET PEINE DE PRISON : APPROCHE THÉORIQUE ET RECHERCHES ASSOCIÉES	10
INTRODUCTION	11
1. LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES	11
1.1. Le concept de représentation sociale	11
1.1.1. Un rapport entre sujet et objet	11
1.1.2. Un rapport de symbolisation et d'interprétation	12
1.1.3. Un guide pour l'action	12
1.1.4. Une inscription dans deux systèmes	13
1.2. Les représentations sociales dans le domaine de la criminologie	14
2. LA PEINE DE PRISON ET SES FONCTIONS	15
2.1. Rétribution : une fonction inhérente à la peine	16
2.2. Des fonctions ajoutées	17
2.2.1. Fonction de dissuasion	19
2.2.2. Fonction de neutralisation	20
2.2.3. Fonction d'amendement	22
2.2.4. Fonctions en faveur des victimes	23
2.2.5. Fonction de réinsertion	24
2.3. Conclusion	26
3. REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA PEINE DE PRISON	27
4. QUESTION CENTRALE	30
DEUXIÈME PARTIE	32
MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	32
INTRODUCTION	33
1. ORIENTATIONS ET HYPOTHÈSES	33
1.1. Approche quantitative vs qualitative	33
1.2. Hypothèses	35
2. LE QUESTIONNAIRE	36
2.1. Procédure et élaboration du questionnaire	37

2.2.	Récolte d'information	41
2.2.1.	<i>Le pré-test</i>	41
2.2.2.	<i>L'administration du questionnaire</i>	42
3.	POPULATION DE TRAVAIL ET ÉCHANTILLONNAGE QUANTITATIF	43
3.1.	Caractéristiques de l'échantillon	43
3.2.	Représentativité de l'échantillon	44
3.3.	Taille de l'échantillon	44
4.	ANALYSE	45
4.1.	Outil informatique et traitement statistique	45
	TROISIÈME PARTIE	47
	RÉSULTATS EMPIRIQUES	47
	INTRODUCTION	48
1.	ÉCHANTILLON	48
1.1.	Les caractéristiques de l'échantillon	48
1.1.1.	<i>Données biographiques</i>	48
1.1.1.1.	Le domaine facultaire	48
1.1.1.2.	Le genre	49
1.1.1.3.	L'âge	50
1.1.1.4.	Le genre et l'âge	50
1.1.1.5.	La nationalité	51
1.1.1.6.	La province d'habitation	52
1.1.1.7.	La catégorie socio-professionnelle des pères et/ou mères	53
1.1.1.8.	La catégorie socio-professionnelle du répondant	53
1.1.2.	<i>Données concernant l'expérience et la connaissance du milieu</i>	54
1.1.2.1.	L'expérience du milieu carcéral	54
1.1.2.2.	Les connaissances du milieu carcéral	54
2.	RÉSULTATS GÉNÉRAUX	55
2.1.	Une première lecture des représentations	55
2.2.	Unanimité sur certains points et divergence sur d'autres	59
2.2.1.	<i>Le niveau d'importance des fonctions de la peine de prison</i>	59
2.2.2.	<i>L'effectivité des fonctions de la peine de prison</i>	61
2.3.	Les résultats en fonction des caractéristiques personnelles des répondants	62
2.3.1.	<i>La nécessité de la peine de prison dans la société</i>	63
2.3.2.	<i>Fonction de dissuasion</i>	65

2.3.2.1.	Niveau d'importance	65
2.3.2.2.	Effectivité	65
2.3.2.2.1.	<i>Fonction de dissuasion de la peine de prison vis-à-vis d'un individu n'ayant jamais été incarcéré</i>	65
2.3.2.2.2.	<i>Fonction de dissuasion de la peine de prison vis-à-vis d'un individu ayant déjà été incarcéré</i>	66
2.3.3.	<i>Fonction de neutralisation</i>	68
2.3.3.1.	Niveau d'importance	68
2.3.3.2.	Effectivité	68
2.3.4.	<i>Fonction de rétribution</i>	68
2.3.4.1.	Niveau d'importance	68
2.3.4.2.	Effectivité	70
2.3.5.	<i>Fonction d'amendement</i>	71
2.3.5.1.	Niveau d'importance	71
2.3.5.2.	Effectivité	72
2.3.6.	<i>Fonctions en faveur de la victime d'un acte de délinquance</i>	72
2.3.6.1.	Niveau d'importance	72
2.3.6.2.	Effectivité	73
2.3.7.	<i>Fonction de réinsertion</i>	73
2.3.7.1.	Niveau d'importance	73
2.3.7.2.	Effectivité	73
3.	SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES RÉSULTATS	74
3.1.	Représentations des fonctions de la peine de prison	74
3.2.	Les représentations en fonction des caractéristiques des étudiants	75
	QUATRIÈME PARTIE	78
	DISCUSSION	78
	INTRODUCTION	79
1.	COMPARAISON DES COURANTS DE PENSÉE	79
2.	UNE PEINE DE PRISON SANS SON FONDEMENT RETRIBUTIF ?	80
	CONCLUSION GÉNÉRALE	83
	BIBLIOGRAPHIE	85
	ANNEXES	89

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce mémoire est le fruit d'un long travail commençant au départ d'une question criminologique plutôt large : pourquoi punir ? La sanction pénale que constitue la peine d'emprisonnement recouvre une multitude d'objectifs que nous avons décidé d'étudier à travers une partie des membres de la société : les étudiants. Par ce travail nous avons fait le choix de saisir les représentations d'un public jeune et, a priori, non initié aux différentes pratiques relevant du domaine. Tout l'enjeu est de rendre compte de ce que des individus non-acteurs du milieu souhaitent voir appliqué comme philosophie de sanction pénale et comment ils évaluent l'effectivité des objectifs idéalement soutenus. Ces deux dimensions sont indirectement influencées par des éléments personnels concernant les étudiants puisque ceux-ci s'approprient la réalité représentée en la reconstruisant et en l'intégrant dans leur propre système de valeurs (Abric, 1994, p. 12).

Les représentations déterminent les actions et permettent de comprendre la dynamique des relations aux autres et au monde (Jodelet, 1989, p. 36 ; Moscovici, 2004, p. 26). Progressivement, on s'est rendu compte de la nécessité de prendre en considération ce type de phénomène en vue de la compréhension des matières pénales (Robert et Faugeron, 1978, p. 3). Les recherches consacrées à des phénomènes idéologiques telles que les représentations sont une des branches maîtresses de l'étude du contrôle social de la criminalité puisqu'elles constituent encore actuellement un élément essentiel du débat sur la politique criminelle (Robert et Faugeron, 1978, pp. 3-4). Les chercheurs sont parfois touchés par l'imaginaire collectif qui veut que lorsqu'on étudie la sanction, les représentations sont souvent envahies par l'image de la prison. Selon Jacques Faget, l'intérêt porté à l'univers carcéral est peut-être désireux de le rendre moins invisible qu'il ne l'est. La prison est restée pendant longtemps un milieu clos, éloignée de la civilisation et fermée à tout regard extérieur (Faget, 2013, p. 218). Cependant, de nombreuses recherches sociologiques sur l'institution carcérale ont permis de démontrer qu'étudier cet objet en relation avec la société qui le contient était nécessairement enrichissant. Celle initiée en 2000 par Noëlle Languin, Eric Widmer, Jean Kellerhals et Christian-Nils Robert mesurant le sentiment de justice et de juste peine, et dont nous nous sommes inspirée pour notre enquête, a eu pour effet de révéler trois courants de pensée vraisemblablement répandus dans la population suisse romande francophone lorsqu'il s'agissait d'étudier les finalités de la peine. Des tendances ont pu être dégagées de ces

courants au départ de déterminants identitaires et sociaux concernant les participants (Languin *et al.*, 2004).

Dans cet esprit, il s'agit dans le cadre de ce mémoire d'observer et de comprendre comment des étudiants universitaires approchent le sujet des fonctions contemporaines de la peine de prison. L'objectif est de recueillir leur représentation idéale de la sanction pénale et de mettre en avant l'existence d'une diversité de philosophies rencontrées. Cette dernière sera analysée au regard des éléments personnels caractérisant les étudiants. Ces variables constituent le point de départ des différentes hypothèses posées dans le cadre de notre recherche.

Cette recherche s'inscrit dans une approche quantitative et se base sur une enquête par questionnaire menée auprès d'étudiants de l'Université Catholique de Louvain et plus précisément de trois auditoires relevant des facultés de psychologie et des sciences de l'éducation, de droit et de criminologie, ainsi que des sciences économiques, sociales, politiques et de communication. Le choix de cette méthode de recherche a semblé évident dans la mesure où celle-ci tend à « *la vérification d'hypothèses théoriques et l'examen de corrélations que ces hypothèses suggèrent* » par le biais d'un traitement statistique des données récoltées (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 167). Pour ce faire, les questions posées aux étudiants étaient relatives à leur propre situation, leurs opinions et leurs attentes à l'égard des enjeux humains et sociaux soulevés (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 167).

Ce travail se présentera en quatre parties. La première consistera en une approche théorique des principaux éléments constituant le sujet. Ainsi, nous commencerons par expliquer le concept de représentation sociale et ses caractéristiques. Puis, nous poursuivrons par la notion de peine de prison et parcourrons les différentes finalités qui lui sont habituellement attachées. Nous reviendrons également sur l'enquête suisse réalisée en 2000 avant de venir préciser la question et les objectifs de la nôtre. La deuxième partie, consacrée à la méthodologie, visera d'abord à exposer de façon plus concrète les hypothèses émises dans le cadre de notre travail. Nous nous focaliserons ensuite sur la construction du questionnaire ainsi que les caractéristiques de la population de travail et de l'échantillonnage quantitatif. La troisième partie présentera l'échantillon de l'enquête et les résultats les plus significatifs obtenus à la suite du traitement statistique des données récoltées. L'objectif sera triple : mettre en évidence les représentations générales des répondants concernant la peine de prison et ses fonctions, révéler l'existence d'une uniformité ou d'une diversité dans les manières de penser, et enfin, identifier les caractéristiques des étudiants qui influencent leurs représentations. La quatrième

partie permettra de conclure ce travail en nous amenant à discuter de la signification des résultats au regard des théories et recherches exposées préalablement.

PREMIÈRE PARTIE

REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET PEINE DE PRISON : APPROCHE THÉORIQUE ET RECHERCHES ASSOCIÉES

INTRODUCTION

Cette première partie visera, dans un premier temps, à situer le concept de représentation sociale et venir en préciser le sens au regard du sujet d'étude. Pour cela, la peine de prison et les finalités qui lui sont habituellement attribuées seront, dans un deuxième temps, examinées. Ensuite, les attentes de la réalisation du mémoire seront exposées au départ de recherches effectuées dans le domaine. Celles-ci amèneront, dans un dernier temps, à mettre en évidence les différentes hypothèses émises dans le cadre de notre étude.

1. LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES

Depuis longtemps les représentations sociales font l'objet d'études approfondies de la part de chercheurs. Ces études peuvent être orientées de multiples manières au regard de la diversité des éléments qui composent ces théories. Il convient donc de venir préciser le concept de « représentation sociale » au vu de l'importance qu'il prend dans le présent mémoire. La notion sera étudiée au regard des études réalisées par S. Moscovici, D. Jodelet et J.-C. Abric (Bial, 2015, p. 3).

1.1. Le concept de représentation sociale

En 1994, Jean-Claude Abric définit la notion de représentation sociale comme « *le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique* » (Abric, 1994, p. 13).

Les représentations sociales se caractérisent par plusieurs éléments :

1.1.1. Un rapport entre sujet et objet

Les représentations sociales mettent en avant une relation, celle d'un sujet se positionnant vis-à-vis d'un objet. En effet, d'après Denise Jodelet, « *Représenter ou se représenter correspond à un acte de pensée par lequel un sujet se rapporte à un objet* » (Jodelet, 1989, p. 37). Il n'y a pas de représentation sans objet, peu importe l'objet, qu'il soit une personne, une chose, un événement, un phénomène, une théorie, et la représentation est toujours la représentation de quelqu'un, le sujet (Jodelet, 1989, pp. 37 et 43). Moscovici explique le caractère social de la représentation par le fait que « *ce lien avec l'objet est une partie intrinsèque du lien social et il doit donc être interprété dans ce cadre* » (Abric, 1994, p. 12).

1.1.2. Un rapport de symbolisation et d'interprétation

Un deuxième élément est que *« la représentation sociale est avec son objet dans un rapport de « symbolisation », elle en tient lieu, et « d'interprétation », elle lui confère des significations. Ces significations résultent d'une activité qui fait de la représentation une « construction » et une « expression » du sujet »* (Jodelet, 1989, p. 43). *« Cette représentation restructure la réalité pour permettre une intégration à la fois des caractéristiques objectives de l'objet, des expériences antérieures du sujet, et de son système d'attitude et de normes »* (Abric, 1994, p. 13). La représentation n'est donc pas selon Jean-Claude Abric, le simple reflet de la réalité, mais elle constitue une organisation signifiante. La représentation est *« une vision fonctionnelle du monde, qui permet à l'individu ou au groupe de donner un sens à ses conduites, et de comprendre la réalité, à travers son propre système de référence »* (Abric, 1994, p. 13).

1.1.3. Un guide pour l'action

La représentation est un guide pour l'action puisqu'elle détermine les comportements ou pratiques au départ d'un système d'interprétation de la réalité qui va régir les relations des individus à leur environnement physique et social (Abric, 1994, p. 13). Denise Jodelet explique que *« nous avons toujours besoin de savoir à quoi nous en tenir avec le monde qui nous entoure. Il faut bien s'y ajuster, s'y conduire, le maîtriser physiquement ou intellectuellement, identifier et résoudre les problèmes qu'il pose. C'est pourquoi nous fabriquons de représentations. Et, de même que, face à ce monde d'objets, de personnes, d'événements ou d'idées, nous ne sommes pas (seulement) équipés d'automatismes, de même ne sommes-nous pas isolés dans un vide social : ce monde nous le partageons avec les autres, nous nous appuyons sur eux – parfois dans la convergence, parfois dans le conflit-, pour le comprendre, le gérer ou l'affronter. C'est pourquoi les représentations sont sociales et si importantes dans la vie courante. Elles nous guident dans la façon de nommer et définir ensemble les différents aspects de notre réalité de tous les jours, dans la façon de les interpréter, statuer sur eux et, le cas échéant, prendre une position à leur égard et la défendre »* (Jodelet, 1989, p. 31). Jodelet et Moscovici se rejoignent lorsqu'ils reconnaissent que les représentations sociales sont génératrices de comportements et qu'elles régissent notre relation au monde et aux autres, donc qu'elles orientent et organisent les communications sociales (Jodelet, 1989, p. 36 ; Moscovici, 2004, p. 26).

Cette élaboration que requiert la représentation est une construction autonome qui sera influencée par les caractéristiques du sujet et de l'objet (Jodelet, 1989, p. 43). Ainsi, il s'agit d'une réalité qui est représentée puisqu'elle est appropriée par l'individu ou le groupe d'individus, reconstruite par lui, « *intégrée dans son système de valeurs dépendant de son histoire et du contexte social et idéologique qui l'environne* » (Abric, 1994, p. 12). La représentation permettra à l'individu de comprendre et d'expliquer une réalité, et l'interprétation ou la signification qui ressortira sera propre à chacun, elle dépendra de beaucoup de facteurs tels que les circonstances, la nature et les contraintes de la situation, le contexte, mais également des facteurs plus généraux comme l'histoire de l'individu ou du groupe, le contexte social et idéologique, la place de l'individu dans l'organisation sociale et les enjeux sociaux (Bial, 2015, p. 4).

L'objectif de l'étude des représentations dans le cadre du présent mémoire vise principalement deux approches (Molinier et Guimelli, 2015, pp. 36 et 37) : l'approche sociologique et l'approche expérimentale. Celles-ci sont envisagées afin de mettre en évidence des variables spécifiques susceptibles d'influencer les représentations des enquêtés sur le sujet concerné. La première tend à montrer l'impact de variables sociodémographiques ou socio-économiques sur les contenus des représentations étudiées. « *Le programme de recherche consiste alors à montrer comment ces différentes insertions sociales [tels que l'âge, le sexe, le statut socio-économique, etc] déterminent différents contenus de la représentation* » (Molinier et Guimelli, 2015, pp. 36 et 37). La deuxième s'attache à percevoir l'impact de variables spécifiques sur l'expression d'une représentation. Ainsi, les individus se distingueront dans le cas présent par leur expérience concrète de l'objet étudié, à savoir la peine de prison (Molinier et Guimelli, 2015, pp. 36 et 37). Il s'agira dès lors d'étudier les représentations des répondants selon que ceux-ci aient déjà été confrontés, ou non, à cette sanction.

1.1.4. Une inscription dans deux systèmes

Jean-Claude Abric vient présenter en 1994 deux systèmes dans lesquels s'inscrivent les représentations sociales, un système sociocognitif et un système contextualisé. Tout d'abord, il est important de souligner que les représentations sociales ne sont pas exclusivement cognitives puisqu'elles sont aussi sociales. « *L'analyse et la compréhension des représentations sociales et de leur fonctionnement supposeront donc toujours un double éclairage, une approche que nous qualifions de sociocognitive* » (Abric, 1994, pp. 13 et 14).

Cette approche intègre en même temps la « texture psychologique » d'un sujet actif et les conditions sociales dans lesquelles s'élabore ou se transmet la représentation. Ceci permet de rendre compte que la représentation intègre à la fois du rationnel et de l'irrationnel et de comprendre pourquoi les raisonnements qu'elle engendre peuvent parfois faire apparaître des contradictions (Abric, 1994, p. 14). Ensuite, l'auteur met en avant que les significations, composantes fondamentales de la représentation, sont doublement déterminées par des effets de contextes. D'abord par le contexte discursif, « *c'est-à-dire par la nature des conditions de production du discours, à partir duquel va être formulée ou découverte une représentation* » (Abric, 1994, p. 15). Il est important de tenir compte des conditions de production des représentations puisque dans la majorité des cas la source de celles-ci est discursive. En effet, la représentation sera produite pour un auditoire qu'elle vise à argumenter et à convaincre. Les significations seront également déterminées par le contexte social, « *c'est-à-dire d'une part le contexte idéologique et d'autre part la place occupée dans le système social par l'individu ou le groupe concerné* » (Abric, 1994, p. 15). La signification d'une représentation sociale sera ancrée dans des significations générales intervenant dans les rapports symboliques propres à un champ social donné et pourra engendrer des effets particuliers qu'il s'agira de prendre en compte puisqu'ils pourraient masquer le principe organisateur de la représentation (Abric, 1994, p. 15).

1.2. Les représentations sociales dans le domaine de la criminologie

Les représentations sociales touchent à de nombreux domaines et objets différents. Si les recherches en la matière peuvent se rapporter à des domaines tels que les champs scientifique, culturel, environnemental, psychologique et autres, elles s'intéressent également au domaine social et institutionnel (Jodelet, 1989, p. 9). La criminologie, en particulier, va être une science qui s'intéresse à étudier les phénomènes sociaux que sont la déviance et les institutions qui seront chargées de l'encadrer. Celle-ci s'attache à une partie de la société qui est souvent considérée comme marginale. Elle engendre à la fois beaucoup de questionnements et de débats, à tous les niveaux (politiques, économiques, juridiques, sociétaux). Philippe Robert et Claude Faugeron avancent que l'opinion publique recueillie dans de tels domaines n'est pas seulement l'objet d'une curiosité, mais qu'elle constitue un des arguments essentiels dans le débat ininterrompu sur la politique criminelle (Robert et Faugeron, 1978, p. 4).

Nous nous intéressons, en ce qui nous concerne, au sens qu'a ce phénomène pour les membres de la société et aux réactions et attitudes diversifiées qu'il peut entraîner. « *Émile Durkheim (1973, XVII) l'avait déjà relevé : « Ce que les représentations collectives traduisent, c'est la façon dont le groupe se pense dans ses rapports avec les objets qui l'affectent ».* On comprend donc que par rapport à un même objet, des individus peuvent présenter des attitudes différenciées. *Processus et produit d'une élaboration psychologique et sociale du réel, les représentations sociales et les attributions qui les sous-tendent devraient permettre de comprendre non pas la réalité en tant que telle, mais comment les groupes sociaux se l'approprient »* (Languin et al., 2004, p. 96).

Il convient de se questionner sur le sens qu'a un phénomène pour ceux qui le vivent ou le côtoient (sans même le vivre et le côtoyer tous les jours) et de se rendre compte de la manière dont un groupe d'individus définit interprète et se positionne face aux différents aspects de cette réalité (Jodelet, 1989, p. 31).

Leurs représentations seront constituées d'informations recueillies, de croyances et opinions personnelles, ainsi que d'attitudes envers cet objet (Abric, 1994, p. 19) qui sont nourries par les lignes de conduite des différentes institutions entrant en jeu lorsque ces dernières incriminent les comportements déviants (Robert, 2004, p. 80). Les investigations concernant les institutions pénales au sens large ont déjà démontré une faible connaissance dans la population de l'appareil pénal et de ses actions. Cette faiblesse serait en partie attribuable à un problème de visibilité, voire, à une absence de visibilité du domaine (Robert et Faugeron, 1978, p. 66).

Après avoir entrevu le concept de représentation, il convient à présent de venir préciser l'objet des représentations qui sont étudiées, pour ensuite, envisager leur application.

2. LA PEINE DE PRISON ET SES FONCTIONS

Aujourd'hui, un tribunal peut condamner un individu à l'enfermement lorsque celui-ci a porté atteinte à la société ou à ses membres. L'enfermement constitue une peine autonome. Cela n'a pourtant pas toujours été le cas. Auparavant, la prison était utilisée à titre de châtiment judiciaire de façon ponctuelle et accessoire (Combessie, 2009, p.7). Peu à peu elle s'impose comme une véritable peine associée au crime, et la justice, au départ de ce que le législateur énonce, se doit d'y répondre. Le cadre légal prévoit ainsi que toute personne physique qui

commet certaines infractions pourra se voir attribuer une peine d'emprisonnement (article 7 du Code pénal). Cela signifie que celui qui est reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés pourra, si ces faits sont punis de prison, être enfermé pour une durée déterminée dans un établissement particulier. La peine de prison apparaît dès lors comme une peine privative ou restrictive de certains droits. Elle apparaît également comme génératrice d'obligations (Lameyre et Salas, 2004, p. 95). Bien que le caractère foncièrement recherché de la peine d'emprisonnement soit la privation de liberté, selon le sociologue et criminologue américain Gresham M. Sykes, elle serait également constitutive de 4 autres privations : la privation de biens et de services, la privation de rapports hétérosexuels, la privation d'autonomie et la privation de sécurité (Sykes, 1958, pp. 65-78). Priver un individu de l'ensemble de ces libertés engendre nécessairement une souffrance puisqu'il s'agit de le couper de tout ce qu'il connaît, de son milieu social, de ses habitudes, et de certains de ses droits. Par ailleurs, l'individu se voit dans l'obligation de se soumettre à un rapport de pouvoir unique et toujours orienté dans le même sens (Vacheret et Lemire, 2007, p. 78). « *Les privations et obligations existent dans d'autres contextes sociaux, mais lorsqu'elles sont imposées en tant que peine, il s'y ajoute un élément de stigmatisation ou de blâme prononcé contre l'auteur de l'infraction* » (Lameyre et Salas, 2004, p. 95). A. Von Hirsch énonce que la peine comporte une stigmatisation morale particulière et qu'ainsi « *elle diffère d'autres formes de privations infligées intentionnellement par la désapprobation morale qu'elle exprime : punir quelqu'un fait comprendre, sous une forme dramatique, que sa conduite était mauvaise et qu'il est blâmable de l'avoir adoptée* » (Von Hirsch, 1976, p. 48). Elle permet ainsi à l'État de rappeler publiquement les interdits fondamentaux, mais elle fait également apparaître la cohésion sociale d'un groupe qui en rejette un autre parce que les membres ne se conforment pas aux règles que tout le monde doit normalement suivre.

La peine d'emprisonnement en tant que peine autonome entraîne des conséquences personnelles directes et des conséquences sociales indirectes qui exigent dès lors d'être justifiées (Lameyre et Salas, 2004, p. 95).

2.1. Rétribution : une fonction inhérente à la peine

La justification première de la peine est l'accomplissement de l'infraction pénale (Van de Kerchove, 2009, p. 166). Ainsi, selon les théories rétributivistes, on « *se fonde sur une certaine idée de la justice [...] qui veut que l'on considère le mal inhérent à l'acte constitutif de l'infraction et qu'on lui fasse correspondre un mal au moins symboliquement équivalent à*

titre de sanction » (Van de Kerchove, 2009, p. 159). Celui qui s'est rendu coupable d'un châtement mérite donc d'être châtié à son tour. La sanction est justifiée comme la réponse moralement et légalement appropriée au délit (Lameyre et Salas, 2004, p. 96). Moralement puisque l'individu responsable de ses actes et de ses décisions rationnelles « mérite » d'être puni pour un acte considéré comme immoral (rétributivisme moraliste), et légalement, puisque l'individu a transgressé une règle dont la violation entraîne une peine indépendamment du fait que l'auteur se voit ou non imputer une culpabilité morale (rétributivisme legaliste) (Van de Kerchove, 2009, p. 167). Dès lors, la rétribution est un échange, un « donné pour un rendu », il doit y avoir une équivalence entre l'action et la réaction, c'est-à-dire une infraction et une peine (Cusson, 1985, p. 227).

On remarque que le paradigme rétributif est exclusivement tourné vers le passé (prise en compte d'un mal escompté) et vers l'idée de riposte, de vengeance contre l'individu coupable. Il faut rendre le mal pour le mal, il faut faire payer (Van de Kerchove, 2009, pp. 161-163-164).

Dès lors que la rétribution s'envisage comme une réaction face à une action, elle constitue le fondement de la peine plus qu'une finalité de celle-ci, sinon il nous faudrait avancer « qu'il faut punir pour punir ». C'est son fondement qui lui donne son sens (Van de Kerchove, 2009, p. 171). L'acte de sanctionner pour un fait infractionnel commis est la nature même d'une peine. « *La peine possède normalement un caractère rétributif à la lumière de son fondement, fondement dont l'existence et l'importance paraissent généralement constituer [...] le premier élément à considérer dans la justification du choix de la sanction pénale* » (Van de Kerchove, 2009, p. 172). Ainsi, la rétribution pourrait également être qualifiée de punition ou de répression (Van de Kerchove, 2009, p. 159).

2.2. Des fonctions ajoutées

Lorsqu'un tribunal estime devoir attribuer une peine à un individu et qu'il décide de le faire par le biais d'une peine d'emprisonnement, d'autres enjeux s'ajoutent à celui évoqué précédemment. Par la peine de prison, l'auteur est puni pour ces méfaits, mais il s'agira également par cet acte d'aboutir à d'autres finalités. Ainsi, on part de l'idée que si on procède à l'enfermement d'individus pour les sanctionner, autant que cela soit utile à d'autres niveaux. Dès lors, différentes finalités sont attribuées par la loi et les politiques pénales à la peine de prison et à son institution. Elle n'incarne pas uniquement pour celui qui a fauté une dette à devoir payer, mais elle est également utilisée à d'autres fins, pour servir plusieurs acteurs

(l'auteur, la société et la victime) et pour s'inscrire dans plusieurs rationalités punitives (restitutive et prospective) (Robert *et al.*, 2001). L'enfermement carcéral tend dès lors à couvrir plusieurs finalités à la fois et selon différents axes. Cette conception plurielle est parfaitement illustrée par les propositions faites récemment en Belgique par la Commission dite Holsters installée en 2000 et dont l'objectif était de rédiger un avant-projet de loi relatif notamment à l'instauration de tribunaux de l'application des peines et au statut juridique externe des détenus, cela faisant écho notamment aux affaires Dutroux-Nihoul et consorts et l'émoi que cela engendra dans la population. Ainsi, « *Lors de l'imposition ou de la réquisition d'une peine, il convient de tendre vers les objectifs de la peine suivants : 1° exprimer la désapprobation de la société à l'égard de la violation de la loi pénale ; 2° promouvoir la solution du problème et la réparation du dommage causé par l'infraction ; 3° favoriser l'intégration sociale de l'auteur ; 4° protéger la société* » (Kaminski *et al.*, 2007, p. 493).

La peine infligée à un auteur ne l'est donc pas dans la seule optique rétributive, mais elle l'est avec l'ambition d'aboutir à d'autres effets, puisque poser qu'un objet à des finalités c'est supposer qu'il produit des effets utiles (Brion, 2001, p. 410). Dès lors, suivant l'article de D. Kaminski, S. Snacken et M. Van de Kerchove (2007) et constatant l'hétérogénéité croissante des objectifs de la peine, ce cumul peut aboutir à plusieurs constats. D'abord, cette conception plurielle se concilie parfaitement avec l'individualisation judiciaire des peines. Ensuite, il faut souligner que les objectifs de la peine peuvent varier selon qu'elle est envisagée au niveau de sa création, de son prononcé ou de son exécution en raison de l'autonomie relative des différentes phases du processus pénal. Ainsi, la peine prononcée par le juge du fond pourrait ensuite être exécutée sous une autre modalité ou avec d'autres fins au regard de l'intervention du tribunal d'application des peines, visant à favoriser la réinsertion sociale plutôt qu'à maintenir l'objectif de rétribution, ou par application de circulaires ministérielles, dont l'objectif est de réduire la surpopulation carcérale, en déterminant le nombre de mois à partir duquel une peine ne sera pas exécutée. De plus, il est à constater que certains objectifs peuvent occuper une place plus ou moins importante selon les périodes considérées. Enfin, cette conception plurielle des objectifs de la peine ne fait pas nécessairement l'objet d'une représentation homogène et « consensuelle », mais propre à des logiques institutionnelles et sociales différentes. Soumettre à deux juges des faits identiques qui doivent être sanctionnés pénalement, ne va pas nécessairement conduire à la même motivation ni à la même peine, chacun ayant une perception personnelle des objectifs tels que précités. Il en est de même au sein de la population et même de pays à pays (Kaminski *et al.*, 2007, pp. 492-493).

Pour conclure, les auteurs reprennent l'affirmation de Thierry Pech, selon laquelle, « *cette accumulation... des missions dévolues à la peine est ainsi emblématique d'une démocratie pluraliste qui cherche à concilier des intérêts multiples plutôt qu'à les fondre dans un même et unique « intérêt général», d'ailleurs frappé d'incertitudes* » (Pech, 2001, cité par Kaminski et al., 2007, p. 493).

Dès lors, en plus du caractère rétributif inhérent à la peine de prison, nous envisagerons dans ce mémoire les différentes finalités qui lui sont principalement attribuées.

2.2.1. Fonction de dissuasion

La dissuasion, à l'inverse de la rétribution, est une logique qui est tournée vers l'avenir. Elle l'est dans un but préventif puisque cette action serait due tout entière à l'intimidation qui résulte de la menace d'une peine. Il s'agit que la peine soit visible afin de marquer les esprits. L'individu étant un être raisonnable, à la vue de la sanction appliquée, il choisira de ne pas transgresser la loi (Combessie, 2009, p. 16-17).

Selon les théories de la dissuasion, on distingue la dissuasion générale et la dissuasion individuelle. La première est un « *calcul de la peine en fonction de l'effet dissuasif qu'on peut en espérer sur l'ensemble d'une population* ». On préconise la sévérité pour que la sanction l'emporte sur les bénéfices attendus du délit. La deuxième « *vise à détourner le condamné lui-même de la récidive. Dans cette optique, le premier délit n'appellera qu'une peine légère, et le récidiviste se verra ensuite appliquer des peines de plus en plus lourdes : la gravité du crime passe au second plan par rapport à l'objectif de prévention de la récidive* » (Lameyre et Salas, 2004, p. 97).

Il s'agirait dès lors de punir sévèrement pour dissuader efficacement. Il est cependant difficile de démontrer par des résultats empiriques que l'application de lourdes de peines a un réel effet dissuasif sur le comportement des individus. La relation qui existerait entre la sévérité des peines et le taux de criminalité est assez incertaine dans la mesure où il faudrait pouvoir démontrer « *que les gens connaissent la sévérité de la condamnation qu'ils encourent en commettant un certain délit, et que c'est surtout en considération de cette sévérité probable, et pas pour d'autres raisons, qu'ils s'abstiennent de le commettre* » (Lameyre et Salas, 2004, p. 97). Ce ne serait dès lors pas tant la sévérité de la sanction qui dissuaderait de commettre

un crime, mais bien plutôt la certitude que cette sanction soit imposée. C'est en tout cas le postulat affirmé par Cesare Beccaria dans son *Traité des délits et des peines* de 1764 : « *Un des moyens les plus sûrs de réprimer les délits, ce n'est pas la rigueur des châtiments, mais leur caractère infaillible* » (Beccaria, 1764, p. 123). Si on sait que la sanction est sévère, mais qu'il est possible d'y échapper, alors on va peut-être se laisser tenter par la commission de l'infraction.

Il semblerait pourtant que la Belgique dispose d'un système judiciaire qui soit davantage orienté vers une plus grande sévérité de peines que vers la garantie de leur application. De plus, on peut soulever que l'effet dissuasif de la peine de prison tend à devenir encore plus fictif au regard de la longueur des procédures, des délais de recours, ou à la mise en œuvre administrative de la peine à exécuter. Le temps qui s'écoule crée une « disjonction » entre le moment du jugement et celui de l'exécution (Chauvenet et Orlic, 2002, p.446), donnant un sentiment d'absence d'effectivité immédiate de la peine, voire d'impunité dans le chef du condamné et de l'opinion publique.

2.2.2. Fonction de neutralisation

En 1975 déjà, Foucault parlait de « contrôler la délinquance » lorsqu'il abordait la problématique carcérale. Selon lui, l'échec de la prison démontrerait en fait que la réelle fonction de celle-ci est de créer une délinquance qui serait identifiable, localisable et contrôlable dans une société qui a peur des illégalismes (Foucault, 1975). Mettre en prison c'est contrôler doublement. La délinquance est mise à l'ombre de la prison puisqu'elle est observée et le reste de la population sait faire la différence entre ceux qui sont à l'intérieur et ceux qui ne le sont pas.

On peut dès lors comprendre pourquoi cette fonction de neutralisation fait toujours partie à l'heure actuelle des enjeux principaux de l'emprisonnement. La neutralisation a une fonction rassurante. La société se sent en sécurité lorsqu'elle sait que ceux qui lui ont porté atteinte sont enfermés pour cette raison. Il s'agit en effet de mettre la personne hors d'état de nuire, pour que là où elle se trouve, elle ne puisse plus porter atteinte de quelque manière que ce soit à la société et ses membres.

La neutralisation n'a qu'une seule visée : protéger des victimes potentielles. Elle ne cherche aucunement à changer un comportement ou à responsabiliser son auteur (Lameyre et Salas, 2004, p. 99).

La peine d'emprisonnement serait sans conteste une de celle qui remplit au mieux cette fonction de neutralisation puisque l'individu est « sous contrôle » et perpétuellement surveillé à chaque instant de sa journée. Mais cette affirmation ne devrait-elle pas être relativisée au regard de récents événements tel que l'attentat terroriste de Liège du 29 mai 2018 ? En effet, l'auteur de l'attaque purgeait une peine d'emprisonnement lorsqu'il a commis le pire durant l'un de ses congés pénitentiaires. Même si l'homme n'était pas physiquement en prison, il était toujours dans le processus d'exécution de sa peine. C'est pourquoi il serait plus juste d'affirmer que la neutralisation qui reste à l'heure actuelle la plus efficace est la peine de mort. L'individu n'est pas seulement neutralisé, il est aussi éliminé (Combessie, 2009, pp. 17-18). Celle-ci n'est plus appliquée en Belgique depuis longtemps (abolie en 1996), et c'est dès lors par la prison que la société tente d'assurer au mieux sa protection. Mais si l'individu ne peut a priori plus commettre d'infraction à l'extérieur de la prison, il lui reste la possibilité d'en commettre à l'intérieur, que ce soit à l'égard du personnel, du matériel, de ses codétenus, ou sur lui-même (Combessie, 2009, p. 18).

La neutralisation de l'individu s'inscrit dans une dimension plutôt prospective puisqu'elle participe à la protection de la société en agissant sur l'individu. Les effets escomptés sur l'auteur de l'infraction reposent alors principalement sur une vision pessimiste de la nature humaine puisqu'il s'agit davantage de l'empêcher de mal agir que de lui offrir de nouvelles perspectives (comme ce serait le cas pour les fonctions d'amendement ou de dissuasion spéciale par exemple) (Robert *et al.*, 2001, p. 98).

La fonction de neutralisation ne concerne qu'une minorité de criminels, à savoir ceux qui, condamnés pour des comportements considérés comme le nécessitant, sont enfermés pour une durée déterminée dans un établissement pénitentiaire (Combessie, 2013, p.4). Et, selon Philippe Combessie, pour le pays qui affirme son attachement aux libertés individuelles, lorsqu'il s'agit d'infractions pénales qui ne sont pas gravissimes, l'enfermement dans le seul but de la neutralisation ne sera acceptable que pour une très courte durée. Par contre, dès que la durée d'emprisonnement s'allonge, il faut, pour maintenir la légitimité de l'enfermement, la promesse que ce dernier permettra une amélioration de la situation. Malheureusement, ce résultat ne semble qu'exceptionnellement atteint (Combessie, 2009, pp. 20-21).

2.2.3. *Fonction d'amendement*

Le présent mémoire étudiant la peine d'emprisonnement de longue durée, la fonction d'amendement se doit d'être envisagée. Celle-ci s'inscrit cette fois dans une optique qui repose sur une vision optimiste de la nature humaine dans un axe prospectif.

Une évolution en vue d'une amélioration est attendue de la part du condamné. Ainsi, la peine n'est pas vide de sens puisqu'on y voit la possibilité d'un « traitement » qui permet à la personne incarcérée de s'améliorer pour pouvoir retrouver sa place dans la société, avec si possible, moins de risques de commettre une infraction (Combessie, 2009, p. 19). La condamnation doit pouvoir faire en sorte que la tendance du délinquant à enfreindre la loi disparaisse (Lameyre et Salas, 2004, p. 98). Il ne s'agit pas d'en faire un nouvel être ni de le corriger en voulant lui greffer des mécanismes d'autopunition ressortant chaque fois qu'il serait tenté de transgresser les règles, mais il s'agit d'agir sur son âme, d'éduquer celle-ci (Garapon *et al.*, 2001, pp. 95-96). L'enjeu essentiel de l'amendement du condamné est de prévenir la récidive individuelle et cela peut passer par de nombreuses approches (thérapie, conseils, programmes cognitifs...) (Lameyre et Salas, 2004, p. 98). Il s'agit d'amener l'individu à faire œuvre personnelle de réflexion sur les conséquences de ses actes et de voir comment il peut faire preuve de responsabilité personnelle et sociale, selon les dires de l'article 5 de la loi du 12 janvier 2005, dite « loi de principes », concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus. Il s'agit parallèlement à ces efforts d'aboutir à une personnalité respectueuse des règles, ce qui passe d'abord par le respect de celles auxquelles il est soumis, c'est-à-dire l'emploi du temps bien réglé, le travail, etc. Agir en inculquant et en inspirant à l'individu des habitudes honnêtes lui « *permettra de comprendre tout le profit qu'il peut tirer des gratifications proposées par la société* » (Combessie, 2009, p. 53).

Encore faut-il que le système carcéral soit disposé à lui offrir cela, confronté d'une part à la logique sécuritaire et d'autre part, à la mission d'aide des acteurs pouvant amener la personne incarcérée à pouvoir se conformer au prescrit de l'article 5 de la loi de principes. Il faut non seulement des moyens humains et matériels pour aider le condamné à réaliser ce travail, mais aussi une volonté et une disponibilité de tous les acteurs, en ce compris la personne incarcérée. Pour cette dernière, cela soulève également la question de sa capacité à agir. En

2011, l'ADEPPI¹, Atelier D'Éducation Permanente pour Personnes Incarcérées, mettait en avant certaines tendances en comparant les chiffres de la population belge (données provenant des sites statbel, eurostat et du SPF Justice (sources de 2011)), et ceux des prisons du territoire à partir d'un échantillon composé de 700 détenus. Ainsi, selon les données récoltées, 94% des détenus interrogés étaient très peu instruits. La plupart n'avaient pas de diplôme ou disposaient seulement d'une formation de base. 30% étaient analphabètes (contre 10% de la population belge), 45% n'avaient que leur CEB et 19% leur diplôme de secondaire inférieur (Jadoul et Wagner, 2011, p. 12).

2.2.4. Fonctions en faveur des victimes

Si la peine d'emprisonnement est prononcée à l'encontre d'un individu, elle ne se limite pas à produire des effets uniquement envers celui-ci. Comme on l'a vu, elle peut servir les intérêts de la société entière, mais elle doit également se préoccuper des membres qui ont été personnellement touchés par le crime, à savoir les victimes.

Les théories de la réparation « visent à réparer le tort causé par le délinquant à la victime et à la collectivité » (Lameyre et Salas, 2004, p. 99). Elles présupposent « *que l'infraction commise à un caractère dommageable, qu'elle constitue une « offense » pour autrui ou pour la société et que cette offense doit être réparée par la peine* » (Van de Kerchove, 2009, p. 231). La réparation se confondrait dès lors avec la rétribution, puisque d'une part le prix à payer pour réparer l'offense est la sanction, c'est la réparation par la souffrance au sens d'une satisfaction symbolique, et que d'autre part, c'est par l'évaluation de l'importance du dommage que l'on va largement déterminer la gravité de l'infraction, ce qui vient affirmer que c'est par la réparation que s'opère la rétribution (Van de Kerchove, 2009, p. 232).

De manière générale, la victime qui subit un préjudice voudra obtenir justice. Mais est-ce que la peine de prison imputée par un tribunal à l'auteur de son malheur incarne cette justice ? Est-ce que la victime pourra être satisfaite de la sanction infligée ? Est-ce qu'elle le sera dans la mesure où ce n'est pas elle qui peut décider de la sanction et de ses modalités ? Bien que la place de la victime et son rôle dans la procédure pénale ne cessent de se renforcer ces

¹ L'ADEPPI est une association d'éducation permanente qui propose différents cours et formations générales et professionnelles au sein de la majorité des prisons de Wallonie et de Bruxelles. Il semble important de préciser que l'échantillon récolté par l'ADEPPI était constitué de personnes assistant à leur formation et qui, par conséquent, présentaient des lacunes significatives en matière d'instruction.

dernières années, celle-ci n'est pas en mesure de pouvoir prendre part au prononcé de la peine. Il s'agit de ne pas laisser toute la subjectivité de la victime décider du sort du coupable. C'est donc par l'intermédiaire de l'État qu'elle devra obtenir justice. *« L'Etat est cette instance politique qui permet à la victime d'être garantie que l'infracteur ne restera pas impuni »*. Mais, *« Lorsque cette vengeance d'Etat ou cette vengeance qui est « médiée » par l'Etat n'apparaît pas, aux yeux de la victime, comme suffisante, elle crie au scandale »* (Ferri, 2012, p. 37). Comment pourrait-elle par exemple être suffisante pour une personne dont la vie d'un proche a été arrachée par un individu qui sera « seulement » condamné à être enfermé pendant x années ?

Quant à l'axe de rationalité punitive de la réparation, contrairement à la rétribution qui a clairement une visée rétrospective, son orientation est quelque peu controversée. Certains avancent que l'objectif même de réparation se situe dans un retour à un équilibre qui a été perturbé par l'acte criminel, donc orienté vers le passé. D'autres prétendent que l'accent est porté sur les conséquences des faits, l'avenir, la responsabilité sociale (Van de Kerchove, 2009, pp. 233-234).

Si la réparation du dommage causé par l'infraction tend à prendre une place de plus en plus imposante parmi les objectifs de la peine, il apparaît aux yeux de criminologues que les détenus ne sont pas tous capables d'être réceptifs à un message de réparation envers la victime ou la société. L'institution carcérale ne faisant que les ramener à eux-mêmes, il est difficile pour les détenus de penser à autre chose que leur situation et donc d'entreprendre des démarches auprès d'autres afin d'entrer dans un processus réparateur (Mary, 2013, p. 154). Philippe Mary dénonce également l'impossibilité pour un individu de *« développer de l'empathie par rapport à une victime lorsque l'on se sent soi-même victimisé par un système répressif qui ne respecte pas ses usagers »* (Mary, 2013, p. 154).

2.2.5. Fonction de réinsertion

« Sauf cas exceptionnel, tous les détenus sortent un jour » (Combessie, 2009, p. 93). L'individu déclaré coupable ayant payé sa dette à la société par un enfermement d'une durée déterminée est libéré, il peut réintroduire la société qui l'avait exclue. Bien évidemment, après un certain temps passé coupé de toute vie sociale, il ne peut et ne saurait pas la réintégrer du jour au lendemain. *« Avec le temps, la prison distend les relations sociales antérieures, amicales, de travail, et les liens familiaux, désinsérant les individus de leur milieu social »* (Chauvenet et Orlic, 2002, p. 457). Il est dès lors nécessaire que la peine se soucie d'un avenir

pour le condamné. Cette préoccupation, inscrite très clairement dans la loi de principes du 12 janvier 2005, est mise en œuvre de manière assez concrète puisqu'il est prévu la possibilité de plans de détention individuels, l'obtention de qualifications professionnelles, l'autorisation de congés pénitentiaires en vue de la préparation de la réinsertion, etc. De plus, l'individu remplissant les conditions légalement prévues pourra exécuter la dernière partie de sa peine en milieu ouvert via des mécanismes tels que la libération conditionnelle, ou la surveillance électronique. Mais est-ce suffisant ?

Il apparaît des recherches effectuées qu'il y a plus de littérature consacrée à l'échec d'une bonne réinsertion qu'aux objectifs de celle-ci. L'hypothèse selon laquelle le manque de clarté à l'égard de ses objectifs pourrait avoir une incidence sur ses effets est soulevée, même si bien d'autres facteurs entrent en jeu (le manque de moyens par exemple) (Meyer, 2010, p. 12).

En effet, il n'est pas difficile de constater qu'« *en général, en sortant, le détenu est plus démunie qu'en entrant* » (Combessie, 2009, p. 94), qu'il est complètement désaffilié de la société qu'il réintègre, et par-dessus tout, qu'il fait l'objet d'une stigmatisation l'empêchant très souvent de faire valoir ce qu'il a pu mettre en place en prison. Selon certains, la prison n'offre aucun avenir hormis celui de revenir à elle (Bérard et Chantraine, 2008, p. 39).

Un nouveau projet a vu le jour récemment en Belgique tendant à favoriser un retour en douceur dans la société pour le délinquant et à l'aider autant que possible dans sa réintégration. L'idée est d'implanter des maisons dites de « transition » qui constitueraient pour les détenus en fin de peine une sorte de « sas » entre la prison et le retour dans la société. Ce dispositif s'inspire très fortement des centres résidentiels communautaires (CRC) déjà mis en place au Canada par exemple (Le Soir, 2015). Si la préoccupation de ce maillon de la chaîne judiciaire est une nouvelle étape dans l'évolution de la réinsertion des détenus en Belgique, il faut tout de même soulever que les taux de réussite enregistrés pour le Canada ne démontrent pas encore qu'il s'agirait d'un dispositif révolutionnaire. En effet, d'après l'étude réalisée par Hamilton et Campbell en 2013, sur une période de cinq ans commençant à l'admission dans une maison de transition et se poursuivant durant la période de surveillance en communauté, « *Plus du tiers (37%) des participants ont terminé avec succès leur séjour en maison de transition et ne sont pas revenus dans les 5 ans, alors que 50% ont été renvoyés et ont donc subi un échec pour des raisons d'actes non criminels (violation des règlements ou*

des conditions de remise en liberté) et un peu plus de 13% ont subi un échec dû à la commission d'un nouveau crime »² (Hamilton et Campbell, 2013, p. 189).

2.3.Conclusion

Bien que l'on accorde aujourd'hui à la peine une diversité dans les objectifs qu'elle poursuit, il semblerait que les recherches sociologiques actuelles sur l'institution carcérale s'accordent pour dire que les impératifs de sécurité l'emportent généralement sur toutes les dimensions réformistes ou éducatives et que la peine apparaît comme vide de sens pour celui qui la vit et pour ses intervenants (Faget, 2013, p. 222). Jacques Faget énonce qu'« *aujourd'hui [...] la prison ne se pare plus d'aucune justification et peut apparaître à certains comme une « industrie de la gestion des déchets » (waste management vision of corrections). Pour le public l'emprisonnement est avant tout une œuvre de vengeance. Elle inflige une souffrance supposée équivalente au préjudice causé. Pour les professionnels de la justice, et dans la logique de la nouvelle pénologie, la prison ne serait désormais qu'un lieu de neutralisation, parce que plus personne n'ignore qu'elle est un instrument de récidive et de construction des milieux délinquants* » (Faget, 2013, p. 221). L'auteur affirme que les criminologues ne songent plus à la suppression de la prison, mais s'arrêtent sur le constat d'une montée d'un « État pénal ou pénitence », qu'ils dénoncent, en tant que ce dernier criminalise la misère et la marginalité urbaine (Faget, 2013, pp. 221-222).

Édouard Delruelle, philosophe belge, va jusqu'à poser le constat d'une comparaison possible de l'échec comme produit attendu des modes de fonctionnement de deux institutions particulières : l'école et la prison (Delruelle, 2016, p. 7). Sa démarche est d'énoncer que l'échec scolaire est fonctionnel puisqu'« *il sert de triage social vers des filières dites de relégation (technique et professionnel) ou vers l'enseignement spécial (où les enfants issus de milieux immigrés et/ou défavorisés sont surreprésentés)* » (Delruelle, 2016, p. 7). Il n'y aurait donc pas d'échec de l'école, mais celle-ci fonctionnerait par sélection sociale où la population surnuméraire et superflue serait rejetée des établissements réservés aux classes privilégiées. D'après E. Delruelle, ce diagnostic rejoint celui posé par Foucault à propos de la prison. En effet, « *depuis le XIX^e siècle, les mêmes constats se répètent : la prison ne diminue pas la criminalité, elle provoque la récidive, elle fabrique des délinquants* » (Delruelle, 2016, p. 7). Au départ de la critique faite par Philippe Mary, le philosophe, comme Faget, pose

² Traduction libre

l'hypothèse que, depuis une trentaine d'années, la prison s'est vue assignée par la société une mission qui est de l'ordre de la gestion des « inutiles », des « déchets » (Delruelle, 2016, p. 8).

Dès lors, comment ne pas considérer que le mode de fonctionnement de l'institution carcérale est naturellement touché de plein fouet par cette perte de sens de la peine ? (Faget, 2013, p. 222).

3. REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA PEINE DE PRISON

Après avoir étudié le concept de représentations sociales et parcouru les différents objectifs accordés à la peine de prison, il convient de s'arrêter sur ce qui fait l'enjeu du mémoire, à savoir les représentations d'un public concernant la question criminologique présentée. Les recherches sur les représentations sociales des fonctions carcérales ne sont pas nombreuses. Dès le départ, on s'intéresse plutôt aux représentations du public à propos de la justice pénale. Les préoccupations de ces travaux seront variées, mais tenteront d'abord de recueillir l'opinion publique (en s'intéressant à sa connaissance de la loi) aux fins d'améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire et de l'adapter à l'évolution des mœurs (Faugeron, 1978, p. 413). Les résultats de ces différentes études ont principalement démontré que la connaissance de la loi était plutôt mauvaise en général et que cela influençait certains comportements et attitudes (Faugeron, 1978, p. 413). On s'intéressa aussi dans une autre perspective à la réponse sociale à donner face à des comportements déviants. Claude Faugeron explique que l'objectif est « *ainsi, par le biais de ces mesures sociales [d'] atteindre les systèmes de normes des répondants, vérifier la pertinence des législations actuelles, l'évolution des mentalités et mesurer les différences transculturelles* » (Faugeron, 1978, p. 414). D'autres recherches ont ensuite été réalisées dans une optique un peu différente puisqu'elles ont abouti cette fois à se questionner sur l'effectivité de la loi pénale au départ de priorités établies selon les groupes sociaux concernant ce que le Code se devait de réprimer (Faugeron, 1978, p. 416).

L'intérêt porté aux représentations de la justice et de tous les éléments qu'elle comporte ne cessera de s'intensifier, mais aussi de se diversifier. Pour la réalisation de ce mémoire, nous nous sommes arrêtée sur l'interrogation soulevée par les chercheurs Noëlle Languin, Éric Widmer, Jean Kellerhals et Christian-Nils Robert concernant le sentiment de justice et de la juste peine, mesuré auprès d'une population cible (Languin *et al.*, 2004). La recherche traite

des représentations sociales de la population suisse romande francophone à propos de la justice pénale, et plus particulièrement des sanctions pénales. Une enquête par questionnaire postal a été menée auprès de 4500 personnes issues de 6 cantons suisses afin de les interroger sur le sentiment de justice et de juste peine. Au final, les chercheurs ont obtenu pas moins de 1881 réponses valides pour être soumises à des analyses (Languin *et al.*, 2004, p. 159).

« Dans cette étude, l'interrogation sur les représentations populaires de la juste peine – quelle peine pour quelle infraction et pour quel auteur ? – a été placée dans une approche multidimensionnelle large permettant d'appréhender plusieurs niveaux de représentations complémentaires. D'abord la finalité du jugement de justice, soit la recherche des valeurs qui doivent être attribuées à la peine ; la structure de ce jugement ensuite, soit les critères à utiliser pour associer une peine à un délit et enfin, les modalités d'exécution du jugement, soit le rôle relatif des intervenants devant participer au choix de la peine » (Languin *et al.*, 2004, p. 160). Les différents niveaux de représentations complémentaires pourraient être finalement résumés comme suit : « pourquoi punir », « comment punir » et enfin « qui doit punir » (Languin *et al.*, in Parmentier *et al.*, 2004, p. 104).

« De plus, une série complémentaire de questions devait permettre de situer ces représentations par rapport aux connaissances, aux perceptions des individus en matière de délinquance et de criminalité. On a en effet posé l'hypothèse que le raisonnement de justice dans le domaine pénal repose sur les conceptions que l'on a du phénomène déviant. L'objectif était de comprendre comment les mentalités populaires se représentent ce que devrait être la sanction pénale » (Languin *et al.*, 2004, p. 160).

À la suite d'une analyse de synthèse, la recherche a finalement abouti à une classification permettant de mettre en avant trois grandes manières de penser la peine. Chacune de ces trois philosophies a été détaillée par les chercheurs en se référant à la façon d'envisager les finalités de la peine (ce qui va nous intéresser ici), le degré de sévérité de celle-ci, le regard porté sur l'accusé et sur la victime et enfin aux catégories d'intervenant habilitées à participer à la fixation de la peine (Languin *et al.*, 2004, p. 163).

Une première philosophie de justice pénale que les auteurs dégagent est celle du « prospectivisme ». Celle-ci représente quantitativement près de la moitié de la population étudiée (48%) et est « une philosophie fondée sur une vision optimiste de la société et qui justifie principalement la sanction pénale par la réinsertion de l'individu dans le corps social [...] Il convient certes de punir, mais le but premier de la sanction est de réintégrer »

(Languin et al., in Parmentier et al., 2004, p. 104). L'objectif de la peine « est tout entier tourné vers l'amendement du condamné par le soin, l'incitation à une réflexion personnelle, la préparation au retour dans le corps social, à l'exclusion d'éléments de réparation ou de rétribution » (Languin et al., 2004, p. 164).

Ensuite, une deuxième philosophie de justice pénale, qui représente cette fois un tiers de la population étudiée, est celle du « contractualisme ». Ce courant « met en avant la responsabilité du délinquant qui doit payer pour ce qu'il a fait. La finalité de la peine est dominée par l'idée de restitution : la sanction doit être modulée par l'intention de l'auteur et la gravité objective des dégâts » (Languin et al., 2004, p. 159). Il y a donc une certaine proportionnalité entre la gravité de l'acte, l'intention de l'auteur et la sanction. On parle de « contrat », car « l'acte délictueux constitue une rupture du pacte social et le rétablissement du lien ne peut passer que par la punition du coupable » (Languin et al., 2004, p. 159), conçue comme contrepartie due pour la rupture de ce contrat.

Enfin, une troisième et dernière philosophie énoncée par les chercheurs est celle de « l'ostracisme ». Elle se trouve être plus marginale quantitativement que les deux premières puisqu'elle n'est adoptée que par environ une personne sur six (Languin et al., in Parmentier et al., 2004, p. 105). Cette manière de penser « est fondée sur l'idée de la différence. Le délinquant est d'abord l'autre -l'étranger, le drogué, le marginal...- et dans cette philosophie, le rôle de la justice consiste à l'exclure. [...] C'est l'expulsion définitive du fautif qui est recherchée » (Languin et al., in Parmentier et al., 2004, p. 105). Et, « l'enfermement [...] devient un instrument de différenciation sociale (il sert ici à la ségrégation) au service d'une politique sociale » (Languin et al., 2004, p. 169).

Il n'a pas suffi d'identifier ces trois courants de pensée ; les chercheurs ont également pris le temps d'établir des corrélations entre ceux-ci et certains déterminants identitaires et sociaux de leur population. Ils précisent tout de même que ces corrélations ne sont à voir que sous forme de tendances et de nuances puisque « les écarts sont faibles et que ces différences ne permettent pas d'opposer de manière radicale des âges, des positionnements sociaux ou des orientations idéologiques » (Languin et al., 2004, p. 171). Ainsi, pour le prospectivisme par exemple, on retrouve cette manière de penser la peine essentiellement chez des individus ayant une formation professionnelle supérieure (université), non-croyants, non-pratiquants et d'orientation socialiste. En ce qui concerne le contractualisme, on le retrouve chez une population plutôt jeune et qui s'informe en la matière principalement par la presse, la

télévision. Enfin, pour l'ostracisme, il est essentiellement présent dans une population pauvre tant économiquement et socialement qu'intellectuellement. De plus, on le retrouve davantage dans une classe d'âge supérieure (retraités) (Languin *et al.*, 2004, p. 171).

Cette recherche met en évidence des courants de pensée qui s'inscrivent dans plusieurs axes différents et que les auteurs relient, de manière nuancée, à des déterminants sociaux concernant les enquêtés. Elle nous a permis de cibler les attentes envisagées dans le présent mémoire pour la question qui nous intéresse, à savoir, les finalités carcérales.

4. QUESTION CENTRALE

L'objet de recherche au départ de ce mémoire est la question des fonctions contemporaines de la prison belge dans les discours profanes. Après quelque temps de réflexion, la question de recherche qui a émergé s'est trouvée être la suivante : celle de savoir s'il existe une diversité dans les représentations des étudiants de Louvain-la-Neuve quant aux fonctions contemporaines de la prison.

L'objectif escompté par la réalisation de notre recherche est de révéler la manière dont une population cible se représente les fonctions contemporaines de la prison/peine de prison. Il s'agit, par la méthode de recherche du questionnaire, de mettre en avant si les individus composant l'échantillon ont une ou des visions de celles-ci qui soient attribuables à différents courants de pensée tels que ceux décrits dans cette première partie. Nous chercherons également à savoir si ces résultats peuvent être rattachés aux caractéristiques personnelles des participants à l'enquête.

Plus précisément, plusieurs objectifs sont présents dans la problématique soulevée.

Premièrement, il s'agira de rendre compte de l'image qu'a un objet dans la société qui le contient. Autrement dit, comment une partie des étudiants de Louvain-la-Neuve perçoivent-ils la prison et les finalités qui lui sont associées ?

Deuxièmement, à partir de cette première question, il s'agira d'observer s'il existe des catégories de pensées concernant ces représentations. Plus précisément, existe-t-il chez ces étudiants une uniformité ou une diversité dans la manière de penser les fonctions de la prison?

Troisièmement, nous tenterons également d'expliquer les différents résultats obtenus au départ d'éléments identitaires caractérisant les étudiants concernés. Pour cette sous-question, des tendances peuvent être dégagées quant à l'objet de la recherche. Une explication de la sorte, c'est-à-dire reposant sur l'assemblage de variables reliées, permet d'obtenir beaucoup d'informations sous forme de proportions et quantifications (exemple : tel sexe se représente davantage telle fonction de la prison).

Tous ces éléments, en ce compris les différentes hypothèses émises dans le cadre de cette recherche, sont précisés et expliqués dans la section qui suit puisqu'ils nécessitent d'abord de s'arrêter sur la méthodologie employée avant de les aborder.

DEUXIÈME PARTIE

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

INTRODUCTION

Cette deuxième partie sera consacrée à la méthodologie de la recherche. Nous commencerons par distinguer les approches quantitatives et qualitatives afin d'éclairer l'orientation méthodologique poursuivie et nous évoquerons les différentes hypothèses émises dans le cadre de l'enquête. Nous détaillerons par la suite la méthode de recherche employée, à savoir celle du questionnaire. Ensuite, nous continuerons en présentant la population de travail et l'échantillon de la recherche. Enfin, nous terminerons par exposer l'outil de traitement statistique et l'analyse qui ont permis d'aboutir aux résultats.

1. ORIENTATIONS ET HYPOTHÈSES

1.1. Approche quantitative vs qualitative

L'approche quantitative et l'approche qualitative ont longtemps fait l'objet de controverses quant à leur distinction. « *Les « quantativistes » prétendent que seules la quantification et la mesure numérique des faits permettent de conférer aux résultats obtenus un statut scientifique contre les « qualitativistes » estimant illusoire la mesure quantifiée d'un phénomène humain* » (Albarello, 2012, p. 80). Cette distinction implicite entre quantitatif et qualitatif est aujourd'hui une absurdité, car la méthodologie ne se distingue pas selon qu'elle est l'une ou l'autre, mais se réfère plutôt au niveau des données qu'on utilise pour mener sa recherche. Les deux courants méthodologiques plutôt que s'opposer peuvent parfaitement se compléter et s'enrichir mutuellement. De même, certaines données sont aussi bien traitables quantitativement que qualitativement (Albarello, 2012, p. 80-81). Mais comme le souligne Danielle Ruquoy (1995, p. 60), il est important que la méthode de récolte des données soit adaptée au type de données que l'on cherche à obtenir.

En ce qui concerne les données quantitatives, celles-ci « *reposent sur l'usage de chiffres destinés à représenter et à comptabiliser les réalités sociales [...] On peut sans ambiguïté catégoriser les réalités sociales et les comptabiliser, en les assimilant, quelles que soient leurs différences subtiles* » (Kaminski, 2015-2016, p. 20). L'étude d'un objet de recherche dans cette optique sera réalisée au moyen de méthodes d'analyse statistique associant des variables. L'idée est de mettre en avant des faits sociaux et les facteurs qui les déterminent (De Singly, 2016, p. 13).

Pour ce qui est des données qualitatives, celles-ci reposent sur l'usage de lettres et « *visent préférentiellement à rendre compte des significations, des définitions et des constructions qui sous-tendent l'action ou le discours. [...] Les méthodes de production des données qualitatives considèrent implicitement ou explicitement le monde comme une construction sociale permanente, assurée par les interactions des individus ou des groupes et non par des forces extérieures aux relations sociales qui seraient objectivement mesurables et statistiquement analysables* » (Kaminski, 2015-2016, p. 21).

Au vu de l'objectif escompté par le présent mémoire et des hypothèses avancées au point suivant, c'est par l'approche quantitative que nous avons décidé de travailler, et plus spécifiquement, par la méthode de récolte de données du questionnaire.

Les objectifs d'une enquête par questionnaire peuvent être multiples. Il s'agit de connaître une population en tant que telle (ses conditions et modes de vie, ses comportements et pratiques, ses valeurs ou opinions), de récolter un maximum d'informations à propos d'un phénomène pour analyser ce dernier, de mieux cerner ce phénomène à partir d'informations portant sur les individus de la population concernée (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 168).

Nous sommes consciente que le choix fait de parvenir au résultat escompté par l'intermédiaire de la méthode du questionnaire s'accompagne nécessairement de certaines limites. En effet, il est parfois reproché à ce type d'enquête, et particulièrement lorsque le questionnaire est composé de questions dites fermées, comme c'est le cas pour ce mémoire, de ne pas refléter suffisamment ce que pensent les gens puisque les questions induiraient les réponses ou que les personnes ne répondraient pas forcément sincèrement (Paugam, 2010, p. 94). De plus, Claude Faugeron souligne que la plupart du temps, cette méthode d'enquête particulière ne permet pas aux répondants de dépasser l'image stéréotypée qu'ils tirent d'un phénomène ou d'un objet. L'auteur ajoute que l'analyse statistique qui suit la récolte des données est souvent appauvrie par le fait qu'elle est réduite à des tableaux croisés de l'ordre de deux variables et des calculs de corrélations simples (Faugeron, 1978, p. 417).

Ces éléments ayant été pris en compte, le choix de recourir à cette méthode d'enquête nous a tout de même paru pertinent au regard des enjeux présentés dans le mémoire. Les limites et l'absence de certaines possibilités (d'autres variables qui auraient pu être croisées par exemple) peuvent également être imputées aux choix qui ont dû être opérés afin de ne pas dépasser le cadre de ce travail.

1.2. Hypothèses

Nous cherchons à relever les caractéristiques personnelles des étudiants pouvant influencer leur manière de se représenter la peine de prison et ses fonctions. Dès lors, en ce qui concerne le public ciblé, plusieurs hypothèses ont été posées comme point de départ afin de tenter de se rapprocher au mieux de l'objet initial. Comme expliqué ci-avant, l'enjeu de la recherche est de saisir un discours profane. Le discours profane peut s'entendre de plusieurs façons, mais signifie ici le discours de « *personnes non initiées à certaines connaissances* » (Dictionnaire Larousse, 1952, p. 823). Ainsi, les individus interrogés n'auraient du sujet abordé que des connaissances extérieures puisque ceux-ci ne relèveraient, a priori, pas du milieu et des différentes pratiques qu'il offre.

Il a d'abord été logique d'orienter la récolte des données et donc le questionnaire sur plusieurs questions de connaissance et d'expérience vis-à-vis du sujet abordé. L'hypothèse envisagée est que l'on n'a pas la même représentation d'un phénomène en le côtoyant tous les jours ou en ne s'en approchant jamais. De même, la façon de l'envisager devrait différer selon que les connaissances que l'on en a sont superficielles ou approfondies, ce qui est en outre révélateur de l'intérêt qui est porté au sujet. Ces deux points feront l'objet d'une plus grande précision par la suite.

Un autre élément à prendre en considération est celui de l'âge. En effet, la recherche vise essentiellement à rapporter les représentations d'un public jeune. Plusieurs raisons justifient ce choix. Tout d'abord, la plupart des étudiants possèdent ce qu'on pourrait appeler un regard « neuf », c'est-à-dire que ces derniers ont le grand avantage de ne pas encore avoir été « pervertis », par exemple par le monde du travail et de ses réalités. Ensuite, le jeune a ses propres opinions et voit le monde de son point de vue. Il n'a pas, à l'inverse de personnes plus âgées, de points de comparaison avec ce qui existait avant lui et qu'il aurait pu vivre et ainsi ressentir en termes de représentation. La question de l'âge est importante puisqu'elle est basée sur le présupposé que des personnes « adultes » (sous-entendu, qui n'ont pas l'âge d'étudiants) sont enclines à avoir une expérience de vie plus importante à tout niveau. Elles ont grandi avec une génération différente et donc avec une société qui l'est aussi. Bien sûr des personnes plus jeunes peuvent avoir connaissance d'événements sociétaux qui se sont déroulés avant leur naissance ou quelques années après (exemple : l'affaire Dutroux, les tueurs du Brabant), mais le ressenti sera probablement différent d'une personne ayant vécu ce contexte antérieur. L'expérience est différente de la connaissance, et selon que l'on part de

l'une ou de l'autre la représentation du phénomène ne sera pas la même. Enfin, ce regard « non pervers » permet également de mieux se rendre compte de ce que des personnes non professionnelles d'un tel milieu pensent finalement de celui-ci. Un regard extérieur permet toujours d'en apprendre davantage sur un objet.

Interroger des experts du domaine est bien évidemment intéressant, mais recueillir un discours profane peut l'être tout autant. Il se peut cependant que certains des répondants soient plus âgés, travaillent déjà et peut-être justement dans le milieu carcéral, ou alors soient passionnés par ce milieu et en aient une connaissance redoutable, ce qui fait que leur discours sera probablement moins naïf. Leurs représentations ainsi liées à ces expériences et connaissances ne sont surtout pas à négliger, mais plutôt à prendre en considération pour développer certaines comparaisons avec des représentations qui, elles, ne seraient aucunement liées à quelconque savoir ou vécu personnel. Il est intéressant de voir si cela peut amener à différentes manières de penser, ou si, au contraire, il n'existe pas d'influence particulière de la connaissance ou l'ignorance d'un phénomène sur les représentations que l'on peut avoir de celui-ci.

Enfin, un autre élément qui a contribué au choix d'un public profane a été celui du domaine facultaire des étudiants sélectionnés. En effet, il a été posé comme hypothèse que les sections fréquentées par les étudiants pouvaient avoir un impact sur les différents résultats obtenus de leur part. Bien que les trois auditoriums sélectionnés pour l'enquête relèvent tous des sciences humaines et sociales, nous supposons que la vision d'un phénomène peut être influencée par ce que proposent les différents programmes auxquels les étudiants appartiennent (cours enseignés, mais aussi stages et activités proposées en rapport avec le phénomène enquêté, qui eux, rejoignent alors le facteur de l'expérience carcérale).

2. LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire est l'aboutissement de la réflexion qui précède et le point de départ de l'observation empirique qui suit (Albarello, 2012, p. 118). Ce n'est en effet qu'après de longues recherches, lectures et questionnements que le champ de l'enquête peut être délimité, mais surtout que l'hypothèse peut se construire et permet d'aboutir à l'élaboration d'un instrument qui permettra de la traiter (Javeau, 1990, p. 40). Il s'agit de construire au mieux cet instrument pour être certain de ne pas s'écarter de l'objectif de confirmation ou d'infirmer

de l'hypothèse, mais également pour garantir la qualité de la recherche au moyen de données correctement construites et recueillies (Paugam, 2010, p. 93).

L'intérêt principal de la méthode est selon Serge Paugam « *de rassembler une grande quantité d'informations, aussi bien factuelles que subjectives, auprès d'un nombre important d'individus* » (Paugam, 2010, p. 93). C'est également celle qui se prête le mieux à une analyse statistique et à son exploitation (Paugam, 2010, p. 93).

L'enquête par questionnaire vise donc plusieurs objectifs. Tout d'abord, elle cherche à interroger un maximum de personnes. La taille de l'échantillon est non seulement un atout pour la recherche, mais également une nécessité quant à sa qualité (Paugam, 2010, p. 94). Cette question fait l'objet d'un plus grand développement dans la partie consacrée à la population et l'échantillon de la recherche. Ensuite, il s'agit de récolter plusieurs types de données. Enfin, le questionnaire permet que les données récoltées soient analysées statistiquement. Ces deux derniers points font l'objet de la section qui suit.

2.1. Procédure et élaboration du questionnaire

Le questionnaire qui a été administré aux différents auditoires de Louvain-la-Neuve a été réalisé à l'aide des manuels suivants : « L'enquête sociologique » de Serge Paugam (2010), « L'enquête par questionnaire » de Claude Javeau (1990), « Manuel de recherche en sciences sociales » de Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt (2011) et « Apprendre à chercher » de Luc Albarello (2012).

Un texte d'introduction et des textes de liaisons ont été posés dans le questionnaire afin d'accompagner l'enquêté dans sa démarche de réponse (Javeau, 1990, p. 102). Le premier a été réalisé sous forme de titre-encadré et présente l'objet du questionnaire (cadre des études, objet de l'enquête et précision quant à l'anonymat des réponses). Les suivants permettent la liaison entre les différentes parties du questionnaire en introduisant pour chacune le type de données qui seront récoltées (voir infra).

Pour ce qui est de la rédaction des questions, il s'agit de questions dites fermées, c'est-à-dire que les réponses sont énoncées et que le répondant doit choisir parmi elles (Javeau, 1990, p. 68). Ce sont celles qui sont les plus opportunes en vue d'une analyse statistique puisque selon Claude Javeau, « *les réponses étant prévues, il ne peut y avoir, dans la réaction de la personne enquêtée, aucune ambiguïté. On peut donc répartir les différents répondants selon la réponse qu'ils ont fournie, sans passer par des étapes d'analyse intermédiaires* » (Javeau,

1990, p. 69). Cette méthode ne demande à la fois pas trop de réflexion au répondant, puisque celui-ci ne doit pas faire part de ses idées en toute liberté, mais est invité à choisir parmi plusieurs possibilités de réponses, et facilite le dépouillement des résultats du côté du chercheur (Vilatte, 2007, p. 17). Une critique peut cependant être formulée à l'encontre de ce type de questions, celle justement de l'absence de liberté à émettre une réponse de soi-même puisque les réponses sont dictées à l'intéressé (Javeau, 1990, p. 69). Celui-ci choisira alors celle qui lui semble se rapprocher le plus de ce qu'il attendait ou notera une explication à côté de son choix lorsque cela est possible. En effet, certaines questions fermées sont néanmoins pourvues de la possibilité de laisser des réponses libres si cela est souhaité ou de sélectionner la case « autre » en la précisant si la personne ne se reconnaît dans aucune des propositions. Il s'agit dans ce cas de questions dites semi-ouvertes ou semi-fermées qui n'entachent en rien la facilité de dépouillement étant donné qu'une grande majorité des réponses restent prévues par le chercheur (Javeau, 1990, p. 72).

En ce qui concerne le type de données, comme le soulève Claude Javeau, le questionnaire en recueille généralement de trois sortes (Javeau, 1990, p. 30) :

- Il y a tout d'abord des données cognitives. Celles-ci sont des indices du niveau de connaissance du répondant sur le sujet faisant l'objet de l'étude.

Dans le cas présent elles visent premièrement à rendre compte du taux d'expérience de la personne face au milieu carcéral. Les représentations sont personnelles, propres à chacun et s'appuient sur un ensemble d'informations, d'opinions, de croyances, mais surtout, elles reposent sur le niveau d'expérience qui nous lie à cet objet. Bien que beaucoup de prisons soient visibles de l'extérieur, la vie qui s'y déroule à l'intérieur reste complètement invisible pour les personnes vivant autour. Lorsque l'on n'est donc pas confronté directement à l'institution carcérale, à la différence de ceux qui y travaillent, rendent visite à un détenu ou y ont séjourné,... il peut être difficile de s'en faire une connaissance déterminée. Il reste l'apprentissage du milieu par la littérature, les médias, des études en la matière. Mais encore faut-il y porter un intérêt. En effet, tout le monde n'est pas intéressé au même degré par le milieu carcéral et son mode de fonctionnement. C'est pour la plupart de ces raisons que le questionnaire a été orienté sur la question de l'expérience personnellement vécue par chacun. Il paraissait intéressant de voir s'il existait une différence d'opinions et de représentations de la part d'une population selon que celle-ci avait déjà été ou non confrontée, de quelque manière que ce soit, au milieu carcéral. Les expériences et donc les connaissances de chacun

n'étant pas les mêmes, les représentations ne se font pas à partir du même point d'origine. Sans expérience d'un phénomène particulier, on s'en fait une opinion de par ce que l'on entend, voit et ressent de l'extérieur.

Quivy et Van Campenouh énoncent parfaitement ce sentiment lorsqu'ils partent d'un exemple de problématique étudié qu'est celui des représentations de la justice : *« Pour comprendre les représentations de la justice, il ne faut pas se contenter de saisir des opinions superficielles à un moment donné, il faut s'interroger sur la manière dont ces représentations s'élaborent dans l'expérience concrète des citoyens qui se déploie dans un contexte socioculturel et historique particulier. Cette expérience comporte plusieurs aspects: l'expérience personnelle de la justice (contrats, conflits professionnels, divorces, successions, amendes pour infraction au Code de la route, attentes de reconnaissance et de dédommagement comme victime, etc.) qui laisse souvent des traces voire des rancœurs; l'expérience sociale de chacun, d'où résulte un sentiment général de «justice» ou d'«injustice» de la vie (au sens moral); l'habitus ou encore l'ensemble des dispositions culturelles et idéologiques liées à la position sociale et qui sont en affinité ou non avec les valeurs de la justice (au sens d'institution); l'influence des réseaux de proches avec qui on discute souvent et avec qui on a tendance à être «sur la même longueur d'onde»; l'influence de l'offre d'opinions proposée par les médias, mais qui est toujours elle-même «médiatisée» par l'environnement immédiat, l'inscription dans une culture où le rapport à la norme est plus complexe et plus critique... (voir Y. Cartuyvels, L. Van Campenhoudt, «Comment étudier les attentes des citoyens à l'égard de la justice», dans S.Parmentier et al., *Public Opinion and the Administration of Justice*, Bruxelles, Politeia, 2004, p. 33-49) » (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 84).*

À côté de la question de l'expérience personnellement vécue par le répondant, il a paru également intéressant de connaître le niveau d'intérêt porté par la personne au sujet étudié. Comme expliqué ci-avant, tout le monde n'est pas intéressé au même degré par l'univers carcéral, chacun peut dès lors approfondir les connaissances qu'il en a ou simplement se limiter à ce qu'il connaît déjà. Le degré d'investissement envisagé concernant la connaissance du sujet peut varier par exemple entre le fait d'en rester à l'information relayée par les médias ou racontée dans des ouvrages ou fictions, et le fait d'avoir entrepris des études dans ce domaine. Les représentations que ces personnes se font du sujet pourraient différer selon ces rapports diversifiés à la connaissance.

Ce sont autant d'hypothèses qu'il est intéressant de tester.

- Il y a ensuite des jugements subjectifs pouvant reprendre à la fois des opinions, des aspirations, des attitudes, etc.

Pour ce type de données, il a d'abord été posé des questions « générales » d'opinion sur la peine de prison afin d'évaluer pour chacun la place que celle-ci occupe dans la société et son utilité. Ensuite, le questionnaire a été « divisé » en plusieurs sections de questions pour interroger les répondants sur leurs représentations quant aux principales fonctions de la prison. Celles-ci regroupaient les fonctions de dissuasion, de neutralisation, de rétribution (pour des raisons de simplification, la rétribution a été mentionnée comme « fonction carcérale » dans l'enquête menée auprès des étudiants et non pas comme « fondement de la peine » comme cela a été exposé dans la partie théorique du mémoire), la fonction d'amendement, les fonctions de la prison en faveur de la victime et enfin la fonction de réinsertion. Chacune d'entre elles a été annoncée avec une courte définition pour en délimiter le sens afin d'éviter toute confusion. Au minimum deux questions ont été posées pour chacune : la première visait à évaluer l'importance qu'attribuent les étudiants aux différentes finalités poursuivies par la peine d'emprisonnement. La deuxième consistait à recueillir leur avis sur l'effectivité de celles-ci. Sans entrer dans le débat de la distinction entre effectivité et efficacité, dans le cadre de ce mémoire, nous avons envisagé traiter la question de l'effectivité dans le sens de l'existence d'un « *effet tangible réel* » de ces fonctions (Dictionnaire Antidote).

- Enfin, des données factuelles sont également recueillies sur les différents répondants à l'enquête.

Certaines ont déjà été énoncées dans le travail puisqu'elles font partie de l'hypothèse générale d'une influence des caractéristiques personnelles sur les représentations. Celles-ci concernaient l'âge et le domaine facultaire. À cela s'ajoute, le sexe, la nationalité, la province d'habitation, la catégorie socio-professionnelle des pères ou mères et enfin, la catégorie socio-professionnelle du répondant lui-même si celui-ci travaille.

Cette partie vise plusieurs objectifs : il s'agit tout d'abord de connaître l'échantillon qui a participé à l'enquête, et ensuite de mettre en relation ces variables avec d'autres concernant le sujet d'étude (les fonctions de la peine de prison).

Ces données, mais également celles énoncées plus haut, nécessitent un traitement statistique qui a été envisagé au préalable. Il est en effet « *important d'anticiper les traitements informatiques qui seront réalisés au terme de la récolte ainsi que la manière dont ces résultats seront formellement présentés à l'issue de ces traitements* » (Albarello, 2012, p. 128). Les objectifs d'une analyse statistique des données recueillies par la méthode du questionnaire sont, selon R. Ghiglione, au nombre de trois : l'estimation, la description et la vérification d'une hypothèse (Blanchet *et al.*, 2005). L'objectif de l'estimation n'est pas de chercher à comprendre les données, mais simplement de les récolter et de les mettre à plat. L'objectif de la description est de retirer des informations qui décrivent les phénomènes subjectifs, donc les systèmes de représentation des enquêtés, afin de pouvoir expliquer des phénomènes objectifs. Enfin, l'enjeu de vérification d'une hypothèse s'inscrit dans une démarche déductive puisque le questionnaire devient un outil ayant pour but de confirmer ou d'infirmer une hypothèse. Celui-ci est construit sur base des hypothèses de recherche qui lui donnent un axe, une direction pour son élaboration (Vilatte, 2007, p. 5).

2.2. Récolte d'information

2.2.1. Le pré-test

Avant l'administration proprement dite du questionnaire au public cible, l'instrument doit faire l'objet d'une étape intermédiaire qui est celle du pré-test. Cette étape a pour objectif d'évaluer son efficacité en mesurant la facilité de compréhension, le degré d'acceptabilité et la facilité d'interprétation du répondant (Javeau, 1990, pp. 108-109). Elle vise à l'amélioration ou la correction de certains termes, de l'ordre des questions, de leur forme, de la longueur du questionnaire qui pourrait engendrer un désintérêt de la part du lecteur, etc (Javeau, 1990, p. 109). Dans notre cas, cette étape s'est effectivement révélée bénéfique puisque, à sa suite, plusieurs modifications ont été apportées au questionnaire. Il a été veillé à ce que ce pré-test soit réalisé sur un groupe d'individus non parfaitement homogène afin d'identifier les difficultés éventuellement rencontrées par toute personne (Javeau, 1990, p. 109). Celles-ci ont été de plusieurs types :

- Des possibilités de réponses manquantes. Certaines personnes ne se reconnaissant dans aucune des situations proposées en tant que réponse, des propositions, ainsi que la mention « autre », ont été ajoutées afin que tout répondant puisse se retrouver dans une possibilité de réponse au moins.

- Certains individus ayant participé au pré-test ont évoqué un regret de ne pas pouvoir rajouter un commentaire à côté de leur réponse fermée. Ceux-ci se sont trouvés frustrés de devoir choisir entre deux possibilités assez proches sans pouvoir expliquer les nuances qu'ils souhaitaient apporter à leur choix. Suite à cette remarque, certaines questions strictement fermées ont été modifiées en questions toujours fermées (c'est-à-dire que le répondant doit toujours choisir entre plusieurs propositions prédéfinies), mais en accordant la possibilité au répondant de laisser un commentaire à côté de la réponse qu'il a sélectionnée. De la sorte, celui-ci se sent par exemple plus à même de trancher sur une question délicate puisqu'il sait qu'il pourra justifier son choix par un court commentaire.
- Certaines personnes ayant participé au pré-test ont avoué avoir éprouvé des difficultés en ce qui concerne les termes spécifiques criminologiques, juridiques et carcéraux. Pour l'enquêteur plongé dans le sujet, certains termes peuvent apparaître basiques, mais, pour celui qui n'y a jamais été confronté, cela peut s'avérer être une barrière. Plusieurs éléments ont dès lors été modifiés. Tout d'abord le langage général du questionnaire a été simplifié, les termes ont été vulgarisés au maximum tout en gardant un minimum d'appartenance linguistique au sujet concerné, et les questions ont été tournées de manière à ce qu'elles soient les plus claires et courtes possible. Ensuite, comme déjà dit ci-avant, des précisions/définitions ont été intégrées dans le questionnaire pour chaque fonction carcérale évoquée afin qu'aucune confusion ne survienne.

Ce test et les discussions qui s'en sont suivies ont donc mené à la modification du questionnaire et par ce biais, à son amélioration. Une fois cette phase de pré-test réalisée, une rédaction définitive du questionnaire a alors été entreprise en tenant compte de tous ces enseignements (Javeau, 1990, p. 110).

2.2.2. L'administration du questionnaire

Le questionnaire a fait l'objet d'une « administration directe» puisque ce dernier a été remis en mains propres par l'enquêteur aux différents répondants qui ont dû le remplir eux-mêmes (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 168).

Cette étape permet de se pencher sur la population et l'échantillon de l'enquête puisque les deux sont plus ou moins liées. En effet, c'est par des accords concernant l'administration du questionnaire que la population-parent de l'étude s'est créée.

3. POPULATION DE TRAVAIL ET ÉCHANTILLONNAGE QUANTITATIF

3.1. Caractéristiques de l'échantillon

L'objet de recherche de départ étant défini de manière plutôt large, des choix en termes de délimitation du champ d'analyse ont été opérés. Ceux-ci sont arbitraires tout en restant légitimes, car ces limites permettent que la recherche soit réalisable (Kamiski, 2015-2016, pp. 76-77).

Cette enquête ayant été réalisée à Louvain-la-Neuve pour des raisons de facilité, il restait à déterminer l'identité de ses destinataires. Plusieurs possibilités ont été envisagées, mais celle qui consistait à récolter les représentations des fonctions de la peine de prison en distribuant les questionnaires dans différents auditoires parut être la plus pertinente en termes de comparaison. En effet, sélectionner plusieurs auditoires de facultés différentes ajoute une donnée factuelle concernant le répondant pouvant être étudiée en relation avec le sujet d'étude.

À la suite d'accords avec plusieurs professeurs, trois programmes appartenant à trois facultés différentes ont été sélectionnés pour la passation du questionnaire : il s'agissait pour la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (bachelier) du cours de « Stéréotypes, préjugés et discrimination » enseigné par les professeurs Stéphanie Demoulin et Vincent Yzerbyt, du cours de « Criminologie psychologique » donné par Christophe Adam pour ce qui est de la faculté de droit et de criminologie (master en criminologie) et enfin du cours d'« Introduction à l'épistémologie et à la démarche scientifique des sciences sociales » dispensé par le professeur Marc Zune pour ce qui est de la faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (bachelier).

Sur un total de 135 étudiants inscrits au premier cours, de 86 étudiants inscrits au deuxième et 168 étudiants inscrits au troisième, 97, 55 et 74 étudiants ont réellement répondu au questionnaire lors de son administration. Cela fait donc un total de 226 répondants sur 389 étudiants inscrits à ces cours. Cependant, trois questionnaires ne sont pas exploitables par manque d'informations. En effet, le nombre de questions auxquelles ces trois étudiants n'ont

pas répondu est trop élevé pour pouvoir en tirer des résultats valides. Ils sont exclus de l'analyse. L'échantillon final est donc de 223 répondants.

3.2. Représentativité de l'échantillon

Plusieurs limites sont à poser dans le cadre de ce mémoire. Il est important de signaler à ce stade qu'une représentativité de l'échantillon par rapport à la population parent ne peut se faire à grande ampleur et ainsi envisager que les 223 questionnaires rendus par les étudiants soient généralisables à l'ensemble de la population étudiante de Louvain-la-Neuve. En effet, le principe de l'échantillonnage dans une approche quantitative est de recueillir de l'information sur des unités seulement, pour pouvoir ensuite généraliser à l'ensemble de la population de travail ce qui a été conclu de l'analyse des données fournies par l'échantillon. Pour que la généralisation de l'échantillon puisse se faire, ce dernier doit être représentatif de la population parent, c'est-à-dire qu'il doit constituer une fraction de la population de travail et présenter ses caractéristiques (Van Campenhoudt et Quivy, 2011 p. 147). Dans le cadre de ce mémoire, nous ne pouvons prétendre à ce que l'échantillon étudié présente les caractéristiques d'une population aussi grande que celle des étudiants de Louvain-la-Neuve. Nous avançons dès lors que celui-ci est uniquement représentatif des étudiants composant les programmes envisagés. Ainsi, pour notre recherche, l'échantillon regroupe l'ensemble des répondants, soit 223 étudiants, et la population parent correspond aux étudiants relevant des trois programmes (cours) appartenant aux facultés de psychologie et des sciences de l'éducation, de droit et de criminologie (master en criminologie), et des sciences économiques, sociales, politiques et de communication. Ces formations relèvent toutes les trois des sciences humaines et sociales et sont donc, a priori, « concernées » par les questions humaines et sociales.

3.3. Taille de l'échantillon

Luc Albarello avance que plusieurs éléments doivent être pris en considération pour déterminer la taille de l'échantillon et pouvoir aboutir à des résultats qui soient exploitables et pertinents : la marge d'erreur acceptable pour le chercheur, le caractère homogène de la population ciblée, le niveau d'analyse souhaité ainsi que le coût de l'enquête réalisée (Albarello, 2012, p. 130). L'auteur vient premièrement nous expliquer que la taille de l'échantillon ne dépend certainement pas du nombre de personnes qui compose la population parent, mais, que c'est par rapport à la marge d'erreur avec laquelle le chercheur accepte de travailler que celle-ci se définit. Albarello ajoute ensuite que l'échantillon ne doit pas

nécessairement être important à partir du moment où la population parent est homogène. Il termine en disant également que si les hypothèses envisagées dans la recherche exigent d'effectuer des comparaisons entre des sous-échantillons spécifiques, l'échantillon doit être plus grand pour que chacun d'entre eux puisse être représentatif d'une fraction donnée de la population. Ainsi, « *on accroît donc la taille de l'échantillon non pas pour augmenter le niveau de représentativité de l'ensemble de l'échantillon, mais pour permettre la comparaison d'attitudes ou de comportements entre des groupes spécifiques* » (Albarelo, 2012, pp. 130 à 132).

Certaines limites sont de nouveau à mettre en évidence. Le résultat quantitatif obtenu dans le cadre de ce mémoire ne permet pas de considérer que l'échantillon rencontre toutes les exigences venant d'être exposées. En effet, au vu des hypothèses émises de notre part concernant l'influence possible des variables indépendantes sur les variables dépendantes, des analyses plus approfondies afin de comparer divers sous-échantillons ont été réalisées. Cependant, comme cela sera expliqué dans la partie consacrée aux résultats, certaines cibles n'étant pas suffisamment importantes, elles ne sont pas représentatives d'une fraction de la population. Ces dernières ne sont pas écartées, mais elles ne sont pas privilégiées dans l'interprétation des résultats qui s'en suivra.

Pour le reste de l'analyse, l'échantillon rencontre les exigences nécessaires de représentativité pour en tirer des résultats statistiquement significatifs et généralisables (Schmit, 2016, p. 63) à l'ensemble des étudiants relevant des trois programmes de cours ayant permis l'enquête.

4. ANALYSE

Après avoir consacré une partie de ce mémoire à l'élaboration du questionnaire et à son administration, il est temps de se préoccuper des données recueillies. Il convient cependant avant d'exposer l'outil de travail informatique avec lequel les données ont pu être encodées, ainsi que l'objectif escompté par son utilisation.

4.1. Outil informatique et traitement statistique

Le traitement de données recueillies au moyen d'une enquête par questionnaire est une phase technique nécessitant certaines compétences spécifiques (Albarelo, 2012, p.140). Dans cette optique, il a dès lors paru nécessaire de faire appel à un professionnel pour s'assurer de la bonne gestion et du bon traitement des données récoltées dans le cadre du mémoire. Monsieur

Frédéric Vesentini, professeur à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve et directeur scientifique à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), a accepté à plusieurs reprises de nous accompagner dans cette démarche.

Une fois les phases d'élaboration et d'administration du questionnaire réalisées, il s'agit d'effectuer l'encodage informatique des données recueillies auprès des individus composant l'échantillon (Albarelo, 2012, p.142). Beaucoup de programmes sont destinés à l'analyse statistique, mais c'est par le programme Excel que le travail a été réalisé. Ce dernier offre toutes les possibilités nécessaires à la réalisation de l'enquête menée dans le cadre de ce mémoire.

C'est donc par la création d'une base de données dans Excel que l'encodage a pu débuter. Après cette longue étape, trois objectifs étaient attendus du traitement des données. Tout d'abord, décrire l'échantillon de l'enquête. Ensuite, réaliser des « tris à plat » pour chacune des questions envisagées et ainsi relever celles qui apportent les informations les plus intéressantes à la recherche. Ensuite, croiser les variables entre elles afin de rendre compte de potentielles influences des unes sur les autres. De ces trois analyses peuvent ressortir des constats, mais également certaines interrogations qu'il sera intéressant de mettre en évidence.

TROISIÈME PARTIE

RÉSULTATS EMPIRIQUES

INTRODUCTION

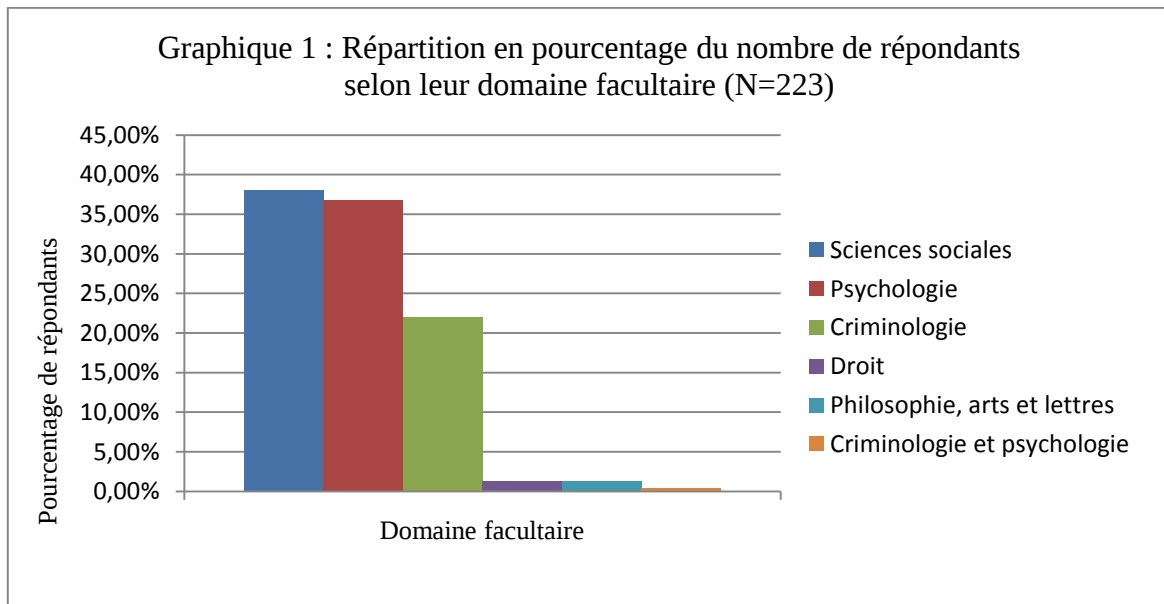
Cette troisième partie comportera trois volets. Le premier sera consacré à la présentation des caractéristiques de l'échantillon, ainsi qu'à sa justification au regard de statistiques générales. Le deuxième volet exposera ensuite les résultats généraux concernant les représentations des fonctions de la peine de prison. Nous tenterons de mettre en évidence les uniformités ou catégories de manière de penser. Enfin, les résultats relatifs aux représentations seront étudiés en relation avec les caractéristiques personnelles des répondants. Pour finir, le troisième volet reprendra sous forme de synthèse générale les informations pertinentes et propices à la discussion.

1. ÉCHANTILLON

1.1. Les caractéristiques de l'échantillon

1.1.1. *Données biographiques*

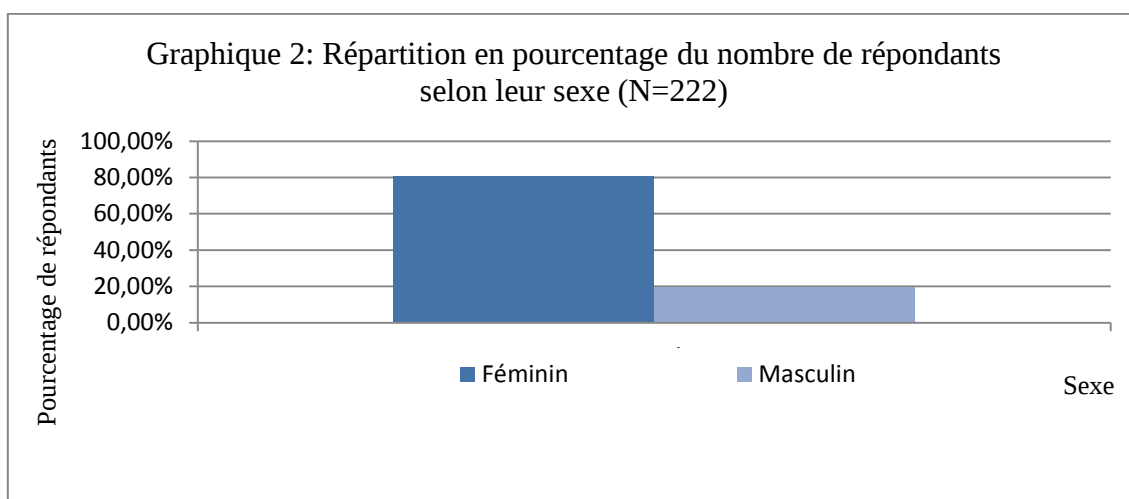
1.1.1.1. Le domaine facultaire



Bien que le nombre de questionnaires récoltés par auditoire et donc par faculté puisse être compté comme cela l'a été en fonction du nombre d'inscriptions aux cours, il reste nécessaire d'analyser les données recueillies. Comme représenté dans le graphique 1, certains étudiants

questionnés dans une faculté ressortent d'une autre faculté, ou certains étudiants appartiennent à deux facultés. On peut voir que le plus grand nombre de répondants, soit 38,12%, relève des Sciences sociales (bachelier). Il est à préciser que le terme de Sciences sociales est pris dans un sens large et regroupe plusieurs domaines tels que les Sciences humaines, sociales et politiques, la gestion des ressources humaines, la communication, ainsi que les sciences économiques et de gestion, etc. Ces différentes sections pouvaient être sélectionnées par les répondants dans le questionnaire. Vient en seconde position la faculté de psychologie (bachelier) avec 36,77% des répondants. Ensuite, le master en criminologie avec 21,97% des étudiants de l'échantillon. Les facultés de Droit et de Philosophie, arts et lettres sont respectivement représentées par 3 étudiants chacune (soit 1,35%). Enfin, on retrouve un étudiant appartenant en même temps à la faculté de criminologie et de psychologie (0,45%).

1.1.1.2. Le genre

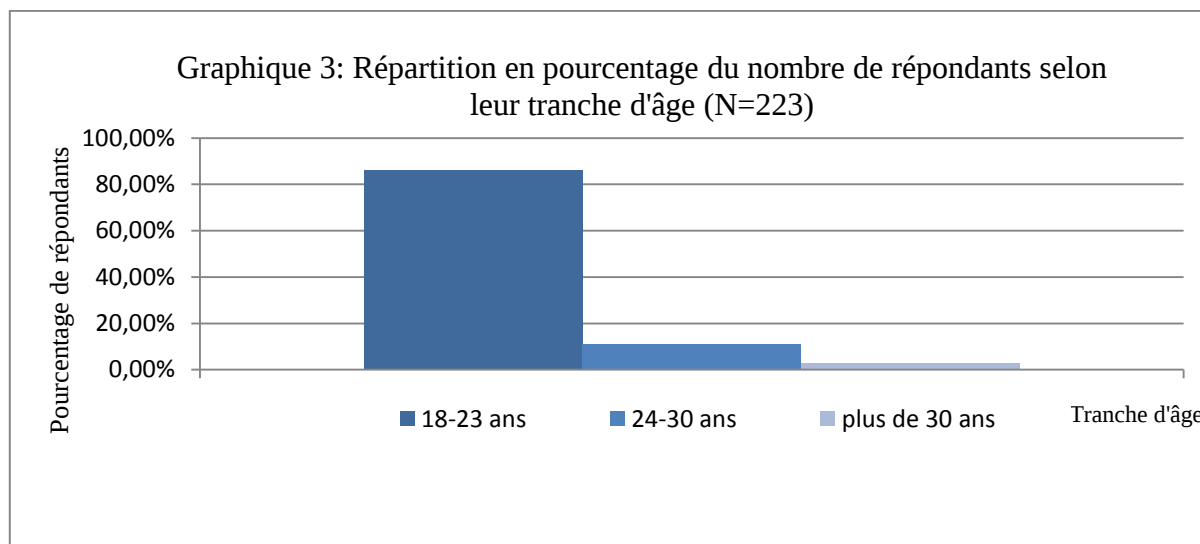


On peut remarquer dans ce graphique que le nombre de répondants féminins est nettement supérieur au nombre de répondants masculins. 80,63% d'étudiantes ont été enregistrées contre seulement 19,37% d'étudiants, tous les auditoires confondus. Un étudiant n'a cependant pas été pris en compte pour ce résultat dans la mesure où celui-ci a rajouté une proposition en dessous de celles prévues, soit féminin ou masculin, en mentionnant qu'il était d'un autre sexe.

Nous pouvons établir une correspondance avec la féminisation importante des auditoires des sciences humaines et sociales grâce aux statistiques générales obtenues sur ceux-ci (base de données fournie par le cabinet du Vice-recteur aux affaires étudiantes de l'UCL, voir annexe).

En effet, elles indiquent que ces auditoires sont composés de 68,61% d'élèves de sexe féminin contre 31,39% d'élèves de sexe masculin.

1.1.1.3. L'âge



Comme cela a été vu précédemment, la question de l'âge des répondants faisait l'objet d'une attention particulière. On peut remarquer dans le graphique 3 que la majorité des répondants se situe dans une tranche d'âge allant de 18 à 23 ans. Ils représentent au total 86,10% de l'échantillon. 11,21% de celui-ci comprend des étudiants âgés entre 24 et 30 ans. Enfin, il y a parmi l'échantillon, 2,69% de personne qui sont âgés de plus de 30 ans, soit concrètement 6 individus sur 223 pris en compte dans l'analyse. Il était également possible de sélectionner dans le questionnaire la tranche d'âge de « moins de 18 ans », mais il apparaît qu'aucun étudiant n'en ressort.

1.1.1.4. Le genre et l'âge

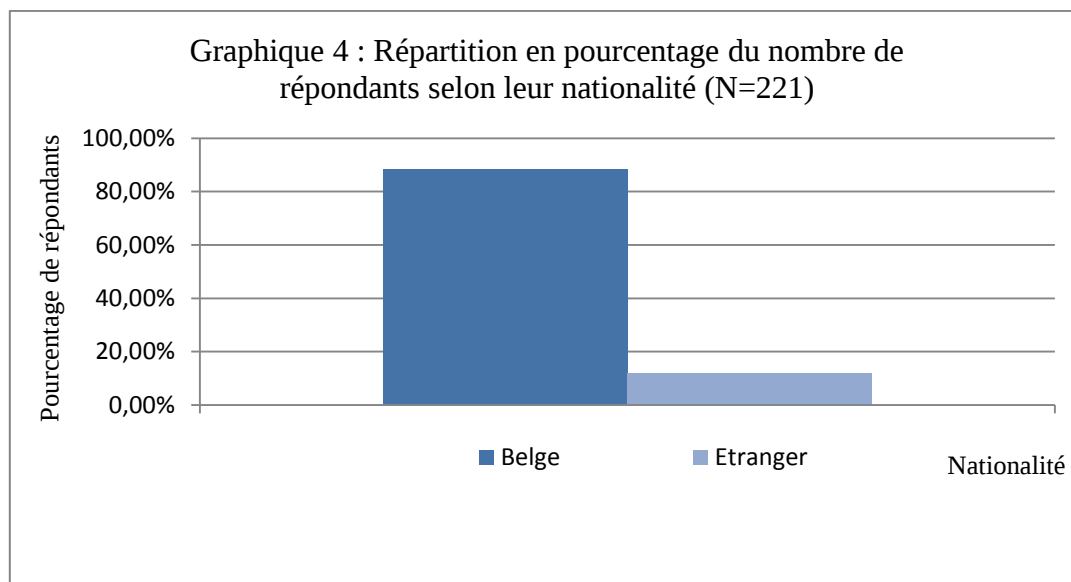
Tableau 1 : Répartition en pourcentage du nombre de répondants selon leur sexe et leur tranche d'âge (N=223).

TRANCHE D'AGE/SEXE	Féminin	Masculin	Autre
18 à 23 ans	70,85%	14,80%	0,45%
24 à 30 ans	7,17%	4,04%	0,00%
Plus de 30 ans	2,24%	0,45%	0,00%

Si l'on s'attache à combiner les deux dernières variables analysées, soit le genre et l'âge des répondants, pour donner une peu plus de signification et d'importance aux données factuelles,

on obtient les pourcentages repris dans le Tableau 1. On remarque que la grande majorité des étudiants questionnés sont des étudiantes âgées entre 18 et 23 ans. Elles représentent à elles seules un pourcentage de 70,85%. Elles sont suivies de loin par des étudiants de sexe masculin se situant dans la même tranche d'âge (14,80%).

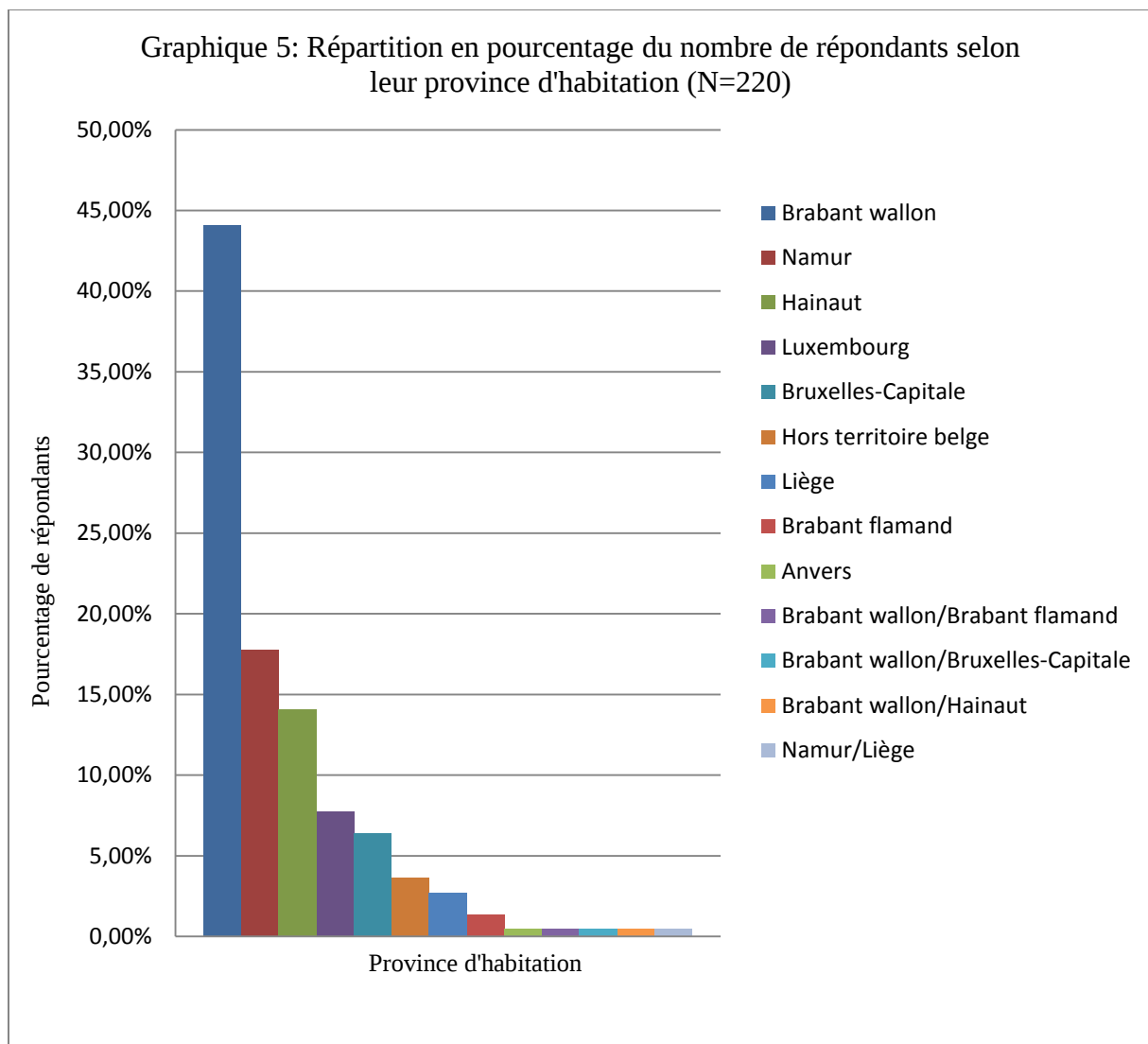
1.1.1.5. La nationalité



Ce graphique révèle que 88,24% des étudiants de l'échantillon sont de nationalité belge contre 11,76% qui sont de nationalité étrangère. Pour cette analyse, deux individus n'ont pas été pris en considération, car l'un n'a pas répondu à la question et l'autre a répondu en indiquant sa double nationalité, ce qui n'est pas équitable pour les autres répondants qui auraient peut-être choisi cette proposition si celle-ci avait existé.

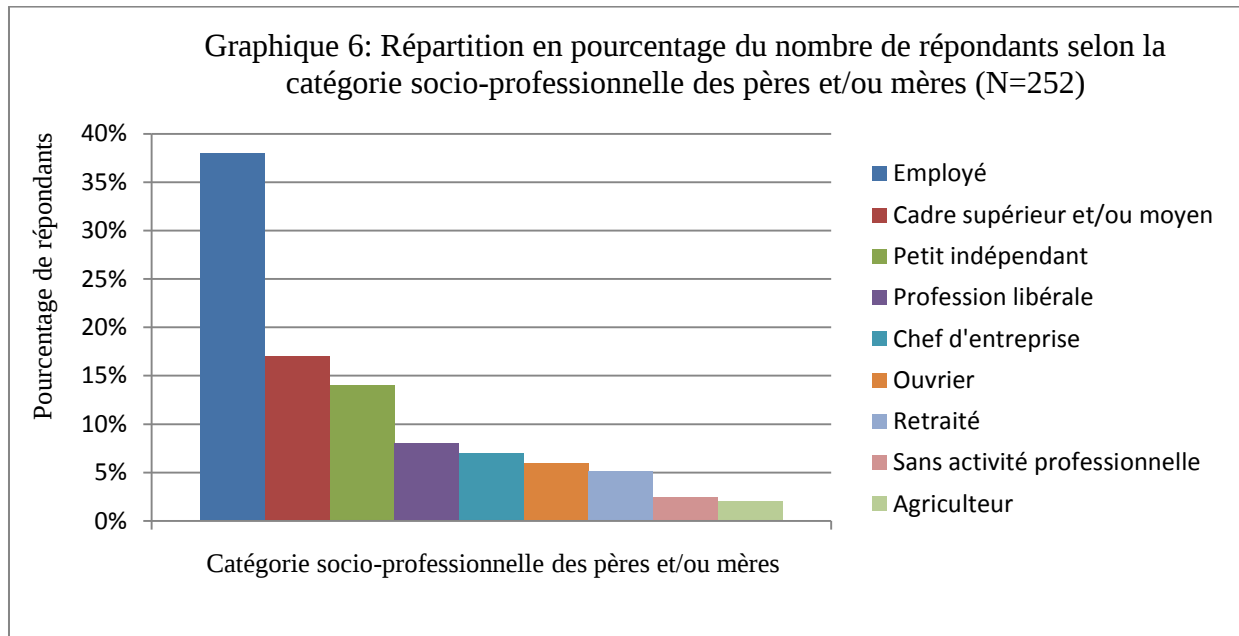
Ces pourcentages peuvent être justifiés au regard des statistiques obtenues sur les auditoires de sciences humaines et sociales puisqu'elles montrent que 88,1% des étudiants sont de nationalité belge (base de données fournie par le cabinet du Vice-recteur aux affaires étudiantes de l'UCL, voir annexe).

1.1.1.6. La province d'habitation



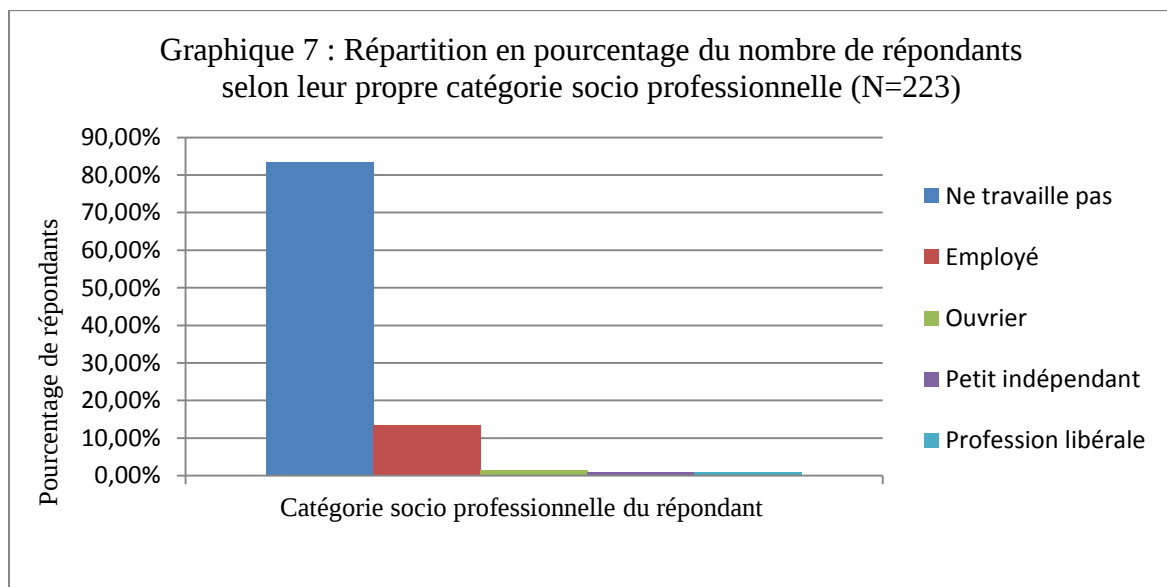
Trois personnes n'ont pas répondu à cette question et ne sont donc pas comptabilisées dans l'analyse. On peut clairement voir d'après le graphique qu'une grande partie de l'échantillon provient de la province du Brabant wallon (44,09%). Il est à remarquer qu'aucune donnée n'a été enregistrée pour les provinces du Limbourg, de la Flandre-Occidentale et de la Flandre-Orientale. En revanche, certaines provinces sont présentées conjointement, car les individus vivent à la fois dans l'une et l'autre pour cause de séparation des parents par exemple. Ensuite, comme expliqué dans le graphique précédent, certaines personnes étant étrangères, celles-ci sont domiciliées en dehors du territoire belge et constituent un pourcentage de 3,64% de l'échantillon.

1.1.1.7. La catégorie socio-professionnelle des pères et/ou mères



L'échantillon a également pu être analysé selon le type de catégorie socio-professionnelle des pères et/ou mères des répondants. Le choix était laissé à ceux-ci de répondre à la question pour un parent ou pour les deux. Dès lors, le nombre total de données sur lequel porte le graphique 6 est de 252 puisque 27 étudiants sur les 223 ont coché deux possibilités de réponse et 1 étudiant a coché 3 possibilités de réponse. On remarque que la catégorie socio-professionnelle la plus représentée chez les parents des étudiants de l'échantillon est celle des employés avec 38% et la moins représentée est celle des agriculteurs avec 2%.

1.1.1.8. La catégorie socio-professionnelle du répondant



Enfin, la catégorie socio-professionnelle de l'étudiant était également étudiée. Le graphique 7 révèle que 83,41% des étudiants ne travaillent pas contre 16,6% qui exercent une profession (les jobs étudiants n'étant pas compris).

1.1.2. Données concernant l'expérience et la connaissance du milieu

1.1.2.1. L'expérience du milieu carcéral

Tableau 2 : Répartition en pourcentage du nombre de répondants selon leur expérience carcérale (N=223).

Expérience	Pourcentage de répondants
Déjà été confronté au milieu carcéral	28,25%
Jamais été confronté au milieu carcéral	71,75%

L'expérience personnellement vécue du milieu carcéral par les répondants est un élément important entrant en jeu dans les hypothèses soulevées. Si l'on regarde le tableau 2, on peut se rendre compte qu'une assez grande majorité de ceux-ci n'y a jamais été confrontée. 28,25% des répondants ont en revanche déjà été confrontés à l'institution carcérale. Parmi ces derniers, il ressort du questionnaire que leur expérience est majoritairement rattachée au fait de connaître quelqu'un qui est ou a été en prison. Puis, vient le fait de connaître quelqu'un qui travaille en prison, et ensuite celui d'avoir déjà travaillé soi-même dans une institution carcérale (stage, emploi, etc.).

1.1.2.2. Les connaissances du milieu carcéral

Tableau 3. Répartition en pourcentage du nombre de répondants selon leurs connaissances sur d'autres peines que la peine de prison (N=223).

Connaissance d'une autre peine que la peine de prison	Pourcentage de répondants
Oui	87,00%
Non	12,56%
Pas de réponse	0,45%

Dans l'ensemble, il apparaît que les répondants connaissent d'autres peines que la peine de prison. Cette question consistait en une question plutôt générale de manière à toucher le public de la façon la plus large possible. Cependant, on remarque tout de même que 12,56%

des étudiants interrogés n'ont pas répondu par la positive et ceci laisse donc penser que leurs connaissances sur le sujet sont très pauvres.

Tableau 4. Répartition en pourcentage du nombre de répondants selon la provenance de leurs connaissances sur le milieu carcéral (N=223).

Provenance des connaissances du milieu carcéral	Pourcentage de répondants
Canaux d'informations	42,60%
Études	19,28%
Fictions littéraires ou cinématographiques	17,04%
Expérience	6,28%
Ouvrages scientifiques	2,69%
Plusieurs sources confondues	12,13%

Concernant la provenance des connaissances sur la prison, il ressort que c'est principalement par les canaux d'informations (télévision, radio, journaux) que les étudiants interrogés tiennent leur science. Viennent ensuite les études entreprises, et les fictions littéraires ou cinématographiques. En revanche, leur expérience personnelle et les ouvrages scientifiques tels que les livres et ouvrages d'informations ne semblent pas constituer une source importante de leur instruction en la matière.

2. RÉSULTATS GÉNÉRAUX

2.1. Une première lecture des représentations

D'après les résultats obtenus et, de manière générale, la représentation de la peine de prison et de ses fonctions est à la fois positive et négative. En effet, il ressort de l'analyse des données que certains points les concernant s'avèrent être bien perçus et d'autres non par les étudiants questionnés. Il s'agit dès lors mettre en évidence dans cette section ce qui explique (et se cache derrière) cette constatation.

Premièrement, les résultats démontrent que la majorité des questionnés se prononce en faveur de la peine de prison. Ainsi, 85,20% des étudiants estiment que celle-ci est nécessaire dans notre société actuelle (tableau 5). Lorsque l'on veut d'ores et déjà préciser un peu les choses, on peut se rendre compte que l'échantillon est nettement plus unanime quant à la non-

nécessité de la peine de prison pour les infractions portant atteinte aux biens que pour celles portant atteinte aux personnes (tableau 6).

Tableau 5. Résultats quant à la nécessité de la peine de prison dans la société (N=223)

Nécessité de la peine de prison dans la société actuelle	Pourcentage de répondants
Oui	85,20%
Non	13,45%
Oui et non	0,45%
Pas de réponse	0,90%

Tableau 6. Résultats quant à l'utilité de sanctionner tous les crimes et délits par la peine de prison (N=223)

	Sanctionner par la peine de prison tous les crimes et délits qui portent atteinte aux personnes	Sanctionner par la peine de prison tous les crimes et délits qui portent atteinte aux biens
Plutôt d'accord	51,57%	26,46%
Plutôt en désaccord	48,43%	73,54%
Pas de réponse	0,00%	0,00%

Deuxièmement, pour chaque finalité carcérale envisagée, il était d'abord demandé au répondant de leur attribuer un degré d'importance en mentionnant s'il s'agissait selon lui d'une fonction essentielle, importante, peu importante de la prison, ou si celle-ci ne devait pas faire partie des objectifs poursuivis par la peine de prison. Cette question renvoie à sa désirabilité et à son souhait que certaines fonctions soient plus ou moins couvertes par la prison. Il s'agit de récolter sa représentation idéale de la sanction pénale. Ensuite, il lui était demandé s'il pensait que la peine de prison permettait concrètement de mettre en œuvre ces différentes fonctions, si des effets relatifs à celles-ci étaient observés dans la réalité. Dans ce cas-ci, ce qui est demandé à l'étudiant, c'est d'émettre un jugement sur l'effectivité des fonctions idéalement soutenues.

Pour cette section, les résultats sont assez partagés. Ils sont repris dans les tableaux suivants :

Tableaux 7. Résultats quant à l'importance du rôle attribué à la prison pour chaque fonction (N=223)

	Rôle essentiel de la prison	Rôle important de la prison	Rôle peu important de la prison	Ce n'est pas le rôle de la prison	Pas de réponse
Fonction de dissuasion	39,91%	44,39%	9,42%	5,83%	0,45%
Fonction de neutralisation	40, 81%	48,43%	8,52%	2,24%	0,00%
Fonction de rétribution	24,66%	44,39%	24,22%	6,73%	0,00%
Fonction d'amendement	35,43%	29,60%	19,28%	15,25%	0,45%
Fonctions liées aux victimes	19,28%	34,08%	25,56%	21,08%	0,00%
Fonction de réinsertion	35,87%	31,39%	20,18%	11,21%	1,35%

Tableau 8. Résultats quant à l'effectivité des fonctions de la peine de prison selon les répondants (N=223)

	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Mitigé	Pas de réponse
La fonction de dissuasion de la prison est effective pour un non-condamné	70,85%	27,80%	1,35%	0,00%
La fonction de dissuasion de la prison est effective pour une personne ayant déjà été incarcérée	47,98%	52,02%	0,00%	0,00%
La fonction de neutralisation de la prison est effective	67,71%	31,39%	0,00%	0,90%
La fonction de rétribution de la prison est effective	56,50%	43,50%	0,00%	0,00%
La fonction d'amendement de la prison est effective	20,63%	78,92%	0,00%	0,45%
Les fonctions de la prison en faveur des victimes sont effectives	56,05%	42,15%	0,90%	0,90%
La fonction de réinsertion de la prison est effective	8,07%	91,03%	0,00%	0,90%

Pour la fonction de *dissuasion*, les chiffres démontrent que le plus grand nombre d'étudiants (=mode), à savoir 44,39%, la considère comme un rôle important de la prison. Il est tout de même à souligner que 39,91% de ce même échantillon pensent également que la dissuasion est une fonction non pas importante, mais essentielle. Ensuite, lorsque l'on s'attache à la question de savoir si les enquêtés pensent que la prison permet effectivement de dissuader un individu

de commettre une infraction, on remarque que ceux-ci répondent clairement par l'affirmative, mais uniquement dans le cas des individus n'ayant jamais été en prison. Selon les étudiants, l'effet dissuasif d'une peine de prison fonctionnerait davantage pour une personne n'ayant jamais été incarcérée plutôt que pour une personne ayant déjà été écrouée.

Pour la fonction de *neutralisation* et donc de protection de la société, il ressort des résultats qu'elle est perçue par 48,43% des étudiants comme une fonction importante de la prison. Et de nouveau, le second pourcentage (soit 40,81%) indique qu'elle serait plutôt l'une de ses fonctions essentielles. Concernant maintenant le fait de savoir si les étudiants estiment que la prison permet d'empêcher le délinquant de nuire à la société et ses membres en étant incarcéré/neutralisé, les chiffres montrent que 67,71% d'entre eux estiment que oui, elle le permet.

Une autre fonction de la peine de prison a ensuite été étudiée, celle de la *rétribution*. Comment les étudiants de l'échantillon se représentent-ils l'importance du rôle qu'à la prison vis-à-vis du délinquant en termes de punition, de dette envers la société pour les troubles commis ? 44,39% d'entre eux estiment que la prison a un rôle important à jouer à ce niveau-là. Et, 56,50% sont plutôt d'accord quant au fait qu'elle permette de « faire payer » le délinquant pour ses actes.

À présent, en ce qui concerne le rôle attribué à la peine de prison concernant l'*amendement* du condamné, c'est-à-dire de savoir si les répondants estiment que la prison a un rôle à jouer dans la transformation psychique de l'individu en vue d'une amélioration, les résultats sont très différents de ceux déjà évoqués. En effet, si 35,43% des étudiants interrogés se représentent la fonction de l'amendement du délinquant comme un rôle essentiel de la prison (et non pas seulement important cette fois), ils sont 78,92% à dire que la peine de prison ne permet cependant pas cet objectif.

À propos des fonctions de la prison en faveur des *victimes*, c'est-à-dire de la satisfaction de leur demande de justice (pouvant comprendre la réparation, la satisfaction d'une peine infligée à l'auteur, etc.), on peut voir que 34,08% des répondants prétendent qu'il s'agirait d'un rôle important attaché à la prison. Cependant, on remarque aussi que 25,56% (le second pourcentage) et 21,08% (le troisième pourcentage) des répondants estiment que la prise en compte de la victime dans le processus carcéral constitue d'abord un rôle peu important de la prison, et ensuite qu'il ne s'agit tout simplement pas d'un rôle à attribuer à la peine de prison.

Mais si l'on regarde, de façon générale, d'après l'échantillon, lorsqu'une peine de prison est effectuée par un auteur, 56,05% de celui-ci estiment que la victime trouvera satisfaction.

Enfin, la dernière fonction de la prison étudiée était celle de la *réinsertion*. On retrouve ici dans les résultats le même schéma que celui obtenu concernant la fonction d'amendement. En effet, la réinsertion des détenus dans la société après l'exécution de leur peine est selon 35,87% des répondants un aspect qui doit être traité durant, justement, leur peine de prison. Il s'agit selon cette proportion d'étudiants d'un rôle essentiel du milieu carcéral. La seconde partie de l'échantillon (31,39%) rejoint cette position en se représentant la fonction de réinsertion comme étant non pas essentielle, mais importante. Le problème se pose alors lorsque l'on observe les résultats concernant le fait de savoir si la prison permet, selon eux, cette réinsertion de l'individu dans la société. 91,03% des étudiants y répondent de manière négative.

2.2. Unanimité sur certains points et divergence sur d'autres

2.2.1. Le niveau d'importance des fonctions de la peine de prison

Si l'on veut étudier un peu plus en profondeur le tableau 7, il faut faire remarquer que les modes (pourcentages les plus élevés en gras) sont quelque peu trompeurs. Ceux-ci permettent au premier abord de visualiser la réponse ayant obtenu le plus de voix, mais il est également intéressant de ne plus en tenir compte séparément. Si on regroupe les deux premières colonnes du tableau en « c'est un rôle de la prison » et les deux colonnes suivantes en « ce n'est pas vraiment un rôle de la prison », de nettes majorités apparaissent alors concernant certaines fonctions.

Tableau 9. Regroupement du tableau 7 (N=223)

	C'est un rôle de la prison	Ce n'est pas vraiment un rôle de la prison	Pas de réponse
Fonction de dissuasion	84,30%	15,25%	0,45%
Fonction de neutralisation	89,24%	10,76%	0,00%
Fonction de rétribution	69,05%	30,95%	0,00%
Fonction d'amendement	65,03%	34,53%	0,45%
Fonctions liées aux victimes	53,36%	46,64%	0,00%
Fonction de réinsertion	67,26%	31,39%	1,35%

Ainsi, trois groupes semblent se former. Les fonctions de dissuasion et de neutralisation sont très nettement perçues par les répondants comme des fonctions qui doivent être assurées par la peine de prison puisque leurs pourcentages dépassent les 80%. Celles-ci témoignent d'une réelle uniformité des manières de les penser auprès des étudiants. Les fonctions de rétribution, d'amendement et de réinsertion font, quant à elle, l'objet d'une moins grande unanimité parmi les répondants, mais constituent tout de même selon eux des fonctions qui doivent être assurées par la prison puisque les pourcentages se situent dans la tranche des 60 et 70%. Enfin, les fonctions en faveur des victimes constituent le dernier groupe et celui-ci présente des pourcentages beaucoup plus partagés que les deux autres. Les étudiants apparaissent nettement moins unanimes quant à l'importance de cette fonction dans le processus carcéral.

Plusieurs éléments doivent dès lors être rediscutés. En effet, les attributions faites aux deux seules fonctions d'amendement et de réinsertion en tant que « rôles essentiels de la prison » lorsque l'on s'attachait aux modes doivent être quelque peu relativisées quand on s'intéresse aux regroupements du tableau 9. C'est également ce qui est observé pour les fonctions de la prison en faveur des victimes, le mode indiquait qu'elles étaient perçues par les répondants comme un rôle important de l'institution carcérale, alors que si on examine de plus près les pourcentages une fois les colonnes regroupées, les répondants sont extrêmement partagés quant au fait de dire s'ils estiment qu'elles sont du ressort de la prison ou non.

Cette précision faite sur les différents taux permet en quelque sorte d'expliquer les résultats obtenus lors du classement réclamé aux étudiants (tableau 10). Il leur était demandé dans le questionnaire, et avant qu'ils ne s'attachent à répondre aux questions propres à chaque fonction, d'établir un classement reprenant, selon eux, l'ordre croissant d'importance des fonctions carcérales. De nouveau, il s'agissait ici d'obtenir des informations quant à la désirabilité des répondants lorsque des choix sont à faire en termes de priorités.

Tableau 10. Résultats quant aux places attribuées par ordre croissant par les répondants aux fonctions carcérales (N=223)

	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	Pas de réponse
Fonction de dissuasion	13,45%	24,22%	24,66%	22,42%	9,42%	2,24%	3,59%
Fonction de neutralisation	39,91%	19,73%	21,08%	11,66%	3,59%	1,79%	2,24%
Fonction de rétribution	34,08%	26,91%	16,14%	9,42%	6,73%	4,04%	2,69%

Fonction d'amendement	5,83%	7,17%	11,66%	20,18%	39,01%	12,11%	4,04%
Fonctions liées aux victimes	6,28%	9,87%	16,59%	24,22%	14,80%	23,32%	4,93%
Fonction de réinsertion	3,14%	7,17%	4,48%	7,17%	21,08%	52,02%	4,93%

On peut constater que les étudiants placent les fonctions de dissuasion, de neutralisation et de rétribution parmi les finalités prioritaires de la peine et que suivent ensuite les fonctions en faveur des victimes, ainsi que les fonctions d'amendement et de réinsertion de la personne condamnée.

Il est donc logique de voir que les fonctions pour lesquelles de fortes majorités sont obtenues dans le sens d'une finalité attribuée à la peine (à savoir les fonctions de dissuasion et de neutralisation) sont mises par les répondants dans les premières places du classement. La fonction de rétribution les rejoint très clairement alors qu'elle ne faisait pourtant pas l'objet d'une aussi grosse majorité que ces dernières dans le tableau 9. Elle est tout de même celle qui s'en rapprochait le plus. Les trois dernières places du classement sont occupées par les fonctions qui présentent un peu plus de discordance. Cependant, les représentations à propos de la fonction de réinsertion sont un peu plus contradictoires quand on lit ensemble les tableaux 9 et 10. En effet, 52,02% des répondants estiment, au préalable dans le questionnaire, que la réinsertion est quelque chose qui doit n'être envisagé dans le processus carcéral qu'après toutes les autres fonctions présentées, alors qu'après, 67,26% des répondants sont d'avis que la prison a bel et bien un rôle à jouer dans la réinsertion sociale des personnes qui ont été condamnées.

2.2.2. L'effectivité des fonctions de la peine de prison

Concernant la représentation des étudiants à propos de l'effectivité des différentes fonctions étudiées, la question est plus délicate. Dans l'ensemble, il ressort des résultats obtenus que les fonctions envisagées se traduisent par un effet tangible réel. Cependant, cette représentation n'est pas valable pour toutes. En effet, selon une grande majorité des étudiants interrogés, les effets de trois fonctions ne seraient pas observés lorsque la situation le requiert. Ces trois fonctions sont celles de la dissuasion de commettre de nouvelles infractions pour une personne ayant déjà été condamnée, celle de l'amendement du condamné et celle de la réinsertion de ce dernier dans la société. En revanche, les étudiants interrogés ont une

représentation plus optimiste quant à l'effectivité des fonctions de dissuasion pour une personne n'ayant jamais été condamnée, de neutralisation, de rétribution et celles en faveur des victimes.

Il est intéressant de souligner que, lorsque les représentations des finalités carcérales effectives sont pessimistes, il s'agit, sauf pour la fonction de dissuasion, de proportions qui sont bien tranchées. Aussi bien pour la question de l'amendement que pour celle de la réinsertion, les représentations les concernant sont claires puisqu'on tourne pour chacune autour des 80% et 90% de non-effectivité de ces fonctions. Ces hauts pourcentages, et donc ces uniformités de manières de penser les fonctions de la prison, ne sont pas retrouvés pour les autres éléments. Si pour ces deux fonctions, les répondants sont plus francs et d'accord entre eux, c'est qu'il y a, là, sûrement quelque chose à soulever. Ensuite, il est surprenant de voir que ce sont pour les deux seules fonctions ayant récolté le statut de « rôles essentiels » de la peine de prison que l'effectivité est considérée comme laissant à désirer. De nouveau, cela peut soulever plusieurs questions. Mais, on peut émettre l'hypothèse que ces deux éléments soient liés. C'est peut-être parce que l'on trouve que ces fonctions ne sont pas assez observées que l'on soutient qu'elles sont essentielles au processus carcéral.

Pour terminer, si quelques finalités carcérales ne semblent pas être atteintes d'après les répondants, il reste qu'une grande majorité de ceux-ci continue de penser que la prison doit exister dans notre société.

2.3. Les résultats en fonction des caractéristiques personnelles des répondants

Dans la présente section, il s'agit de mettre en évidence des tendances à partir des caractéristiques personnelles des étudiants sur les différents résultats obtenus préalablement. Pour ce faire, la question générale de la nécessité de la peine de prison dans notre société, puis chacune des fonctions carcérales, que ce soit en termes d'importance ou d'effectivité, ont été examinées en relation avec les données concernant les étudiants. Un calcul d'intervalle de confiance à 95% a été opéré pour chaque relation (à l'aide de l'outil suivant : <http://www.mediametrie.fr/calculettes-mediamedie.php?id=intervalle>). « On appelle intervalle de confiance tout intervalle construit autour d'un estimateur ayant une certaine probabilité de contenir la valeur du paramètre correspondant de la population » (Dodge, 1993, p. 183). Cet intervalle nous permet d'évaluer la précision de l'estimation d'un paramètre statistique et d'affirmer qu'il est probable que la moyenne de la population se trouve dans ceux calculés pour chaque variable (voir tableaux supra) (Dodge, 1993, p. 183). Si les

intervalles se chevauchent entre eux pour une même variable dépendante, on peut avancer que les cibles de l'échantillon pensent de la même manière. En revanche, s'ils ne se chevauchent pas, c'est qu'il y a une différence dans leur manière de penser le point étudié. En dessous d'une cible d'échantillon de 25 étudiants, cet intervalle de confiance n'a pas été calculé, la précision de l'estimation devenant trop limitée (plus le « n », donc la cible de l'échantillon, est petit, plus l'intervalle sera grand). Ces sous-échantillons ne peuvent dès lors pas être représentatifs de la fraction donnée de la population (Albarello, 2012, pp. 130 à 132).

Pour chaque variable dépendante, les caractéristiques personnelles reliées sont le domaine facultaire, l'expérience du milieu carcéral, le niveau de connaissance du sujet et la provenance de celle-ci, le sexe du répondant, sa tranche d'âge, sa nationalité, sa province d'habitation, la catégorie socio professionnelle de son père et/ou de sa mère, et enfin, la propre catégorie professionnelle du répondant.

Ici, ne sont reprises en tableaux que les informations révélant une tendance.

2.3.1. La nécessité de la peine de prison dans la société

D'après l'analyse de variables reliées effectuée, il ressort que les étudiants ne pensent pas de la même manière la question de la nécessité de la peine de prison dans notre société selon leur domaine facultaire, leur expérience face au milieu carcéral et la provenance de leur connaissance sur le sujet.

Tableau 11. La nécessité de la peine de prison selon le domaine facultaire

	Nécessaire (Modalité A)	Non nécessaire	Mitigé	Pas de réponse	<u>Intervalle de confiance à 95%</u> <u>(modalité A)</u> = Il y a 95 chances sur 100 que la vraie valeur soit comprise entre
Sciences sociales (n=85)	89,41%	9,41%	0,00%	1,18%	82.9% et 96%
Psychologie (n=82)	95,12%	4,88%	0%	0%	90.5% et 99.8%
Criminologie (n=49)	61,22%	34,69%	2,04%	2,04%	47.6% et 74.9%

En effet, d'après les valeurs de l'intervalle de confiance, il semble que les étudiants en criminologie pensent la question de la nécessité de la prison un peu différemment des deux autres auditoires de psychologie et de sciences sociales (les intervalles ne se chevauchant que pour ces derniers). Ils sont nettement plus nombreux en criminologie à estimer que la peine de prison n'est pas nécessaire dans notre société actuelle.

Tableau 12. La nécessité de la peine de prison selon l'expérience carcérale

	Nécessaire	Non nécessaire	Mitigé	Pas de réponse	<i>Intervalle de confiance à 95% (modalité A)</i>
Jamais été confronté au milieu carcéral (n=160)	90,63%	8,13%	0,63%	0,63%	86.1% et 95.1%
Déjà été confronté au milieu carcéral (n=63)	71,43%	26,98%	0,00%	1,59%	60.3% et 82.6%

Ensuite, si l'on s'attache à l'expérience de l'étudiant face au milieu carcéral, on se rend compte que ceux qui y ont déjà été confrontés pensent différemment la question de ceux qui ne l'ont jamais été (les intervalles de confiance ne se chevauchent pas). Les premiers sont beaucoup moins nombreux à prôner la nécessité de la peine de prison.

Tableau 13. La nécessité de la peine de prison selon la provenance des connaissances sur la peine de prison

	Nécessaire	Non nécessaire	Mitigé	Pas de réponse	<i>Intervalle de confiance à 95% (modalité A)</i>
Canaux d'information (n=95)	93,68%	6,32%	0%	0%	88.8% et 98.6%
Études (n=43)	65,12%	32,56%	2,33%	0%	50.9% et 79.4%
Fictions littéraires ou cinématographiques (n=38)	97,37%	0%	0%	2,63%	92.3% et 102.5%
Expérience (n=14)	57,14%	42,86%	0%	0%	
Ouvrages scientifiques (n=6)	66,67%	33,33%	0%	0%	
Plusieurs sources confondues (n=27)	88,89%	7,41%	0%	3,70%	

Enfin, si le niveau de connaissance des répondants sur les différentes peines existantes dans le système pénal n'a pas d'influence sur la question de la nécessité de la peine de prison elle-même, la provenance de ces connaissances sur le sujet en a une. Il est logique de constater que ce sont les étudiants dont les connaissances sur les peines proviennent de leurs études qui envisagent la question de la nécessité de manière différente que les autres. Ils sont beaucoup plus à penser la peine de prison comme non nécessaire. Toujours dans la même logique, ceux-ci sont rejoints par les étudiants dont les connaissances sur le sujet proviennent de leur expérience personnelle face au milieu carcéral (sans toutefois pouvoir ici le confirmer précisément puisque la cible d'échantillon n'atteint pas 25 unités).

2.3.2. Fonction de dissuasion

2.3.2.1. Niveau d'importance

Lorsque l'on se penche sur la place accordée à la fonction de dissuasion parmi les objectifs de la peine de prison, celle-ci est jugée par les répondants comme importante. Une fois l'information filtrée par les différentes caractéristiques personnelles des étudiants, il apparaît qu'aucune de ces variables indépendantes n'a d'influence sur la manière de penser cette importance. Cette aspiration à la vouloir parmi les finalités principales de la peine de prison est la même chez tous les répondants, quelles que soient leurs caractéristiques. Il y a bien quelques variations dans les pourcentages obtenus, mais aucune n'est suffisante pour affirmer une façon différente de penser selon telle ou telle variable indépendante.

2.3.2.2. Effectivité

Concernant l'effectivité de la fonction de dissuasion auprès de la population, la question posée était double :

2.3.2.2.1. Fonction de dissuasion de la peine de prison vis-à-vis d'un individu n'ayant jamais été incarcéré

On remarque que lorsqu'il s'agit de cette fonction dans le sens d'une menace qui dissuaderait un individu n'ayant jamais été condamné à la prison de commettre une infraction, certaines variables indépendantes impactent les choix de réponse opérés.

Tableau 14. Effectivité de la fonction de dissuasion pour un individu jamais condamné selon le domaine facultaire

	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Mitigé	Pas de réponse	<i>Intervalle de confiance à 95% (modalité A)</i>
Sciences sociales (n=85)	77,65%	21,18%	1,18%	0,00%	68.8% et 86.5%
Psychologie (n=82)	71,95%	28,05%	0,00%	0,00%	62.2% et 81.7%
Criminologie (n=49)	53,06%	42,86%	4,08%	0,00%	39.1% et 67%

Il est intéressant de constater que les étudiants relevant du master en criminologie jugent complètement différemment la situation que les étudiants de la faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication. Les premiers sont clairement moins nombreux que les deuxièmes à estimer que l'individu qui n'a jamais été incarcéré est dissuadé

de commettre une infraction par la potentialité d'une peine de prison. Les étudiants relevant de la faculté de psychologie se positionnent entre les deux opinions, mais les pourcentages indiquent tout de même un certain optimisme face à la question.

Tableau 15. Effectivité de la fonction de dissuasion pour un individu jamais condamné selon la province d'habitation

	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Mitigé	Pas de réponse	<u>Intervalle de confiance à 95% (modalité A)</u>
Brabant wallon (n=97)	68,04%	31,96%	0,00%	0,00%	58.8% et 77.3%
Namur (n=39)	87,18%	12,82%	0,00%	0,00%	76.7% et 97.7%
Hainaut (n=31)	58,06%	41,94%	0,00%	0,00%	40.7% et 75.4%
Luxembourg (n=17)	64,71%	23,53%	11,76%	0,00%	
Bruxelles-Capitale (n=14)	71,43%	21,43%	7,14%	0,00%	
Liège (n=6)	83,33%	16,67%	0,00%	0,00%	
Brabant flamand (n=3)	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Anvers (n=1)	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Deux provinces (n=4)	75,00%	25,00%	0,00%	0,00%	
Hors Belgique (n=8)	50,00%	50,00%	0,00%	0,00%	

Ensuite, il ressort également que la variable indépendante de la province d'habitation de l'étudiant a une influence sur sa manière de voir les choses. Selon l'analyse statistique, les étudiants habitant Namur sont beaucoup plus optimistes que les étudiants habitant la province du Hainaut sur l'effectivité de la fonction de dissuasion de la prison pour une personne n'ayant jamais subi de peine d'emprisonnement. Les étudiants provenant du Brabant wallon se situent entre les deux, mais les intervalles de confiance ne permettent pas de dire qu'ils pensent différemment des étudiants de Namur ou ceux du Hainaut.

2.3.2.2.2. Fonction de dissuasion de la peine de prison vis-à-vis d'un individu ayant déjà été incarcéré

On remarque ensuite que lorsque la question de la dissuasion de la peine de prison se pose cette fois vis-à-vis d'un individu qui a déjà fait l'objet d'une incarcération antérieure, une même variable indépendante que pour la situation précédente entre en jeu.

Tableau 16. Effectivité de la fonction de dissuasion pour un individu ayant déjà été incarcéré selon le domaine facultaire

	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	<u>Intervalle de confiance à 95% (modalité A)</u>
Sciences sociales (n=85)	61,18%	38,82%	50.8% et 71.5%
Psychologie (n=82)	47,56%	52,44%	36.8% et 58.4%
Criminologie (n=49)	26,53%	73,47%	14.2% et 38.9%

Il apparaît en effet que les criminologues sont encore une fois plus pessimistes que les étudiants relevant des sciences sociales, mais, cette fois-ci, on peut souligner qu'ils le sont de manière extrêmement marquante. Si les étudiants en criminologie avancent que la peine de prison effectuée par un individu ne le dissuade pas de récidiver, les étudiants provenant des sciences sociales estiment, quant à eux, que la peine de prison parvient à remplir cet objectif. En ce qui concerne les répondants relevant de la faculté de psychologie, ceux-ci sont très partagés sur la question.

Tableau 17. Effectivité de la fonction de dissuasion pour un individu ayant déjà été incarcéré selon la provenance des connaissances sur la peine de prison

	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	<u>Intervalle de confiance à 95% (modalité A)</u>
Canaux d'information (n=95)	53,68%	46,32%	43.7% et 63.7%
Études (n=43)	27,91%	72,09%	14.5% et 41.3%
Fictions littéraires ou cinématographiques (n=38)	60,53%	39,47%	45% et 76.1%
Expérience (n=14)	50,00%	50,00%	
Ouvrages scientifiques (n=6)	33,33%	66,67%	
Plusieurs sources confondues (n=27)	44,44%	55,56%	

De même, on remarque que la variable indépendante de la source des connaissances sur ce sujet criminologique a une influence sur le jugement qui est fait et qu'il est logique que ce soit la connaissance par les études qui soit concernée.

2.3.3. Fonction de neutralisation

2.3.3.1. Niveau d'importance

La fonction de neutralisation de l'individu délinquant est la question sur laquelle les répondants sont le plus en accord quant au fait de dire qu'il s'agit selon eux d'une finalité importante de la peine de prison (tableau 9). Et, lorsque l'on croise les modalités de cette variable dépendante avec toutes les variables indépendantes envisagées, il apparaît qu'aucune de ces dernières n'a d'influence sur l'aspiration évoquée.

2.3.3.2. Effectivité

Même si les répondants sont un peu moins unanimes qu'à la question précédente quand ils avancent que la peine de prison permet d'empêcher le délinquant de nuire par sa neutralisation et son isolement, une grosse majorité va tout de même dans ce sens (tableau 8), et il semblerait qu'aucune caractéristique personnelle des répondants n'influence les jugements. En effet, aucune tendance n'est apparue qui permettrait d'avancer une divergence d'opinions liée à telle caractéristique.

2.3.4. Fonction de rétribution

2.3.4.1. Niveau d'importance

Les représentations des répondants sur la fonction de rétribution comme rôle important ou non important de la peine de prison sont statistiquement associées à plusieurs critères personnels.

Tableau 18. Le niveau d'importance attribué à la fonction de rétribution dans le processus carcéral selon la provenance des connaissances sur la peine de prison

	C'est un rôle de la prison	Ce n'est pas vraiment un rôle de la prison	<i><u>Intervalle de confiance à 95% (modalité A)</u></i>
Canaux d'information (n=95)	77,89%	22,11%	69.5% et 86.2%
Études (n=43)	53,49%	46,51%	38.6% et 68.4%
Fictions littéraires ou cinématographiques (n=38)	65,79%	34,21%	50.7% et 80.9%
Expérience (n=14)	64,29%	35,71%	
Ouvrages scientifiques (n=6)	83,33%	16,67%	
Plusieurs sources confondues (n=27)	66,67%	33,33%	

Tout d'abord, il ressort de l'analyse de variables reliées que les étudiants dont les connaissances sur le sujet proviennent de leurs études n'attribuent pas exactement la même importance à la fonction de rétribution dans le processus carcéral que ceux tirant leurs connaissances des canaux d'information (télévision, radio, journaux). Les premiers sont moins nombreux à estimer que la peine de prison doit recouvrir cette finalité. Dès lors, si l'on veut analyser la variable indépendante du domaine facultaire en relation avec la question, on peut remarquer que les étudiants en criminologie qui ont été interrogés ont tendance à être beaucoup plus partagés sur l'importance à lui donner que les étudiants des deux autres facultés, mais les intervalles de confiance ne permettent pas de dire que les trois domaines d'étude entraînent chez les répondants des représentations différentes.

Tableau 19. Le niveau d'importance attribué à la fonction de rétribution dans le processus carcéral selon le domaine facultaire

	C'est un rôle de la prison	Ce n'est pas vraiment un rôle de la prison	<u>Intervalle de confiance à 95% (modalité A)</u>
Sciences sociales (n=85)	72,94%	27,06%	63.5% et 82.4%
Psychologie (n=82)	73,17%	26,83%	63.6% et 82.8%
Criminologie (n=49)	55,10%	44,90%	41.2% et 69%

Ensuite, une variable indépendante, n'ayant jamais eu quelconque impact jusque-là sur les représentations des étudiants, se présente face à l'interrogation portée sur la fonction de rétribution et de sa place en tant que finalité carcérale. Il s'agit de l'exercice d'un travail par l'étudiant et de sa catégorie socio-professionnelle.

Tableau 20. Le niveau d'importance attribué à la fonction de rétribution dans le processus carcéral selon la catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant

	C'est un rôle de la prison	Ce n'est pas vraiment un rôle de la prison	<u>Intervalle de confiance à 95% (modalité A)</u>
Ne travaille pas (n=186)	67,20%	32,80%	60.5% et 73.9%
Employé (n=30)	86,67%	13,33%	74.5% et 98.8%
Ouvrier (n=3)	66,67%	33,33%	
Petit indépendant (n=2)	50,00%	50,00%	
Profession libérale (n=2)	0,00%	100,00%	

Il ressort ainsi pour cette question une tendance de la part des étudiants employés à être davantage convaincus de la nécessité de faire payer sa dette à un délinquant par l'imposition

d'une peine de prison, que les étudiants n'étant pas engagés dans les liens d'un contrat de travail.

2.3.4.2. Effectivité

En ce qui concerne les représentations des étudiants à propos de l'effectivité de la fonction de rétribution par la prison croisées avec leurs caractéristiques personnelles, on retrouve pratiquement le même schéma que les tendances dégagées lors de l'analyse précédente.

Tableau 21. Effectivité de la fonction de rétribution selon la provenance des connaissances sur la peine de prison

	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	<u>Intervalle de confiance à 95% (modalité A)</u>
Canaux d'information (n=95)	54,74%	45,26%	44.7% et 64.7%
Études (n=43)	32,56%	67,44%	18.6% et 46.6%
Fictions littéraires ou cinématographiques (n=38)	71,05%	28,95%	56.6% et 85.5%
Expérience (n=14)	78,57%	21,43%	
Ouvrages scientifiques (n=6)	66,67%	33,33%	
Plusieurs sources confondues (n=27)	66,67%	33,33%	

Les étudiants dont les connaissances sur le sujet proviennent de leurs études pensent de façon diamétralement opposée l'effectivité de la fonction de rétribution que les autres. Cependant, les intervalles de confiance ne légitiment qu'à affirmer la différence d'opinions avec ceux dont les connaissances proviendraient de fictions littéraires ou cinématographiques, et les petits nombres composant les cibles de l'échantillon pour les autres sources ne permettent pas de les comparer de manière précise. Dès lors, si l'on s'intéresse de nouveau à la mise en relation de la question avec les différents domaines facultaires enregistrés, on s'aperçoit que l'optimisme face à l'effectivité de la prison pour que le délinquant paie la dette qu'il a envers la société en ayant nui à celle-ci, décroît au fur et à mesure que l'on passe de l'auditoire de sciences sociales, à celui de psychologie et à celui de criminologie. Cependant, les intervalles de confiance ne permettent à nouveau pas de dire qu'ils pensent la question de manière différente.

Tableau 22. Effectivité de la fonction de rétribution selon le domaine facultaire

	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	<u>Intervalle de confiance à 95%</u> <u>(modalité A)</u>
Sciences sociales (n=85)	65,88%	34,12%	55.8% et 76%
Psychologie (n=82)	54,88%	45,12%	44.1% et 65.7%
Criminologie (n=49)	42,86%	57,14%	29% et 56.7%

2.3.5. Fonction d'amendement

2.3.5.1. Niveau d'importance

La question de savoir si la fonction d'amendement a sa place parmi les objectifs poursuivis par la peine de prison révèle une tendance à penser différemment selon des sous-groupes particuliers de l'échantillon.

Tableau 23. Le niveau d'importance attribué à la fonction d'amendement dans le processus carcéral selon le domaine facultaire

	C'est un rôle de la prison	Ce n'est pas vraiment un rôle de la prison	Pas de réponse	<u>Intervalle de confiance à 95%</u> <u>(modalité A)</u>
Sciences sociales (n=85)	72,94%	25,88%	1,18%	63.5% et 82.4%
Psychologie (n=82)	65,85%	34,15%	0,00%	55.6% et 76.1%
Criminologie (n=49)	48,98%	51,02%	0,00%	35% et 63%

Il apparaît en effet que les étudiants du master criminologie voient les choses autrement que leurs collègues de la faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication. Les criminologues apparaissent également plus partagés que les psychologues, mais les intervalles de confiance ne permettent pas d'avancer qu'ils penseraient de manière différente. Tel n'est pas le cas pour les deux autres. Les intervalles ne se chevauchant pas, il est légitime de dire que si les sciences sociales estiment que la transformation psychique du délinquant en vue d'une amélioration et ainsi une absence de récidive est un rôle qui doit être assumé par la prison, les criminologues quant à eux, sont nettement moins nombreux à défendre cette idée et ceux qui le pensent représentent même une minorité de leur auditoire.

2.3.5.2. Effectivité

Ensuite, concernant l'effectivité de la fonction d'amendement lors d'une peine d'emprisonnement, aucune des caractéristiques personnelles entrant régulièrement en jeu dans les tendances soulevées n'est repérée. À la question de savoir si la peine de prison permet la transformation psychique de l'individu condamné, il apparaît pour la première fois que la nationalité des répondants a une influence sur leur manière de se représenter les choses.

Tableau 24. Effectivité de la fonction d'amendement selon la nationalité

	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Pas de réponse	<u>Intervalle de confiance à 95% (modalité A)</u>
Belges (n=195)	16,92%	82,56%	0,51%	11.7% et 22.2%
Étrangers (n=26)	42,31%	57,69%	0,00%	23.3% et 61.3%

Ainsi, les répondants de nationalité belge semblent très clairement plus convaincus que les répondants de nationalité étrangère que la peine de prison ne permet pas l'amendement du condamné.

2.3.6. *Fonctions en faveur de la victime d'un acte de délinquance*

2.3.6.1. Niveau d'importance

D'après les résultats obtenus, il semblerait que les personnes de sexe féminin soient plus d'avis que les personnes de sexe masculin que la peine d'emprisonnement doit contribuer d'une manière ou d'une autre à la prise en compte des victimes (que ce soit par la réparation financière, la satisfaction personnelle...).

Tableau 25. Le niveau d'importance attribué aux fonctions en faveur des victimes dans le processus carcéral selon le sexe

	C'est un rôle de la prison	Ce n'est pas vraiment un rôle de la prison	<u>Intervalle de confiance à 95% (modalité A)</u>
Filles (n=179)	57,54%	42,46%	50.3% et 64.8%
Garçons (n=43)	34,88%	65,12%	20.6% et 49.1%

2.3.6.2. Effectivité

On ne remarque ici aucune tendance à partir des différentes variables indépendantes étudiées.

2.3.7. *Fonction de réinsertion*

2.3.7.1. Niveau d'importance

L'analyse de l'importance qu'accordent les étudiants à la fonction de réinsertion dans le processus carcéral ne semble révéler aucune tendance au départ de leurs caractéristiques personnelles. Peu importe leur domaine facultaire, leur expérience du milieu carcéral, leur niveau de connaissance du sujet et sa provenance, leur sexe, leur tranche d'âge, leur nationalité, leur province d'habitation, la catégorie socio-professionnelle de leur père et/ou de leur mère, et enfin, peu importe leur propre catégorie professionnelle, leurs représentations sont les mêmes, ils ne pensent pas de manière différente la place à accorder à la fonction de réinsertion dans le processus carcéral.

2.3.7.2. Effectivité

Enfin, si les répondants sont apparus extrêmement pessimistes quant à la bonne prise en charge de la réinsertion du délinquant lors de sa peine d'emprisonnement, il semblerait qu'une tendance ressorte de l'analyse des variables reliées. En effet, il apparaît que les étudiants âgés entre 24 et 30 ans sont tous (100%) d'avis que la peine de prison ne permet pas d'améliorer les conditions sociales de vie des délinquants. Ils en sont davantage convaincus que les étudiants âgés entre 18 et 23 ans.

Tableau 26. Effectivité de la fonction de réinsertion selon la tranche d'âge

	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Pas de réponse	<u>Intervalle de confiance à 95% (modalité B)</u>
18-23 ans (n=192)	8,85%	90,10%	1,04%	85.9% et 94.3%
24-30 ans (n=25)	0,00%	100,00%	0,00%	100% et 100%
Plus de 30 ans (n=6)	16,67%	83,33%	0,00%	

3. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES RÉSULTATS

3.1. Représentations des fonctions de la peine de prison

Les répondants sont plutôt unanimes quant à l'importance des fonctions de neutralisation, de rétribution et de dissuasion. Ils estiment que ces dernières doivent faire partie des objectifs principaux poursuivis par l'institution carcérale à l'égard de la société et de l'individu condamné. En revanche, les répondants témoignent de représentations plutôt divergentes en ce qui concerne les fonctions d'amendement, de réinsertion et celles en rapport avec la prise en compte des victimes.

Il ressort clairement de l'enquête réalisée que les étudiants ont une représentation de la peine de prison au service de plusieurs missions. Selon eux, l'acte par lequel une peine de prison est infligée ne doit pas seulement être envisagé comme la punition telle qu'elle est prévue dans la loi, mais doit recouvrir en même temps d'autres enjeux. La multifonctionnalité est de règle. La peine de prison se voit attribuer une pluralité d'objectifs prioritaires par les répondants, qui se trouvent être les fonctions de dissuasion, de neutralisation, de rétribution. Celles-ci sont caractérisées par une action à la fois restitutive et prospective, qui est entreprise, soit à l'égard de la société, soit à l'égard de l'auteur. On peut remarquer que la victime n'est, elle, pas envisagée dans cette approche des objectifs de la peine. Ensuite, les trois fonctions pour lesquelles les étudiants sont plus indécis quant à leur place à côté des autres fonctions dans l'approche multifonctionnaliste de la peine, à savoir l'amendement, la réinsertion et la prise en compte de la victime, ont, elles, pour point commun de ne pas être tournées vers la société, puisque les deux premières sont destinées à l'auteur dans une visée prospective et que la troisième est destinée à la victime dans une visée restitutive.

Il semblerait dès lors que l'intérêt de la société soit un élément devant se retrouver impérativement dans les objectifs poursuivis par la peine de prison selon les répondants.

À présent, en ce qui concerne l'effectivité des fonctions, il ressort clairement d'après les étudiants que trois d'entre elles sont dépourvues d'effets réels. Il s'agit de la fonction de dissuasion pour une personne ayant déjà été condamnée, celle de l'amendement du condamné et celle de la réinsertion de ce dernier dans la société. Il est intéressant de remarquer que cette représentation pessimiste de l'effectivité se rapporte à trois fonctions qui sont tournées vers le futur de l'individu et indirectement à l'absence de récidive de sa part. Elles se situent dans un axe prospectif et servent à la fois l'auteur et la société. En revanche, les étudiants interrogés

ont une représentation plus optimiste de l'effectivité des fonctions de dissuasion pour une personne n'ayant jamais été condamnée, de neutralisation, de rétribution et celles en faveur des victimes. Ce sont toutes ici, à l'exception de la dissuasion, des fonctions qui sont davantage tournées vers la vengeance de la société et des victimes à l'égard de l'auteur, que ce soit dans une visée restitutive ou prospective.

3.2. Les représentations en fonction des caractéristiques des étudiants

Nous pouvons avancer que deux variables indépendantes ont eu une réelle influence sur les représentations des étudiants ; celle de leur domaine facultaire et celle de la provenance de leur connaissance sur le sujet. D'autres caractéristiques personnelles ont démontré certaines tendances, mais de manière plus légère, alors que deux variables n'ont quant à elles pas révélé la moindre influence (il s'agit de la variable de la catégorie socio-professionnelle des pères et/ou mères des étudiants, ainsi que celle estimant le niveau de connaissance du répondant sur l'existence d'autres peines, variable pourtant posée comme hypothèse d'une potentielle influence).

Ainsi, en ce qui concerne le domaine facultaire de l'étudiant, il apparaît clairement que le fait d'étudier la criminologie, la psychologie ou les sciences sociales a un impact différent sur les représentations que l'on peut avoir de la peine de prison. Il semblerait que les criminologues aient une vision diamétralement opposée de celle des étudiants de psychologie parfois et de celle des étudiants de sciences sociales souvent. Dans un premier temps, là où ces derniers sont convaincus de la place de la peine de prison dans le système pénal, les étudiants de criminologie sont beaucoup plus à la juger non nécessaire pour notre société. Ensuite, concernant les différentes finalités carcérales envisagées et leur effectivité, il semblerait que les étudiants du master en criminologie soient beaucoup plus « sévères » que les autres. En effet, ils ont plus tendance, d'une part, à estimer que l'amendement, et la rétribution de manière plus implicite (voir supra), ne sont pas des finalités qui doivent être poursuivies par l'institution carcérale, et, d'autre part, à juger que la peine de prison ne dissuade aucunement l'individu de (re)commettre une infraction et, de manière plus implicite également, qu'elle ne permet pas de faire payer adéquatement le délinquant pour ce qu'il a fait.

On peut donc confirmer l'hypothèse selon laquelle le domaine facultaire de l'étudiant a un impact sur ses représentations de la peine de prison. Si on peut mettre en avant ces divergences de désirabilité et d'opinion entre les étudiants de criminologie et de psychologie

parfois, et les étudiants de criminologie et ceux relevant des sciences sociales très souvent, il faut aussi insister sur le fait que les étudiants de psychologie et des sciences sociales, quant à eux, semblent constamment sur la même longueur d'onde. Ce constat nous amène à préciser l'hypothèse de départ. Cette différence de mentalité entre les étudiants de criminologie et ceux de psychologie et des sciences sociales révèle nécessairement un autre facteur. Nous évoquons la possibilité que les criminologues puissent être un peu plus confrontés au milieu carcéral que les autres (par le biais d'activités ou de stage en prison par exemple) et que leurs représentations en soient dès lors impactées, mais la variable indépendante de l'expérience carcérale ne vient pas confirmer cette éventualité. Nous nous demandons alors dans quelle mesure cette différence dans les représentations n'est pas imputable au type de matières enseignées dans ces sections ? Les criminologues apparaissent en tout cas beaucoup plus critiques sur le sujet. Est-ce que l'on ne pourrait pas considérer qu'ils oseraient davantage se « prononcer » dès lors qu'ils sont interrogés sur un phénomène qu'ils étudient de manière plus approfondie que les étudiants des autres facultés ?

Ensuite, la variable indépendante de la provenance des connaissances sur la peine de prison révèle certains éléments qu'il est intéressant de mettre en avant et de questionner. Nous constatons en effet qu'en ce qui concerne la rétribution, ceux qui tirent leurs connaissances de leurs études sont beaucoup moins nombreux que ceux qui les tirent des canaux d'informations à estimer qu'elle doit être un des objectifs poursuivis par la peine. Et ces premiers pensent également, cette fois contrairement aux étudiants tirant leurs connaissances de fictions littéraires ou cinématographiques, que la prison ne permet pas de faire payer adéquatement le délinquant pour ce qu'il a fait. Dans les deux cas, ne pourrions-nous pas émettre les hypothèses selon lesquelles, d'une part, les médias rendent une image de la peine de prison qui soit celle d'une punition nécessaire et méritée, et d'autre part, les fictions littéraires et cinématographiques sur le sujet sont destinées à montrer que les délinquants sont punis à la hauteur du mal qu'ils ont commis ? Pour cette dernière, il est en tout cas certain que pour ceux qui ne sont pas directement concernés par la pratique, le cinéma peut représenter le seul espace de projection du spectateur sur l'institution carcérale (Kaminski et Pieret, 2017, p. 406), et de ce fait implémenter dans les esprits la souffrance dont le délinquant fait l'objet et partager « *la représentation dominante [...] de l'oppression, de la transgression et de la restauration de l'ordre naturel de la justice* » » (Rafter, 2002, cité par Kaminski et Pieret, 2017, p. 406).

Pour terminer, nous constatons que les autres variables indépendantes étudiées et particulièrement celles de l'âge du répondant et de son expérience du milieu carcéral, que nous évoquions à titre d'hypothèse comme pouvant avoir une influence sur les représentations des étudiants, n'en démontrent finalement que très légèrement. Ces hypothèses ne se confirment donc que de manière très faible puisque les tendances associées ne se révèlent que pour un seul élément à chaque fois.

QUATRIÈME PARTIE

DISCUSSION

INTRODUCTION

L'ensemble des chapitres précédents nous a permis de saisir les dimensions des représentations d'un public cible concernant les finalités de la peine de prison. Il s'agit à présent, dans une approche plus critique, de comparer ces dimensions aux théories et recherches évoquées. Dans cet objectif, nous reprendrons, dans un premier temps, les classifications opérées dans le cadre de la recherche de 2000 sur les représentations sociales de la sanction pénale (Robert *et al.*, 2001) et tenterons de soulever d'éventuelles correspondances ou divergences. Dans un second temps, au regard des théories envisageant la rétribution comme fondement de la sanction pénale plus que comme une finalité de celle-ci, il s'agira d'évaluer la place que notre échantillon lui accorde.

1. COMPARAISON DES COURANTS DE PENSÉE

Nous évoquions lors de la première partie de ce mémoire, l'enquête réalisée par les chercheurs Noëlle Languin, Eric Widmer, Jean Kellerhals et Christian-Nils Robert mesurant le sentiment de justice et de juste peine sur un échantillon de 1881 personnes issues de la population suisse romande francophone (Languin *et al.*, 2004). Cette recherche avait abouti à la conclusion que trois courants de pensée ressortaient lorsque les individus se prononçaient sur les finalités de la peine. Nous constatons que nos résultats sont quelque peu opposés aux leurs dans la mesure où les nôtres aboutissent majoritairement à une philosophie de la peine tournée vers la neutralisation de l'individu et sa dissuasion (ainsi que sa responsabilisation en ayant à payer pour ce qu'il a fait, mais de manière plus nuancée), là où prédomine dans les leurs une philosophie tournée vers la réinsertion de l'individu dans le corps social et son amendement. La seule correspondance que nous nous devons de soulever est que lorsque les répondants suisses envisagent les choses de la même manière que nous, les chercheurs mettent en avant qu'ils appartiennent principalement à une tranche de la population qui est jeune.

L'intérêt de la société et la garantie de punir celui qui lui a porté atteinte passeraient donc avant la préoccupation d'un avenir pour le délinquant (amendement et réinsertion). L'importance de cette dernière fait l'objet de beaucoup plus de discordances parmi nos répondants. Dans la recherche de Languin *et al.*, cette philosophie de justice pénale nommée « prospectivisme » est fondée sur la volonté de se servir de la faute pour sauver l'homme. En

effet, celui-ci est considéré comme une victime de son parcours, de son enfance et de sa psychologie, ce qui fait pencher ce courant du côté d'une vision contextualiste de la condition humaine (Robert *et al.*, 2001, p. 201). Il est donc surprenant de constater que cette philosophie n'est pas privilégiée par des auditoires de sciences humaines et sociales, et plus particulièrement que l'auditoire de criminologie, réputé pour se positionner du côté de la partie considérée comme « plus faible » dans le processus carcéral, soit le délinquant, aille jusqu'à prétendre que l'amendement de ce dernier ne devrait pas être assuré par la prison.

Il semblerait dès lors que nous rejoignons le constat fait par le sociologue Jacques Faget selon lequel les impératifs de sécurité semblent actuellement primer sur toutes dimensions réformistes ou éducatives (Faget, 2013, p. 222). En Belgique en tout cas, un fossé existe entre la loi pénitentiaire de 2005 qui tend à donner un sens à la période de détention et à préserver les perspectives d'une réinsertion réussie au moyen d'activités et services diversifiés, et la réalité carcérale (Beghin, 2013). Ce décalage est notamment imputable à l'absence d'une politique pénitentiaire cohérente en la matière et qui laisse place à une politique privilégiant les objectifs de maintien de l'ordre et de sécurité (Beghin, 2013). Dès lors, la question qui demeure est de savoir « *quel serait le sens de cette peine pour le délinquant ?* » (Pech, 2002, p. 5). Une peine acceptable serait une peine qui garantirait les deux à la fois, elle assurerait les conditions de sécurité sans dégrader pour autant la personne qui en fait l'objet. Il ne faudrait pas oublier que la réinsertion permet elle aussi la sécurité et la lutte contre la récidive (Pech, 2002, p. 5). Mais est-ce qu'une peine acceptable suffit à définir ce que serait une bonne peine ? La difficulté apparaît alors au regard de la synthèse des sens qui lui est attribuée, parfois sans vraiment d'articulation et, souvent en tension ou contradiction dans la pratique (Pech, 2002, p. 5).

2. UNE PEINE DE PRISON SANS SON FONDEMENT RETRIBUTIF ?

Les théories rétributivistes, comme nous l'avons exposé au début du mémoire, envisagent la peine comme la réponse et la justification à l'accomplissement d'une infraction pénale (Van de Kerchove, 2009, p. 166). L'acte de punir est la nature même de la sanction. La rétribution ne saurait dès lors pas être une simple finalité de la peine, mais elle constitue plutôt son fondement, sinon il faudrait avancer que le but de la punition est la punition elle-même (Van de Kerchove, 2009, pp. 171-172).

Il est donc intéressant d'évaluer la place que notre échantillon lui accorde afin de constater si, au même titre que les théories évoquées, il la consacre en caractère indissociable de la peine ou s'il la place au même niveau que les fonctions dites « ajoutées ».

Les résultats semblent pencher du côté de la première hypothèse, mais de manière plutôt nuancée. Nous constatons en effet que la majorité des étudiants accordent une place importante à la rétribution. Nous pouvons donc imaginer qu'elle est effectivement directement associée à la peine, qu'elle constitue également auprès des étudiants une fonction inhérente à la sanction. Cependant, deux éléments viennent quelque peu minimiser cette généralisation. Tout d'abord, il faut faire remarquer que la rétribution n'est pas la « finalité » considérée comme la plus importante aux yeux des répondants. Celle-ci vient après les fonctions de neutralisation et de dissuasion. Ensuite, il est également important de souligner que tout de même 30,95% de l'échantillon estime que la rétribution n'est pas un rôle attribuable à la peine de prison.

Nous partons de ce constat pour nous questionner sur l'importance du caractère rétributif de la sanction. Serait-il possible d'envisager une peine sans ce trait qui constitue sa nature ? Une société sans sanction n'existe, a priori, pas (puisque'il y aura au moins des sanctions informelles), mais des façons différentes d'envisager la peine peuvent conduire à des sanctions totalement dissemblables de celles que l'on connaît (Kuhn, 2009, p. 191). Dans certaines sociétés, les conflits nés d'une infraction pénale peuvent se régler d'une tout autre manière. Ainsi, dans les sociétés « primitives » par exemple, le crime n'est pas considéré comme un châtiment qui impose le châtiment de l'auteur en retour, mais plutôt comme un déséquilibre survenu dans le groupe qu'il convient de rétablir par la peine (Kuhn, 2009, p. 189). « *En effet, si étonnant que cela paraisse, on rencontre des populations où la peine - mais mérite-t-elle encore ce nom?- consiste simplement dans l'intégration du coupable dans le groupe de la victime, dont il prend la place, par exemple en épousant sa veuve, ou à la suite d'une adoption à titre de fils ou de frère* » (Levy-Bruhl, 1968, cité par Kuhn, 2009, p. 189). Une contrepartie existe toujours, mais le sentiment de vengeance disparaît au profit de la victime qui renaît (Kuhn, 2009, p. 189). Dans ce cadre-là, imaginer la peine sans son fondement rétributif n'est pas chose facile pour nous occidentaux, car c'est la conception tout entière de celle-ci qu'il faudrait alors changer. Mais, de la même manière, Jacques Faget met en évidence, dans notre système, une conception pluraliste de régulation des conflits pénaux qui permet de rendre compte de l'existence d'autres modèles de réponse pénale que la logique punitive soulevée. L'auteur distingue ainsi les modèles réparatif, restauratif et

réhabilitatif/thérapeutique (Faget, 2013, p175). Cela nous permet d'envisager des modèles de réponse pénale qui ne soient pas exclusivement tournés vers la culpabilité de l'auteur et sa punition, mais qui peuvent poursuivre d'autres enjeux et aboutir à d'autres solutions (Faget, 2013, p. 175).

Modèles de traitement des conflits pénaux

	<i>Punitif</i>	<i>Réhabilitatif et thérapeutique</i>	<i>Réparatif</i>	<i>Restauratif</i>
<i>Objet</i>	Culpabilité	Besoin	Préjudice	Conflit
<i>Focale</i>	Auteur	Auteur	Victime	Relation
<i>Processus</i>	Imposé	Imposé/ accepté	Imposé/ accepté	Négocié
<i>Solution</i>	Punition	Aide	Réparation	Accord/ pacification

CONCLUSION GÉNÉRALE

La question de recherche qui nous a accompagnée tout au long de ce mémoire visait à saisir les représentations des fonctions contemporaines de la prison auprès d'étudiants de l'UCL et de déterminer les caractéristiques personnelles influençant celles-ci. C'est dans une approche quantitative que l'analyse des résultats a permis de mettre en évidence une diversité dans les manières de penser et d'identifier certaines tendances nées de facteurs identitaires. L'enjeu était de mettre en lumière les caractéristiques personnelles des étudiants ayant le plus de poids sur leurs représentations de la peine de prison.

Afin de mener à bien cette interrogation, nous avons dans un premier temps resitué les concepts de représentation sociale et de peine de prison. Pour le premier, il paraissait important de venir en préciser le sens au regard de la diversité des éléments qui composent les théories en rapport et de l'importance qu'il a pour notre travail. Ces dernières ont pu mettre en avant que les représentations sont personnelles à chaque individu et qu'elles sont ainsi généralement influencées par ses caractéristiques personnelles (Jodelet, 1989, p. 43). Pour le deuxième, nous nous sommes arrêtée sur la question du sens de la peine et avons pris le temps de détailler chacune des finalités qui ont été questionnées auprès des étudiants. Enfin, ces deux concepts ont été reliés lorsque nous nous sommes intéressée aux recherches déjà effectuées sur les représentations sociales des finalités carcérales. Celle datant de 2000 réalisée par Noëlle Languin, Eric Widmer, Jean Kellerhals et Christian-Nils Robert a démontré qu'il pouvait exister différentes manières de concevoir la peine au sein d'une population de travail. En ce qui nous concerne, l'analyse des résultats issus de notre questionnaire nous a permis de constater que les étudiants étaient parfois unanimes sur certaines conceptions de la peine, mais qu'ils pouvaient aussi être totalement partagés sur d'autres. Ainsi, il ressort que les représentations contemporaines sont tournées vers une conception de la peine qui assure la sécurité de la société en dissuadant l'individu de (re)commettre des infractions, qui neutralise celui qui en a commis, et qui incarne la punition méritée. Il existe une plus grande divergence quant au souhait de voir la peine se consacrer à l'amendement du condamné, sa réinsertion ou la réparation qu'il doit à la victime. Concernant l'effectivité des fonctions idéalement soutenues, les répondants sont plutôt partagés pour la majorité d'entre elles, mais sont totalement d'accord pour dire que les fonctions de réinsertion, d'amendement et de dissuasion d'une personne ayant déjà été condamnée sont ineffectives. De là, nos différentes hypothèses supposant l'influence des caractéristiques

personnelles des répondants sur ces représentations ont pu être vérifiées. Seule l'hypothèse selon laquelle le domaine facultaire entraînerait une différence dans la représentation de la peine de prison a pu être totalement confirmée. Celles supposant la même chose à partir des facteurs suivants : l'expérience carcérale du répondant, son âge et sa connaissance du milieu, n'ont pu être confirmées que de manière très faible, voire ne pas être confirmées du tout.

Ceci nous amène à rappeler les limites de l'étude réalisée et les critiques qui peuvent en ressortir. La méthodologie de la recherche nous a contrainte de travailler avec un échantillon assez important, mais pas suffisant que pour nous permettre de comparer avec précision les sous-échantillons spécifiques. Ceux ne dépassant pas vingt-cinq unités n'ont en effet pas été exploités puisqu'ils n'étaient pas représentatifs de la fraction donnée de la population (Albarelo, 2012, pp. 130 à 132). Ensuite, nous reconnaissons les limites qu'entraîne une analyse statistique reposant sur le croisement de deux variables uniquement, mais celle-ci reste tout à fait pertinente pour le cadre de ce mémoire et nous pensons qu'elle pourrait servir de base à des recherches ultérieures. Il pourrait être envisageable, d'une part, d'accroître l'échantillon de la recherche pour aboutir à de meilleures comparaisons des sous-échantillons, d'autre part, de réaliser une analyse multivariée des résultats, et enfin, de compléter ceux-ci par des entretiens réalisés avec certains participants à l'enquête.

BIBLIOGRAPHIE

ABRIC J.-C., 1994, *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses universitaires de France.

ALBARELLO L., 2012, *Apprendre à chercher*, Bruxelles, De Boeck.

BECCARIA C., 1764, *Des délits et des peines*, Paris, Flammarion.

BEGHIN J., 19 juin 2013, la prison : un lieu de réinsertion ?, Rédaction Rtbf, consulté le 19 juillet 2018, https://www.rtbf.be/info/opinions/detail_la-prison-un-lieu-de-reinsertion?id=8021712.

BÉRARD J., CHANTRAINE G., 2008, *80000 détenus en 2017 ? Réforme et dérive de l'institution pénitentiaire*, Paris, Éd. Amsterdam.

BIAL M., 2015, « *Représentations sociales de la prostitution* », Mémoire de master en Sciences de la famille et de la sexualité, sous la direction de Jacques Marquet et Noëmi Willemen, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 2014-2015, pp. 1-113.

BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan.

BLANCHET A., GHIGLIONE R., MASSONNAT J., TROGNON A., 2005, *Les techniques d'enquêtes en sciences sociales : observer, interviewer, questionner*, Paris, Dunod.

BONARDI C., ROUSSIAU N., 2014, *Les représentations sociales*, Paris, Dunod.

BRION F., 2001, « Réflexions sur les fonctions et la nature de la libération conditionnelle (Chronique de criminologie) », *Revue de droit pénal et criminologie*, pp. 409-433.

COMBESSIE P., 2009, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte.

COMBESSIE P., 2013, La prison, quelles fonctions ? Les Cahiers français : documents d'actualité, La Documentation Française, consulté le 6 juin 2018, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/ouvrages/3303330403778-la-justicequelles-politiques.halshs-01293749>.

CUNHA M., 2001, « Trajets et dérives autour d'une prison de femmes », *Ethnologie française*, Vol. 31, pp. 81-87.

CUSSON M., 1985, « Le sens de la peine et la rétribution », *Rev. int. crim. pol. techn.*, n°3, pp. 271-285.

DELRUELLE E., 19 mars 2016, Éthique clinique et éthique critique de la prison, Texte d'une intervention à la journée d'études organisée par le « Comité d'éthique des Établissements pénitentiaires » sur le thème : ETHIQUE ET FONCTION DE DIRECTEUR DE PRISON : RÉALITÉ, MYTHE OU COMPROMIS OPERATIONNEL ?, CFPP de Marneffe (Belgique),

consulté le 20 mai 2018, <http://edouard-delruelle.be/ethique-clinique-ethique-critique-de-prison/>.

DE SINGLY F., 2016, *Le questionnaire*, Paris, Armand Colin.

Dictionnaire encyclopédique « Nouveau petit Larousse illustré », 1952, Paris, Librairie Larousse.

DODGE Y., 1993, *Statistique. Dictionnaire encyclopédique*, Paris, Dunod.

FAGET J., 2013, *Sociologie de la délinquance et de la justice pénale*, Toulouse, Érés.

FAUGERON C., 1978, « Du simple au complexe : les représentations sociales de la justice pénale », *Déviance et société*, Vol. 2, n°4, pp. 411-432.

FERRI T., 2012, *Qu'est-ce que punir ? Du châtement à l'hypersurveillance*, Paris, L'Harmattan.

FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, s.l., Gallimard.

HAMILTON Z., CAMPBELL C., 2013, « A Dark Figure of Corrections: Failure by Way of Participation », *Criminal Justice & Behavior*, 40(2), pp. 180-202.

JADOUL X., WAGNER D., 2011, Le monde carcéral en chiffres. Détenus et population belge : des disparités ?, L'ADEPPI fête ses 30 ans, consulté le 7 juin 2018, https://www.adeppi.be/sites/default/files/pdf/ladeppi_fete_ses_30_ans.pdf.

JAVEAU C., 1990, *L'enquête par questionnaire*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.

JODELET D. (dir.), 1989, *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France.

KAMINSKI D., SNACKEN S., VAN DE KERCHOVE M., 2007, « Mutations dans le champ des peines et de leur exécution », *Déviance et Société*, Vol. 31, pp. 487-504.

KAMINSKI D., 2015-2016, « Méthodologie qualitative de la criminologie », Louvain-la-Neuve, UCL École de criminologie (non publié).

KAMINSKI D., PIERET J., 2017, « Enfermés à l'écran. Une étude des représentations cinématographiques de l'expérience carcérale », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, pp. 405-420.

KELLERHALS J., ROBERT C.-N., 2004, « Les représentations sociales de la justice pénale », *Déviance et société*, Vol. 28, pp. 139-140.

KUHN A., 2009, « Peut-on se passer de la peine pénale ? Un abolitionnisme à la hauteur des défis contemporains », *Revue de Théologie et de Philosophie*, n°2, pp.179-192.

LAMEYRE X., SALAS D., 2004, *Prisons. Permanence d'un débat*, Paris, La Documentation Française.

LANGUIN N., WIDMER E., KELLERHALS J., ROBERT C.-N., 2004, « Les représentations sociales de la justice pénale : une trilogie », *Déviance et société*, Vol. 28, pp. 159-178.

LANGUIN N., WIDMER E., KELLERHALS J., ROBERT C.-N., Des représentations sociales de la peine favorables à un nouvel art de sanctionner, in PARMENTIER S., VERVAEKE G., DOUTRELEPONT R., KELLENS G., 2004, *Public Opinion and the Administration of Justice. Popular perceptions and their implications for policy-making in Western countries*, Bruxelles, Politeia Press, pp. 91-108.

Le Soir, 26 novembre 2015, La Belgique va tester les maisons de transition, An. H., consulté le 7 août 2018, <https://www.koengeens.be/fr/news/2015/11/26/la-belgique-va-tester-les-maisons-de-transition>.

Loi du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus.

MARY P., 2013, *Enjeux contemporains de la prison*, Bruxelles, Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis.

MEYER A., 2010, « *La réinsertion en prison* », Mémoire de master en Droit pénal et sciences pénales, sous la direction de Yves Mayaud, Paris, Université Panthéon-Assas, 2009-2010, pp. 1-122.

MOLINIER P., GUIMELLI C., 2015, *Les représentations sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

MOSCOVICI S., 2004, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, Presses universitaires de France.

PARMENTIER S., VERVAEKE G., DOUTRELEPONT R., KELLENS G., 2004, *Public Opinion and the Administration of Justice. Popular perceptions and their implications for policy-making in Western countries*, Bruxelles, Politeia Press.

PAUGAM S., 2010, *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France.

PECH T., Neutraliser la peine, in GARAPON A., GROS F., PECH T., 2001, *Et ce sera justice. Punir en démocratie*, Paris, Odile Jacob, pp. 139 à 244.

PECH T., 24 janvier 2002, Réflexions sur le sens de la peine – annexes 2, CNCDH, consulté le 19 juillet 2018, prison.eu.org/IMG/pdf/CNCDH_annexes.pdf.

ROBERT P., Opinion publique et administration de la justice, in PARMENTIER S., VERVAEKE G., DOUTRELEPONT R., KELLENS G., 2004, *Public Opinion and the Administration of Justice. Popular perceptions and their implications for policy-making in Western countries*, Bruxelles, Politeia Press, pp. 77-90.

ROBERT P., FAUGERON C., 1978, *La justice et son public. Les représentations sociales du système pénal*, Genève, Masson.

ROBERT C.-N., KELLERHALS J., LANGUIN N., WIDMER E., DUBOUCHET J., 2001, *Les représentations sociales de la sanction pénale. Une étude des normes de justice dans les mentalités contemporaines*, Université de Genève, CETEL et Département de droit pénal.

RUQUOY D., Situation d'entretien et stratégie de l'interviewer, in ALBARELLO L., DIGNEFFE F., HIERNAUX J.-P., MAROY C., RUQUOY D., 1995, *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Armand Colin.

SCHMIT V., 2016, « Sentencing. La détermination de la peine par le juge. Étude sur les caractéristiques biographiques des juges influençant la décision pénale », Mémoire de master en criminologie, sous la direction de Dan Kaminski, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 2015-2016, pp. 1 à 106.

SYKES G.-M., 1958, *The society of captives*, Princeton, NJ : princeton University Press.

VACHERET M., LEMIRE G., 2007, *Anatomie de la prison contemporaine*, Canada, Les Presses de l'Université de Montréal.

VAN CAMPENHOUDT L., QUIVY R., 2011, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod (4^{ème} éd.).

VAN DE KERCHOVE M., 2009, *Sens et non-sens de la peine. Entre mythe et mystification*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis.

VILATTE J.-C., 2007, « Méthodologie de l'enquête par questionnaire », *Formation « Evaluation »*, Université d'Avignon, pp. 1-56.

VON HIRSCH A., 1976, *Doing Justice. The Choice of Punishment*, New York, Hill and Wang.

WIDMER E., LANGUIN N., PATTARONI L., KELLERHALS J., ROBERT C.-N., 2004, « Du sentiment d'insécurité aux représentations de la délinquance », *Déviance et société*, Vol. 28, pp. 141-157.

ANNEXES

1) Le questionnaire

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre de mon mémoire en criminologie. Il s'intéresse à vos représentations des fonctions contemporaines de la peine de prison. Le traitement des réponses restera anonyme. Merci d'avance pour votre précieuse participation !
Noémie Ceola. Étudiante en dernière année de criminologie.

- 1) Êtes-vous ou avez –vous déjà été confronté à la prison ?
 - ☐ Oui, je travaille ou j'ai travaillé dans une prison (stage, emploi en prison ou emploi qui nécessite de s'y rendre)
 - ☐ Oui, je connais ou j'ai connu une personne qui travaille en prison
 - ☐ Oui, je connais ou j'ai connu quelqu'un qui a été en prison
 - ☐ Oui, j'ai été victime d'une ou plusieurs personnes qui sont en prison ou y sont allées
 - ☐ Oui, je suis déjà allé en prison (détention préventive ou peine d'emprisonnement)
 - ☐ Non, je n'ai jamais été confronté à la prison

- 2) Vos connaissances de la prison/de la peine de prison viennent essentiellement (*une seule réponse, la plus importante pour vous*) :
 - ☐ de canaux d'informations (télévision, radio, journaux)
 - ☐ de fictions littéraires ou cinématographiques
 - ☐ d'ouvrages scientifiques (livres, ouvrages d'information)
 - ☐ des études que vous avez faites ou que vous faites
 - ☐ de votre expérience personnelle ou l'expérience de proches

- 3) Connaissez-vous d'autres peines que la peine de prison ? Si oui, la(les)quelle(s).
 - ☐ Non
 - ☐ Oui :

- 4) Pensez-vous que la peine de prison soit nécessaire aujourd'hui dans notre société ?
 - ☐ Oui
 - ☐ Non

- 5) Estimez-vous qu'il serait utile de sanctionner par la peine de prison tous les délits et crimes qui portent atteinte à la personne, et ce, quelle que soit la gravité de l'acte ?
 - ☐ Tout à fait d'accord
 - ☐ Modérément d'accord
 - ☐ Modérément en désaccord
 - ☐ Tout à fait en désaccord

- 6) Pensez-vous qu'il serait utile de sanctionner par la peine de prison tous les délits et crimes qui portent atteinte à la propriété/aux biens des personnes, et ce, quelle que soit la gravité de l'acte ?
 - ☐ Tout à fait d'accord
 - ☐ Modérément d'accord
 - ☐ Modérément en désaccord
 - ☐ Tout à fait en désaccord

7) À l'heure actuelle selon vous, la peine de prison a pour fonctions principales de :
Classer vos réponses par ordre d'importance en les numérotant de 1 à 6, le 1 étant le plus important et le 6 le moins important.

- ☐ dissuader les gens de commettre des actes de délinquance
- ☐ protéger la société contre des gens dangereux
- ☐ punir le coupable pour ce qu'il a fait
- ☐ corriger le délinquant pour qu'il devienne meilleur (absence de récidive)
- ☐ donner satisfaction à la victime d'un acte de délinquance
- ☐ bien réinsérer le délinquant dans la vie sociale

8) Pensez-vous que la peine de prison remplit correctement la fonction que vous avez désignée ci-avant comme étant la plus importante (placée en numéro 1) ? Justifiez si vous le souhaitez.

- ☐ Oui :
- ☐ Non :
- ☐ Moyennement :

La peine de prison peut servir plusieurs fonctions différentes :

- **Fonction de dissuasion** (faire renoncer toute personne à l'intention de commettre une infraction)

9) Favoriser la possibilité qu'un individu ne commette pas, ou plus d'infractions une fois de retour en liberté, est :

- ☐ un rôle essentiel de la prison
- ☐ un rôle important de la prison
- ☐ un rôle peu important de la prison
- ☐ ce n'est pas le rôle de la prison

10) Selon vous, la menace d'une peine de prison peut-elle dissuader un individu de commettre une infraction ?

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Modérément d'accord
- ☐ Modérément en désaccord
- ☐ Tout à fait en désaccord

11) Pensez-vous que l'accomplissement d'une peine de prison peut dissuader un individu déjà condamné de commettre de nouvelles infractions ?

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Modérément d'accord
- ☐ Modérément en désaccord
- ☐ Tout à fait en désaccord

- **Fonction de neutralisation** (empêcher d'agir, mettre hors d'état de nuire)

12) Protéger la société contre les délinquants est :

- ☐ un rôle essentiel de la prison
- ☐ un rôle important de la prison
- ☐ un rôle peu important de la prison
- ☐ ce n'est pas le rôle de la prison

13) Selon vous, la peine de prison permet-elle d'empêcher le délinquant de nuire par sa neutralisation/son isolement ?

- ☐ Tout à fait d'accord

- ☐ Modérément d'accord
- ☐ Modérément en désaccord
- ☐ Tout à fait en désaccord

- **Fonction de rétribution** (payer sa dette vis-à-vis de la société)

14) Faire payer les auteurs d'infraction pour leur délinquance est :

- ☐ un rôle essentiel de la prison
- ☐ un rôle important de la prison
- ☐ un rôle peu important de la prison
- ☐ ce n'est pas le rôle de la prison

15) Selon vous, la peine de prison permet-elle de « faire payer » le délinquant pour les actes commis (qu'il paie adéquatement pour ce qu'il a fait) ?

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Modérément d'accord
- ☐ Modérément en désaccord
- ☐ Tout à fait en désaccord

- **Fonction d'amendement** (correction de l'individu en vue d'une amélioration)

16) La transformation psychique du délinquant permettant son amélioration et ainsi l'absence de récidive est :

- ☐ un rôle essentiel de la prison
- ☐ un rôle important de la prison
- ☐ un rôle peu important de la prison
- ☐ ce n'est pas le rôle de la prison

17) Estimez-vous que la peine de prison permette cette transformation psychique de l'individu ?

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Modérément d'accord
- ☐ Modérément en désaccord
- ☐ Tout à fait en désaccord

- **Fonctions liées à la victime d'un acte délinquant**

18) La prise en compte de la situation de la victime est :

- ☐ un rôle essentiel de la prison
- ☐ un rôle important de la prison
- ☐ un rôle peu important de la prison
- ☐ ce n'est pas le rôle de la prison

19) Estimez-vous que la peine de prison infligée à l'auteur des faits donne satisfaction à la victime ?

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Modérément d'accord
- ☐ Modérément en désaccord
- ☐ Tout à fait en désaccord

- **Fonction de réinsertion** (permettre au condamné un retour à la vie normale dans de bonnes conditions)

20) Pour vous, quel est le rôle de la prison en matière de réinsertion sociale des délinquants ?

- ☐ un rôle essentiel
- ☐ un rôle important
- ☐ un rôle peu important
- ☐ ce n'est pas le rôle de la prison

21) Selon vous, la peine de prison permet-elle d'améliorer les conditions sociales de vie des délinquants ?

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Modérément d'accord
- ☐ Modérément en désaccord
- ☐ Tout à fait en désaccord

Merci de consacrer encore quelques minutes à me fournir certaines informations personnelles, mais toujours anonymes.

22) De quel sexe êtes-vous ?

- ☐ Féminin
- ☐ Masculin

23) Quel âge avez-vous ?

- ☐ Moins de 18 ans
- ☐ 18-23 ans
- ☐ 24-30 ans
- ☐ Plus de 30 ans

24) Quelle est votre nationalité ?

- ☐ Belge
- ☐ Autre :

25) Dans quelle province habitez-vous ?

- ☐ Flandre orientale
- ☐ Flandre occidentale
- ☐ Anvers
- ☐ Limbourg
- ☐ Brabant flamand
- ☐ Bruxelles-Capitale
- ☐ Brabant wallon
- ☐ Hainaut
- ☐ Namur
- ☐ Liège
- ☐ Luxembourg
- ☐ Autre :

26) Quelle est la catégorie socioprofessionnelle de votre père ou de votre mère ?

- ☐ Agriculteur
- ☐ Petit indépendant
- ☐ Chef d'entreprise
- ☐ Profession libérale
- ☐ Cadre supérieur et/ou moyen
- ☐ Employé

- ☐ Ouvrier
- ☐ Sans activité professionnelle
- ☐ Retraité

27) Si vous travaillez vous-même (job étudiant non compris), quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?

- ☐ Agriculteur
- ☐ Petit indépendant
- ☐ Chef d'entreprise
- ☐ Profession libérale
- ☐ Cadre supérieur et/ou moyen
- ☐ Employé
- ☐ Ouvrier

28) Dans quelle faculté étudiez-vous ?

- ☐ Sciences psychologiques
- ☐ Sciences sociales (entourez la section : sociologie/anthropologie/sciences politiques /autre :.....)
- ☐ Criminologie
- ☐ Droit
- ☐ Autre :

29) Dans le cas où vous seriez intéressé de vous entretenir avec moi afin de discuter du sujet et du choix de vos réponses, vous pouvez me laisser votre adresse e-mail et/ou votre numéro de téléphone :

@ :

Tel :

2) Base de données

	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB	AC	AD	AE	AF	AG	AH	AI
1	Question:1	Question:2	Question:3	Question:4	Question:5	Question:6	Question:7	Question:8	Question:9	Question:10	Question:11	Question:12	Question:13	Question:14	Question:15	Question:16	Question:17	Question:18	Question:19	Question:20	Question:21	Question:22	Question:23	Question:24	Question:25	Question:26	Question:27	Question:28	Question:29	Question:30	Question:31	Question:32	Question:33	
2	D	B	A	D	D	A	2	1	4	6	3	5	A	A	B	C	B	C	B	C	B	B	B	B	B	B	A	B	A	G	E	F	C	AO
3	F	D	B	A	D	D	A	3	4	5	4	2	3	A	A	B	A	B	A	B	A	B	B	B	B	B	A	B	A	H	F	C	AO	
4	F	D	B	A	D	D	A	4	5	4	5	4	2	3	A	B	C	B	A	B	C	D	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
5	F	D	B	A	D	D	A	5	4	5	4	2	3	A	B	C	B	A	B	C	D	D	B	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
6	F	D	B	A	D	D	A	6	5	4	1	3	6	2	B	C	C	C	B	B	C	D	C	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
7	F	D	B	A	D	D	A	7	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
8	F	D	B	A	D	D	A	8	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
9	F	D	B	A	D	D	A	9	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
10	F	D	B	A	D	D	A	10	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
11	F	D	B	A	D	D	A	11	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
12	F	D	B	A	D	D	A	12	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
13	F	D	B	A	D	D	A	13	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
14	F	D	B	A	D	D	A	14	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
15	F	D	B	A	D	D	A	15	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
16	F	D	B	A	D	D	A	16	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
17	F	D	B	A	D	D	A	17	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
18	F	D	B	A	D	D	A	18	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
19	F	D	B	A	D	D	A	19	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
20	F	D	B	A	D	D	A	20	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
21	F	D	B	A	D	D	A	21	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
22	F	D	B	A	D	D	A	22	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
23	F	D	B	A	D	D	A	23	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
24	F	D	B	A	D	D	A	24	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
25	F	D	B	A	D	D	A	25	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
26	F	D	B	A	D	D	A	26	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
27	F	D	B	A	D	D	A	27	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
28	F	D	B	A	D	D	A	28	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
29	F	D	B	A	D	D	A	29	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
30	F	D	B	A	D	D	A	30	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
31	F	D	B	A	D	D	A	31	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
32	F	D	B	A	D	D	A	32	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
33	F	D	B	A	D	D	A	33	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
34	F	D	B	A	D	D	A	34	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
35	F	D	B	A	D	D	A	35	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
36	F	D	B	A	D	D	A	36	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
37	F	D	B	A	D	D	A	37	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
38	F	D	B	A	D	D	A	38	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
39	F	D	B	A	D	D	A	39	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
40	F	D	B	A	D	D	A	40	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
41	F	D	B	A	D	D	A	41	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
42	F	D	B	A	D	D	A	42	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
43	F	D	B	A	D	D	A	43	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
44	F	D	B	A	D	D	A	44	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
45	F	D	B	A	D	D	A	45	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
46	F	D	B	A	D	D	A	46	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
47	F	D	B	A	D	D	A	47	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
48	F	D	B	A	D	D	A	48	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
49	F	D	B	A	D	D	A	49	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
50	F	D	B	A	D	D	A	50	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
51	F	D	B	A	D	D	A	51	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
52	F	D	B	A	D	D	A	52	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
53	F	D	B	A	D	D	A	53	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
54	F	D	B	A	D	D	A	54	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
55	F	D	B	A	D	D	A	55	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
56	F	D	B	A	D	D	A	56	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
57	F	D	B	A	D	D	A	57	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
58	F	D	B	A	D	D	A	58	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
59	F	D	B	A	D	D	A	59	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
60	F	D	B	A	D	D	A	60	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
61	F	D	B	A	D	D	A	61	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
62	F	D	B	A	D	D	A	62	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
63	F	D	B	A	D	D	A	63	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
64	F	D	B	A	D	D	A	64	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
65	F	D	B	A	D	D	A	65	4	5	2	4	6	3	C	D	A	B	C	C	B	C	D	B	B	B	B	A	B	H	F	C	AO	
66	F	D	B	A	D	D	A	66	4	5	2</																							

	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB	AC	AD	AE	AF	AG	AH	AI
52	F	C	B	A	B	D	1	2	1	1	4	5	4	A	B	C	B	B	C	D	B	B	D	C	A	D	A	A	A	H	F	C		
53	C	D	B	A	C	C	1	2	4	5	3	4	5	4	B	A	C	B	B	B	B	C	C	D	A	D	A	A	A	G	F	C		
54	A	E	B	A	C	C	4	2	1	6	3	5	3	4	C	B	C	A	B	A	B	C	C	D	A	D	A	A	A	G	F	C		
55	A	D	B	A	C	C	4	2	1	6	3	5	3	4	C	B	C	A	B	A	B	C	C	D	A	D	A	A	A	G	F	C		
56	F	E	B	A	D	D	2	1	2	5	4	3	4	5	C	C	A	A	A	B	D	D	B	C	D	A	B	B	B	B	B	C	A	
57	F	A	B	A	D	A	2	1	4	5	3	4	5	4	B	B	B	B	B	B	D	B	B	C	D	A	B	B	B	B	B	C	A	
58	F	A	B	A	C	C	2	1	4	5	3	4	5	4	B	B	B	B	B	B	D	B	B	C	D	A	B	B	B	B	B	C	A	
59	F	A	B	A	C	C	2	1	4	5	3	4	5	4	B	B	B	B	B	B	D	B	B	C	D	A	B	B	B	B	B	C	A	
60	F	A	B	A	C	C	2	1	4	5	3	4	5	4	B	B	B	B	B	B	D	B	B	C	D	A	B	B	B	B	B	C	A	
61	F	DE	B	A	B	D	2	5	1	4	5	2	4	4	B	A	D	C	A	B	A	D	D	A	D	A	B	A	K	B	B	BD(GRH)		
62	F	A	B	A	A	B	4	2	1	5	3	4	5	4	B	A	A	A	A	A	B	C	C	C	C	C	B	A	K	B	B	BD(GRH)		
63	F	A	B	A	A	B	2	4	1	5	3	4	5	4	B	A	A	B	B	B	C	C	C	C	C	C	B	A	K	B	B	BD(GRH)		
64	F	A	A	A	A	A	5	1	2	3	4	5	3	4	D	B	B	B	B	A	D	C	C	A	A	C	A	A	G	F	B	B	BD(GRH)	
65	F	A	A	A	A	B	4	1	2	3	4	5	3	4	6	B	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	G	F	B	BD(GRH)	
66	F	A	A	A	D	D	1	4	3	5	2	4	5	3	4	B	B	B	B	B	D	D	D	C	B	B	B	B	A	G	F	B	BD(GRH)	
67	F	A	B	A	C	B	3	1	4	5	2	4	5	3	4	B	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	G	F	B	BD(GRH)	
68	F	AE	B	A	B	D	3	2	1	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	G	F	B	BD(GRH)	
69	F	A	B	A	B	C	4	2	1	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	G	F	B	BD(GRH)	
70	F	A	B	A	B	C	4	2	1	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	G	F	B	BD(GRH)	
71	F	AB	B	A	B	A	3	1	2	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	G	F	B	BD(GRH)	
72	F	AB	B	A	B	D	1	3	2	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	G	F	B	BD(GRH)	
73	F	AB	B	A	B	C	3	1	2	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	G	F	B	BD(GRH)	
74	F	AB	B	A	B	C	3	1	2	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	G	F	B	BD(GRH)	
75	F	D	B	B	C	B	1	3	5	4	3	4	5	4	5	4	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	G	F	B	BD(GRH)	
76	F	D	B	B	C	D	2	1	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	G	F	B	BD(GRH)	
77	F	A	A	B	C	B	2	1	5	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	A	C	A	C	A	B	B	A	A	G	F	B	BD(GRH)	
78	F	A	B	A	B	C	2	1	5	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	A	C	A	C	A	B	B	A	A	G	F	B	BD(GRH)	
79	F	A	B	A	B	C	2	1	5	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	A	C	A	C	A	B	B	A	A	G	F	B	BD(GRH)	
80	F	A	B	A	C	C	2	1	4	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	A	C	A	C	A	B	B	A	A	G	F	B	BD(GRH)	
81	F	E	B	A	D	D	5	1	2	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	A	C	A	C	A	B	B	A	A	G	F	B	BD(GRH)	
82	F	E	B	A	D	D	5	1	2	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	A	C	A	C	A	B	B	A	A	G	F	B	BD(GRH)	
83	F	A	B	A	B	A	4	2	1	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	A	C	A	C	A	B	B	A	A	G	F	B	BD(GRH)	
84	F	A	B	A	B	A	4	2	1	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	A	C	A	C	A	B	B	A	A	G	F	B	BD(GRH)	
85	F	A	A	C	C	C	3	1	2	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	B	D	B	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)		
86	F	A	B	A	B	C	5	1	2	4	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)	
87	F	A	B	A	B	C	6	5	4	2	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)	
88	F	A	B	E	D	D	4	2	3	5	1	4	3	4	5	4	B	B	B	B	D	D	C	A	B	B	A	A	G	F	B	BD(GRH)		
89	C	A	B	E	D	D	4	2	3	5	1	4	3	4	5	4	B	B	B	B	D	D	C	A	B	B	A	A	G	F	B	BD(GRH)		
90	B	DE	B	A	B	C	1	3	2	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)		
91	F	A	B	A	B	C	1	3	2	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)		
92	F	A	B	A	A	C	2	4	1	5	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)	
93	F	A	B	A	D	D	4	3	2	5	1	4	3	4	5	4	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)		
94	F	A	B	A	D	D	4	3	2	5	1	4	3	4	5	4	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)		
95	DE	E	A	A	A	A	1	2	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)		
96	B	E	A	A	A	B	2	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)		
97	F	B	B	A	C	B	4	1	3	2	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	A	A	A	B	B	B	A	A	G	F	B	BD(GRH)		
98	F	A	B	A	C	D	1	2	5	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)		
99	F	A	B	A	A	B	1	4	5	3	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)		
100	F	A	B	A	A	B	2	1	3	5	4	3	4	5	4	3	4	B	B	B	A	A	B	B	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)		
101	F	A	B	A	B	D	1	3	2	4	5	4	3	4	5	4	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	A	B	A	K	B	BD(GRH)		
102	F	AB	B	A	C	D	3	4	5	2	4	3	4	5	4	B	B	B	B	D	C	A	C	A	B	B	A	A	K	B	BD(GRH)			

	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB	AC	AD	AE	AF	AG	AH	AI		
103	F	A	B	A	B	A	D	2	1	2	5	4	6A	B	B	C	A	B	A	B	B	B	C	A	B	A	D	A	B	E(français,'G	E	F				
104	F	A	B	A	B	A	B	2	1	2	5	4	6A	B	B	C	A	B	A	B	B	B	C	A	B	A	D	A	B	E(français,'G	F	G				
105	F	AB	B	A	B	C	C	2	1	2	5	4	6C	B	B	C	A	B	A	B	B	B	C	A	B	A	D	A	B	A	G	F				
106	F	B	B	A	B	C	C	2	3	1	5	4	6C	B	B	C	A	B	A	B	B	B	C	A	B	A	D	A	B	A	G	F				
107	F	B	B	A	B	C	C	2	4	2	5	4	6C	A	B	C	A	B	A	B	B	B	C	A	B	A	D	A	B	A	G	F				
108	F	B	B	A	B	C	C	2	4	2	5	4	6C	A	B	C	A	B	A	B	B	B	C	A	B	A	D	A	B	A	G	F				
109	F	A	B	B	D	D	D	1	4	2	5	3	6C	C	B	C	A	B	C	B	C	D	D	C	A	B	D	A	B	A	J					
110	F	A	B	B	B	B	B	4	1	2	3	5	6A	C	B	C	A	B	C	B	C	B	C	A	B	B	D	A	B	A	G					
111	F	A	B	A	A	E	C	2	1	2	3	5	6A	C	B	C	A	B	C	B	C	B	C	A	B	B	D	A	B	A	I					
112	F	A	B	A	C	C	C	2	1	2	3	5	6C	A	B	C	A	B	A	B	C	C	C	A	B	B	D	A	B	E(français,'G	E					
113	F	A	B	A	B	C	D	4	2	6	1	5	2C	A	B	C	A	B	A	B	D	D	A	C	B	C	D	B	A	F						
114	F	A	B	A	A	B	A	4	1	2	3	5	6A	C	B	C	A	B	C	B	C	C	A	B	B	D	A	B	A	G	F					
115	F	A	B	A	C	C	C	4	2	2	3	4	6B	D	A	B	C	A	B	A	D	D	A	B	B	D	A	B	A	G	F					
116	F	B	B	A	C	C	C	4	2	2	3	4	6B	D	A	B	C	A	B	A	D	D	A	B	B	D	A	B	A	G	F					
117	F	B	B	A	C	C	C	4	2	2	3	4	6B	D	A	B	C	A	B	A	D	D	A	B	B	D	A	B	A	G	F					
118	F	B	B	A	C	C	C	4	2	2	3	4	6B	D	A	B	C	A	B	A	D	D	A	B	B	D	A	B	A	G	F					
119	F	A	B	A	B	B	B	2	3	1	5	6	4B	A	B	C	B	A	C	C	C	C	A	B	B	D	A	B	A	K						
120	F	B	A	B	B	C	B	2	3	1	5	6	4B	A	B	C	B	A	C	C	C	C	A	B	B	D	A	B	A	K						
121	F	B	A	D	D	D	D	4	1	2	5	3	6C	A	C	B	B	A	C	C	C	C	C	A	B	D	A	B	A	F						
122	B	A	B	A	C	C	C	2	1	4	5	6C	A	B	C	B	B	B	A	C	C	C	C	A	B	D	A	B	A	K						
123	F	A	B	A	B	B	B	2	3	1	5	4	6A	B	B	B	B	B	A	A	B	D	D	C	A	B	D	A	B	A	K					
124	F	AB	B	A	C	C	C	2	3	1	4	5	5A	B	B	B	B	B	B	A	A	B	D	D	C	A	B	D	A	B	A	K				
125	F	B	A	C	C	C	C	1	5	4	2	6	2B	B	D	C	B	B	B	B	A	D	D	C	C	B	D	A	B	A	E					
126	F	E	B	A	D	D	D	3	1	6	4	2	5A	A	B	C	C	A	A	A	A	D	D	C	A	B	D	A	B	A	E					
127	F	A	B	A	A	A	A	4	2	3	5	6C	B	C	C	C	A	A	A	A	C	C	A	B	A	D	A	B	A	L						
128	F	A	B	A	B	C	C	4	3	1	6	2	5C	B	A	D	B	A	C	C	C	C	A	B	A	D	A	B	A	G						
129	F	B	A	B	C	C	C	4	3	1	6	2	5C	B	A	D	B	A	C	C	C	C	A	B	A	D	A	B	A	G						
130	F	A	B	A	B	C	C	4	3	1	5	2	6B	A	B	C	A	B	A	D	C	C	B	C	B	C	D	A	B	A	G					
131	F	A	B	A	B	C	C	3	1	2	4	5	6C	A	B	C	A	B	A	D	C	C	B	C	B	C	D	A	B	A	G					
132	C	A	B	A	B	B	B	6	1	2	4	5	4B	B	B	C	B	A	B	A	B	B	A	B	C	B	D	A	B	A	G					
133	B	A	B	A	C	C	D	4	2	1	5	3	6B	B	B	B	B	A	B	B	C	B	C	B	C	B	D	A	B	A	G					
134	B	A	C	D	D	B	5	3	4	2	6	1B	B	B	B	B	A	B	B	C	B	C	B	C	C	C	C	A	B	A	H					
135	F	A	A	C	D	D	B	5	3	4	2	6	1B	B	B	B	A	B	B	C	B	C	B	C	C	C	C	A	B	A	H					
136	F	D	A	A	C	D	D	2	1	2	5	4	4A	A	B	B	B	B	C	B	C	B	C	C	C	C	C	A	B	A	L					
137	F	A	B	A	B	C	C	3	2	1	4	5	6A	B	B	B	B	B	B	C	C	C	C	C	C	C	C	A	B	A	L					
138	B	E	B	A	D	D	D	3	1	2	4	6	5C	A	B	B	A	B	C	B	C	B	D	B	B	B	D	A	B	A	I					
139	B	B	A	D	D	D	D	1	3	2	4	6	5B	A	B	B	B	A	B	C	B	C	B	C	B	C	D	A	B	A	I					
140	F	B	B	A	B	B	B	3	1	2	5	6	4C	A	C	B	B	B	C	B	B	C	B	C	B	C	D	A	B	A	G					
141	F	A	B	A	B	A	B	3	6	2	2	4	1B	B	A	C	D	B	B	B	D	B	B	B	D	B	C	A	B	A	G					
142	F	A	B	A	B	B	A	3	2	1	4	6	5C	A	A	A	B	A	B	C	B	D	B	B	B	D	A	B	A	G						
143	F	B	B	A	B	C	C	2	1	3	5	4	5C	B	B	B	B	A	B	C	B	D	B	B	B	D	A	B	A	H						
144	F	AB	B	A	C	C	C	2	1	2	5	4	5C	B	B	B	B	A	B	C	B	D	B	B	B	D	A	B	A	H						
145	F	A	A	A	C	D	D	1	1	2	5	4	6B	D	B	B	D	B	B	C	D	B	B	B	D	D	A	B	A	H						
146	F	A	A	A	D	D	D	1	2	3	5	4	6B	D	B	B	D	B	B	C	D	B	B	B	D	D	A	B	A	H						
147	F	B	B	A	D	D	D	1	2	4	6	3	5C	B	B	B	C	A	C	C	C	B	C	B	C	D	D	A	C	B(français,'G	C					
148	F	B	B	A	A	A	A	1	2	4	6	3	5C	B	B	B	C	A	C	C	C	B	C	B	C	D	D	A	C	B(français,'G	C					
149	F	A	B	A	A	A	A	1	2	4	6	3	5C	B	B	B	C	A	C	C	C	B	C	B	C	D	D	A	C	B(français,'G	C					
150	F	A	B	A	A	A	A	1	2	4	6	3	5C	B	B	B	C	A	C	C	C	B	C	B	C	D	D	A	C	B(français,'G	C					
151	F	E	B	A	B	B	A	5	3	6	1	4	2B	A	A	B	B	B	A	C	A	B	B	B	B	D	A	B	A	G						
152	F	AB	B	A	B	B	B	4	1	2	5	6	3B	A	B	B	B	B	B	B	C	A	B	C	A	D	A	B	A	G						
153	F	AB	B	A	B	B	B	4	1	2	5	6	3B	A	B	B	B	B	B	B	C	A	B	C	A	D	A	B	A	G						
154	F	B	B	A	B	B	B	4	1	2	5	6	3B	A	B	B	B	B	B	B	C	A	B	C	A	D	A	B	A	F						
155	F	B	B	A	B	B	B	4	1	2	5	6	3B	A	B	B	B	B	B	B	C	A	B	C	A	D	A	B	A	F						

|--|

**Les représentations des fonctions contemporaines de la peine de prison.
Enquête auprès d'étudiants de l'UCL.**

Promoteur : Dan Kaminski

Comment des étudiants universitaires perçoivent-ils les fonctions de la peine de prison ? Existe-t-il une diversité dans leur représentation ? Si oui, est-elle imputable à leurs caractéristiques personnelles et biographiques ? C'est dans l'objectif de répondre à ces questions que j'ai réalisé une enquête par questionnaire auprès d'étudiants de l'UCL et traité de manière statistique les données récoltées. L'enjeu était d'évaluer par la voie d'une approche quantitative les représentations idéales de la sanction pénale et l'effectivité de ses finalités auprès d'un public jeune et extérieur aux pratiques du milieu carcéral. Ces caractéristiques personnelles relatives aux étudiants et bien d'autres figuraient parmi les différentes hypothèses consacrant la potentialité de leur influence sur les manières de penser la peine. Il s'agissait donc par ce travail d'identifier les variables indépendantes révélant une tendance et de déterminer à quel point elles influençaient les représentations.